



Bulletin Officiel

N°6606 Mardi 17 Mai 2022

www.cmf.tn27^{ème} année

ISSN 0330 – 7174

AVIS ET COMMUNIQUEES DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR
DES NORMES IFRS

3

AVIS DES SOCIETES

ASSEMBLEES GENERALES ORDINAIRES

POULINA GROUP HOLDING – PGH -

4

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE –

5

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

SOCIETE MAGASIN GENERAL – SMG -

6

PROJETS DE RESOLUTIONS AGO

POULINA GROUP HOLDING – PGH

8

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE – TUNIS RE

11

DELICE HOLDING

14

COMMUNIQUEES DE PRESSE

SOTIPAPIER

19

SOCIETE UNIMED (UNITE DE FABRICATION DE MEDICAMENTS)

20

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE – SFBT -

25

VALEURS LIQUIDATIVES DES TITRES OPCVM

26

ANNEXE I

LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE (MISE A JOUR EN DATE DU 25/04/2022)

ANNEXE II

INFORMATIONS POST AGO

- BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS – BTE –
- BANQUE ZITOUNA
- BANQUE TUNISO LIBYENNE – BTL –
- UNION DE FACTORING - UNIFACTOR -

ANNEXE III

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

- ZITOUNA TAKAFUL
- CARTE ASSURANCES
- SOTUVER
- MCP SAFE FUND

COMMUNIQUE DU CMF

DECISION DU CONSEIL NATIONAL DE LA COMPTABILITE RELATIVE AU REPORT DE LA DATE D'ENTREE EN VIGUEUR DES NORMES IFRS

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des sociétés cotées à la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis, aux banques, aux établissements financiers et aux sociétés d'assurance et de réassurance; que l'assemblée générale du Conseil National de la Comptabilité du 31 décembre 2021, a décidé ce qui suit :

- L'entrée en vigueur des normes internationales d'information financière (IFRS) pour l'établissement des états financiers consolidés, est reportée au 1^{er} janvier 2023 au lieu du 1^{er} janvier 2021, avec la possibilité d'une application anticipée courant les années antérieures à 2023,
- Les sociétés qui décident volontairement, d'adopter les normes internationales IFRS avant la date d'entrée en application obligatoire, sont tenues de continuer durant cette période, à établir des états financiers consolidés conformément au système comptable des entreprises.

A cet effet, le Conseil du Marché Financier, invite les institutions susvisées à poursuivre leurs démarches en vue de l'adoption du référentiel IFRS, notamment les différentes étapes prévues par le communiqué du CMF du 11 février 2020, et ce pendant la période restante jusqu'à l'entrée en application obligatoire dudit référentiel.

Dans ce cadre, le CMF appelle les institutions concernées à fournir dans les meilleurs délais, une information mise à jour portant notamment, sur l'impact de l'adoption des IFRS sur la situation financière et la performance du groupe, arrêtées au 31 décembre 2021 et au 31 décembre 2022, et ce afin d'informer le marché sur l'impact du passage aux IFRS sur les états financiers consolidés.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

POULINA GROUP HOLDING -PGH -

Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

Suite à la décision du conseil d'administration réuni le 27/04/2022, les actionnaires de la Société **POULINA GROUP HOLDING S.A.** sont informés que l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle aura lieu le mercredi 08/06/2022 à 10H30 au siège social de la Société sis au GP1 KM12 EZZAHRA, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Examen des états financiers individuels, de la société Poulina Group Holding, au 31/12/2021.
- 2) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion, de la société Poulina Group Holding, au titre de l'exercice 2021.
- 3) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels, de la société Poulina Group Holding, au 31/12/2021.
- 4) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2021.
- 5) Examen des états financiers consolidés, du groupe Poulina, au 31/12/2021.
- 6) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion, du groupe Poulina, au titre de l'exercice 2021.
- 7) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés, du groupe Poulina, au 31/12/2021.
- 8) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés, du groupe Poulina, relatifs à l'exercice 2021.
- 9) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 10) Affectation du résultat de la société PGH au titre de l'exercice 2021 et distribution des dividendes.
- 11) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2021.
- 12) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2021.
- 13) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 14) Franchissement de seuil.
- 15) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Les documents destinés à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle seront tenus à la disposition des actionnaires, durant le délai légal, au siège social de la société.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

L'Assemblée Générale Ordinaire aura lieu le vendredi 03 Juin 2022 à 10H00 mn à l'Hôtel « Marriott Tunis » Centre Urbain Nord Tunis.

L'ordre du Jour est comme suit :

1. Lecture et approbation du Rapport du Conseil d'Administration sur l'exercice 2021.
2. Lecture et approbation des Rapports Général et Spécial, du commissaire aux Comptes sur l'exercice 2021 et des conventions citées dans le rapport spécial du commissaire aux comptes.
3. Approbation des états financiers de l'exercice 2021
4. Quitus aux Administrateurs pour l'exercice 2021.
5. Affectation du résultat de l'exercice 2021.
6. Fixation des jetons de présence des membres du conseil d'administration et des comités émanant du conseil d'administration au titre de l'exercice 2021.
7. Renouvellement du mandat des membres du conseil d'administration de Tunis Re (à l'exception du représentant des petits porteurs et des membres indépendants) pour les périodes 2022, 2023 & 2024.
8. Pouvoir pour accomplissement des formalités d'enregistrement et de publicité

Remarque :

- Conformément aux dispositions de l'article 35 des statuts, seuls les actionnaires détenant au moins 10 actions peuvent être admis à l'Assemblée Générale Ordinaire sur justification de leur identité.
- Plusieurs Actionnaires peuvent se réunir pour atteindre les 10 actions et se faire représenter par l'un d'eux.
- Tout actionnaire pourra se faire représenter par un mandataire de son choix, à condition qu'un « POUVOIR » soit déposé au siège social de la société cinq jours avant la date de l'assemblée.

Tous les documents afférents à cette Assemblée se trouvent à la disposition des actionnaires au siège de la Société sis 12 Avenue Du Japon Mont plaisir 1073 Tunis.

AVIS DES SOCIÉTÉS

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

Société Magasin Général « SMG S.A »
28 RUE Mustapha Kamel Ataturk-1001-Tunis

La Société Magasin Général a l'honneur de convoquer les actionnaires minoritaires de la Société à assister à la réunion de l'assemblée générale élective qui se tiendra le Mardi 07 Juin 2022 à 10 heures au siège social de la société :28 rue Mustapha Kamel Ataturk –Tunis et ce à l'effet de délibérer sur le point unique suivant à l'ordre du jour :

- Election et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration pour les exercices 2022-2023 et 2024 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

La liste des candidats retenus accompagnée des informations prévues à l'article 22 de la DG du CMF n°23 du 10/3/2020 sont mises à la disposition des actionnaires minoritaires au siège de la société

NB : tout actionnaire minoritaire peut voter par correspondance selon le formulaire spécial annexé.

FORMULAIRE SPECIAL DE VOTE PAR CORRESPONDANCE
ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE DU 7/06/2022

Je soussigné(é),

Nom & Prénom

CIN n°

Adresse.....

Propriétaire de.....actions de la société Magasin Général,

Après avoir pris connaissance de l'assemblée générale élective du 07/06/2022 à tenir au siège de la société : 28 rue Mustapha Kamel Ataturk-Tunis, ayant pour point unique à l'ordre du jour relatif à l'élection et désignation d'un représentant des actionnaires minoritaires au poste d'administrateur au conseil d'administration de la Société Magasin Général et ce pour les exercices 2022-2023 et 2024 et qui prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur l'exercice 2024.

Et après avoir consulté la liste des candidats retenus au poste d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires, je déclare élire monsieur/madametitulaire de la CIN n°.....délivré le,ayant% de participation au capital de la société, en qualité d'administrateur représentant les actionnaires minoritaires .

Fait à Le

Signature (légalisée)

.....

NB : *Le vote émis par correspondance, doit être adressé par tout moyen laissant une trace écrite et n'est valable que si la signature apposée au formulaire est légalisée

***il n'est tenu compte que le vote reçu par la société avant l'expiration du jour précédant la date du 07/06/2022**

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

POULINA GROUP HOLDING -PGH -
Siège Social : GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous-

La société Poulina Group Holding publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra le 08 Juin 2022.

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Mercredi 8 juin 2022 à 10h30, au siège social de la société POULINA GROUP HOLDING s.a, sis au GP1 KM 12- Ezzahra, et ce, sur convocation du Conseil d'Administration publiée dans le délai légal de 21 jours au Bulletin Officiel du R.N.E. et au J.O.R.T. n°.... du ...Mai 2022.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021, et entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits états financiers individuels de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir examiné les états financiers consolidés du groupe POULINA arrêtés au 31 décembre 2021, et entendu la lecture du rapport de gestion dudit groupe et du rapport des commissaires aux comptes, y afférents, sur l'exercice clos le 31 décembre 2021, approuve lesdits états financiers consolidés de cet exercice ainsi que ledit rapport de gestion tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et suivants, et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve lesdites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à.....

CINQUIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2021, de la société POULINA GROUP HOLDING, qui s'élève à la somme de 60 580 760,031 DT, comme suit :

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANTS EN DT</i>
Résultat de l'exercice 2021	60 580 760,031
Résultat reporté	444,761
Total des résultats reportés avant affectation	60 581 204,792
Total des résultats distribuables	60 581 204,792
Dividendes	(54 001 080,000)
Dividendes soumis à la retenue à la source	(54 001 080,000)
Réserves Statutaires	(6 580 000,000)
Report à nouveau	124,792

Le dividende est fixé à 0,300 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration un montant global de quatre-vingt-sept mille cinq cent (87 500) Dinars à titre de jetons de présence pour l'exercice 2021. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit un montant global de vingt-cinq mille (25 000) Dinars en rémunération de l'exercice 2021. Ce montant sera réparti à raison de dix mille (10 000) Dinars pour le Président du Comité et cinq mille (5 000) Dinars pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale Ordinaire informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2021.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire délègue au porteur le pouvoir d'accomplir toutes les formalités d'enregistrements et de publications requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

SOCIETE TUNISIENNE DE REASSURANCE- TUNIS RE
Siège social : 12, Avenue du Japon-Montplaisir-BP29-1073 Tunis

La société Tunis RE publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son assemblée générale ordinaire qui se tiendra en date du 03 Juin 2022.

PREMIERE RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture :

- Du rapport du Conseil d'Administration sur l'activité de la société et les états Financiers relatifs à l'exercice 2021.
- Des rapports général et spécial du commissaire aux comptes sur les états financiers de la société relatifs à l'exercice comptable 2021.

Approuve le rapport du Conseil d'Administration et les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est approuvée à

DEUXIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu le rapport spécial du Commissaire aux Comptes relatif aux opérations visées à l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, prend acte et approuve les conclusions dudit rapport.

Cette résolution est approuvée à

TROISIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Cette résolution est approuvée à

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire constate que l'exercice 2021 fait ressortir un bénéfice net de **16 723 879,370** Dinars.

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve et décide l'affectation proposée par le conseil d'administration comme suit :

RUBRIQUES	MONTANT
Resultat de l'exercice 2021	16 723 879,370
RESULTAT REPORTE 2020	23 189 665,044
SOUS TOTAL 1	39 913 544,414
RESERVE LEGALE	1 995 677,221
RESTE	37 917 867,193
RESERVES POUR REINVESTISSEMENT EXONERE 2021	611 994,000
DIVIDENDE 0,350 PAR ACTION	7 000 000,000
RESERVES GENERALES	1 000 000,000
FONDS SOCIAL	450 000,000
RESULTAT REPORTE 2021	28 855 873,193

L'assemblée Générale ordinaire fixe ainsi le montant du dividende à 0,350 dinars par titre à servir à partir du 16 Juin 2022 auprès des intermédiaires en bourse

Cette résolution est approuvée à

CINQUIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire fixe à 7 000 dinars net le montant des jetons de présence de l'exercice 2021 pour chaque membre du Conseil d'Administration, et par membre des comités émanant du conseil d'administration.

Cette résolution est approuvée à

SIXEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir constaté que le mandat des membres du conseil d'administration à l'exception du représentant des petits porteurs et des deux membres indépendants vient à expiration après la clôture de l'exercice 2021, décide, conformément aux dispositions de l'article 21 des statuts, de renouveler le mandat des Administrateurs de Tunis Re pour les exercices 2022, 2023 et 2024.

Liste des membres du conseil :

- Etat Tunisien (un siège)
- Banque Nationale Agricole « BNA (un siège)
- Assurance COMAR (un siège)
- Assurance « STAR » (un siège)
- Mutuelle Assurance de l'Enseignement (MAE) (un siège)
- Société Tunisienne de Banque « STB » (un siège)
- BH Assurances (un siège)
- SIMPAR (un siège)
- Mr Slah Kanoun Actionnaire Privé (un siège)

Ce mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice clos du 31 Décembre 2024.

Cette résolution est approuvée à

SEPTIEME RESOLUTION :

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tout pouvoir au représentant légal de la société ou son représentant pour l'accomplissement de toutes les formalités légales et de la publicité des présentes.

Cette résolution est approuvée à

2022 - AS - 0637

AVIS DES SOCIÉTÉS

PROJET DE RESOLUTIONS AGO

DELICE HOLDING SA

Siège social : Immeuble « JOUMANA », la Zone d'Activité Kheïreddine, la Goulette 2060 - Tunis.

La société DELICE HOLDING SA publie ci-dessous le projet de résolutions à soumettre à l'approbation de son Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 02 juin 2022

PREMIERE RESOLUTION : Approbation de l'ensemble des modalités exceptionnelles de la tenue de la réunion de l'Assemblée

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle liée au Covid-19 et à titre de mesure préventive et exceptionnelle, les Actionnaires approuvent l'ensemble des modalités exceptionnelles de réunion de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

DEUXIEME RESOLUTION : Lecture et approbation du rapport d'activité individuel et du rapport d'activité consolidé

Après avoir entendu la lecture du rapport d'activité individuel de la Société DELICE HOLDING SA et du rapport d'activité consolidé du Groupe DELICE relatifs à l'exercice 2021, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** sans réserve lesdits rapports.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

TROISIEME RESOLUTION : Lecture des rapports des Commissaires aux comptes et approbation des états financiers individuels et consolidés

Après avoir entendu la lecture des rapports des Commissaires aux comptes relatifs aux états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING et aux états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2021, l'Assemblée Générale Ordinaire **approuve** les états financiers individuels de la Société DELICE HOLDING SA et les états financiers consolidés du Groupe DELICE, arrêtés au 31/12/2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUATRIEME RESOLUTION : Approbation des conventions réglementées

L'Assemblée Générale Ordinaire approuve les conventions réglementées rentrant dans le cadre des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales telles qu'elles ont été autorisées par le Conseil d'Administration et mentionnées dans les rapports des Commissaires aux comptes.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

CINQUIEME RESOLUTION : Affectation du résultat

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide de répartir comme suit le résultat de l'exercice 2021 :

	En DT
Résultat de l'exercice	21 356 122
Report à Nouveau	63 000
Résultat disponible	21 419 122
Réserve Légale	1 070 956
Bénéfice Distribuible	20 348 166
Dividendes à distribuer	20 315 687
Résultats reportés	32 479

Le Conseil d'Administration propose à l'Assemblée Générale des Actionnaires, la distribution d'un dividende en numéraire de **0,370** dinars par action, au titre de l'exercice 2021.

La mise en paiement sera effectuée à partir du

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SIXIEME RESOLUTION : Quitus aux Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

SEPTIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de l'Administrateur Indépendant

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'Administrateur Indépendant **Monsieur Slaheddine LADJIMI**, décide de renouveler son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Monsieur Slaheddine LADJIMI présent, déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare, en conséquence, accepter les fonctions d'Administrateur.

HUITIEME RESOLUTION : Renouvellement du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'Administrateur représentant les Actionnaires minoritaires, **Monsieur Mohamed ABDENNADHER**, décide de renouveler son mandat pour une période de trois ans, soit jusqu'à la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui aura à statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Monsieur Mohamed ABDENNADHER présent, déclare qu'il ne se trouve dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare, en conséquence, accepter les fonctions d'Administrateur

NEUVIEME RESOLUTION : Nomination d'un deuxième Administrateur Indépendant

L'Assemblée Générale Ordinaire nomme Monsieur **Mohamed LOUADI** en tant que membre indépendant au sein du Conseil d'Administration et ce pour une première période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Monsieur **Mohamed LOUADI** ci-dessus cité présent, déclare qu'il ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclare, en conséquence, accepter les fonctions d'Administrateur Indépendant.

DIXIEME DECISION : Nomination des Administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire constatant l'arrivée à terme du mandat de l'ensemble des Administrateurs suivants :

- **Mohamed MEDDEB**
- **Madame Houeïda NASRA MEDDEB**
- **Madame Nadia MEDDEB DJILANI**
- **Monsieur Mohamed Ali MEDDEB**
- **Madame Cyrine MEDDEB ABIDI**
- **Monsieur Ahmed MEDDEB**
- **Monsieur Boubaker MEHRI**

décide

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Les Administrateurs ci-dessus cités présents, déclarent qu'ils ne se trouvent dans aucun cas d'incompatibilité, interdiction ou déchéance et déclarent, en conséquence, accepter les fonctions d'Administrateurs.

ONZIEME RESOLUTION : Nomination des Commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir été informée de la fin du mandat des deux commissaires aux comptes, Cabinet Finor, représenté par Mr Karim DEROUCHE et le Cabinet Deloitte représenté par Mr Mohamed LOUZIR), et compte tenu de la proposition du Conseil d'Administration, décide de renouveler les mandats des commissaires aux comptes Cabinet Finor, représenté paret le Cabinet Deloitte représenté par Mr et ce pour une période de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

DOUZIEME RESOLUTION : Fixation du montant des jetons de présence à allouer aux membres du Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant des jetons de présence des Administrateurs, au titre de l'exercice 2021, à la somme globale et annuelle de **Dinars**, nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

TREIZIEME RESOLUTION : Fixation de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de fixer le montant de la rémunération des membres du comité permanent d'audit interne, au titre de l'exercice 2021, à la somme globale et annuelle de **Dinars**, nette de la retenue à la source.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUATORZIEME RESOLUTION : Information à l'Assemblée Générale en application des dispositions des articles 192 et 209 du Code des Sociétés Commerciales

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte des éventuelles fonctions de responsabilités occupées par le Directeur Général, le Président du Conseil et les membres du Conseil d'administration dans d'autres sociétés en tant que gérant, Administrateur, Président Directeur Général, Directeur Général, membre de Directoire ou de conseil de Surveillance et ce, en application des dispositions des articles 192 et 209 du code des sociétés commerciales.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

QUIZIEME RESOLUTION : Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales

L'Assemblée Générale Ordinaire confère tous pouvoirs au représentant légal ou à son mandataire, pour accomplir toutes les formalités légales et notamment de dépôt et de publicité ou de régularisation quelconque.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à des présents ou représentés

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée àheures.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président, le Secrétaire de la séance et les Scrutateurs.

ANNEXE A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Information aux Actionnaires relative au candidat retenu pour le poste de deuxième Administrateur Indépendant à annexer au projet de résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire de la société DELICE HOLDING SA « DH » prévue pour le 02 juin 2022

En application de l'article 11 de la Décision Générale du Conseil du Marché Financier n°23 du 10 mars 2020, la société DELICE HOLDING SA « DH » met à la disposition de ses actionnaires les informations relatives au candidat au poste d'Administrateur Indépendant retenu par le Conseil d'Administration réuni le 10 mai 2022 à 10 heures.

Le Candidat retenu :

Monsieur Mohamed LOUADI, né le 18 juin 1958 à Tunis, de nationalité Tuniso-Canadienne, est un enseignant en grade de Professeur de l'Enseignement supérieur à l'Institut Supérieur de Gestion, où il enseigne les systèmes d'information et les technologies de l'information (IT) depuis l'an 2000. Il avait préalablement enseigné dans divers pays et universités tels que les Etats-Unis, le Canada, les Emirats Arabes Unis et le Liban.

M. LOUADI détient un savoir-faire et une longue expérience dans le domaine des technologies de l'information (IT). Ceci permettra d'apporter une contribution majeure dans l'effort de transformation digitale que DELICE HOLDING SA « DH ».

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE**Société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton – SOTIPAPIER**

Siège social: 13, Rue Ibn Abi Dhiyf, Zone Industrielle Saint Gobain, Megrine Riadh 2014 Ben Arous

Le conseil d'administration de la société « SOTIPAPIER » réuni le 29 avril 2022 a notamment décidé :

- 1) L'arrêté définitif des états financiers individuels de la Société relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021, faisant apparaître un total bilan de 111 691 240 DT et un résultat net bénéficiaire de 18 638 969 DT et leur soumission à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera convoquée par le présent conseil d'administration ;
- 2) L'arrêté définitif des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021, faisant apparaître :
 - i. Un total bilan de 112 516 795 DT ;
 - ii. Un résultat net du groupe de 18 571 344 DT ; et
 - iii. Des intérêts des minoritaires de 7 904 DT.

Et décide de les soumettre à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire annuelle qui sera convoquée par le présent conseil d'administration.

- 3) Proposer à l'assemblée générale ordinaire d'affecter le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2021 comme suit :

Résultat net au 31/12/2021	18 638 969,044
Résultats reportés	8 208 466,137
Reliquat 1	26 847 435,181
Réserve légale (plafonnée à 10% du capital social)	-
Bénéfices distribuables	26 847 435,181
Dividendes 2021 (28 184 091 actions * 0,465 DT)	13 105 602,315
Reliquat 2 : Résultats reportés 2021	13 741 832,866

Soit un dividende de 0,465 dinar par action (42,66% du nominal).

La mise en paiement s'effectuera le 24 juin 2022.

- 4) Convoquer l'Assemblée Générale Ordinaire pour le 10 juin 2022 à 10H à l'Institut Arabe des Chefs d'Entreprises (IACE), sise au Boulevard principal, Lac Turkana, les Berges du Lac, 1053, Tunis – Tunisie ;

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

AVIS DES SOCIÉTÉS (*)

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société UNIMED-(Unité de Fabrication de Médicaments)

Siège Social : BP 38, ZI Kalaa Kébira – 4060, Sousse

Appel à candidature
pour le poste de représentant des actionnaires minoritaires
Pour son Conseil d'administration au titre des exercices 2022-2023-2024

1- Objet :

Dans le cadre du renforcement de sa gouvernance, et en application des nouvelles exigences légales, la société « UNIMED » lance un appel à candidature pour la désignation d'un administrateur représentant les actionnaires minoritaires devant siéger à son Conseil d'Administration.

A cet effet, « UNIMED » informe ses actionnaires que la nomination aura lieu par voie d'élection lors de la tenue d'une Assemblée électorale qui sera convoquée dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature. Cette Assemblée sera réservée aux actionnaires minoritaires.

L'avis de convocation sera publié au Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

2- Les critères d'éligibilité

Tout candidat au poste de représentant des actionnaires minoritaires doit répondre- le jour du dépôt de son dossier de candidature - aux conditions suivantes :

- être obligatoirement une personne physique
- Justifier d'une participation individuelle dans le capital d' « UNIMED » ne dépassant pas 0,5 % (soit 160.000 actions max) ;
- Satisfaire aux conditions d'honorabilité, d'intégrité, d'impartialité, d'honnêteté, de confidentialité.
- Etre en situation régulière vis-à-vis de l'administration fiscale
- Jouir de ses droits civils ;
- justifier d'une maîtrise, ou d'un DESS, ou plus en : gestion, comptabilité ou finance ;
- Avoir une expérience professionnelle d'au moins 10 ans dans le domaine de gestion, de comptabilité ou de finance ;
- Ne pas avoir aucun intérêt direct ou indirect avec la société « Unimed », ses actionnaires autres que minoritaires, ses administrateurs, de nature à le mettre dans une situation de conflit d'intérêt réel ou potentiel.

Ne peuvent être candidats au poste de membre représentant les actionnaires minoritaires au conseil d'administration:

- Les personnes se trouvant dans l'une des situations énoncées aux articles 193 du code des sociétés commerciales,
- Les personnes ayant fait l'objet d'un jugement définitif pour infraction à la réglementation des changes ou à la législation relative à la lutte contre le terrorisme et la répression du blanchiment d'argent,

- Les personnes ayant fait l'objet d'une sanction de radiation et/ou de retrait d'agrément ou d'autorisation pour l'exercice d'une activité professionnelle réglementée.
- Les personnes qui sont ou qui étaient au cours des cinq (5) années qui précèdent le dépôt de candidature :
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié de « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- le président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, président de directoire ou directeur général unique d'une société dans laquelle « UNIMED » est directement ou indirectement administrateur, ou dans laquelle le président du conseil d'administration, le directeur général, le directeur général adjoint, de « UNIMED » (actuel ou l'ayant été depuis cinq ans) ou son salarié, est administrateur;
- l'ascendant ou descendant ou conjoint du:
 - président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou salarié de « UNIMED »,
 - président directeur général, directeur général, directeur général adjoint, ou salarié d'une société appartenant au même groupe que « UNIMED ».
- tout prestataire de services, notamment conseiller ou banquier, fournisseur ou client de « Unimed »,
- toute personne détenant une participation directe dans le capital de « UNIMED » ou de participation indirecte au titre de conjoint, ascendant ou descendant du président directeur général, du directeur général, du directeur général adjoint, ou d'un salarié de « UNIMED ».
- toute personne qui est en même temps, membre du conseil d'administration, du conseil de surveillance, ou de directoire d'une autre société admise à la cote de la bourse exerçant dans le même secteur d'activité ou d'une société appartenant au même groupe;
- le président directeur général ou directeur général ou directeur général adjoint ou président du directoire ou directeur général unique, mandataire, actionnaire, associé ou salarié d'une société ayant des liens financiers, professionnels, commerciaux ou contractuels avec « UNIMED » ou d'une société concurrente;
- toute personne exerçant une activité professionnelle en lien direct ou indirect avec le marché financier et/ou de diffusion d'informations financières ou autres;
- Tout membre d'une association dont l'objet a un lien direct ou indirect avec le marché financier.

3- Composition et dépôt du dossier de candidature :

Le dossier de candidature doit comporter au moins les documents suivants :

- Une demande de candidature à l'attention du Président du conseil d'administration présentant brièvement le candidat, son profil et les motifs de sa candidature,
- Un curriculum vitae du candidat, accompagné des copies conformes des documents justifiant les compétences et qualifications énoncées dans le CV,
- Une copie de la carte d'identité nationale,
- Un extrait du casier judiciaire (bulletin numéro 3) datant de moins de trois (3) mois à la date du dépôt du dossier de candidature,
- L'originale d'une attestation de propriété d'actions délivrée par un intermédiaire agréé, justifiant le taux de participation du candidat dans le capital d'« UNIMED » le jour du dépôt de sa candidature.
- Une fiche de candidature selon le modèle prévu en annexe 1,
- Une déclaration sur l'honneur, dûment remplie et signée légalisée par le candidat attestant qu'il répond aux critères d'éligibilité prévus par l'appel à candidature, selon le modèle prévu en annexe 2.
- Une photo récente.

4- Formalités et date limite de dépôt des dossiers des candidatures

Les dossiers de candidature doivent être présentés dans une enveloppe libellée au nom de Monsieur le Président du Conseil d'Administration d'« Unimed » et portant la mention :

«Ne pas ouvrir »
« Appel à la candidature pour le poste d'administrateur représentant les petits porteurs»

Ils doivent être :

- déposés au siège social de la société, ou
- par porteur (la décharge du Bureau d'Ordre faisant foi), ou
- envoyés par rapide poste (la décharge de la poste faisant foi), ou
- par courrier électronique à l'adresse suivante (AG2022@unimed.com.tn) à condition que ce soit suivi obligatoirement par un dépôt au siège social de la société par porteur /ou par courrier postal,

et ce au plus tard le 26/05/2022 à 16h.00 date limite de réception des candidatures.

Tout dossier de candidature incomplet ou parvenu hors délai ne sera pas pris en compte par la société.

5- Le processus d'examen des candidatures

Dès la clôture de l'appel à candidature, « UNIMED » transmettra, pour avis, au Conseil du Marché Financier la liste préliminaire des candidats admis à concourir. Le Conseil du Marché Financier peut refuser tout candidat inscrit sur la liste qui ne respecte pas les conditions légales exigées.

Dans un délai maximum de dix (10) jours qui suivent la clôture de l'appel à candidature, la société « UNIMED » convoquera les actionnaires minoritaires en Assemblée électorale.

L'avis de convocation sera publié sur le Bulletin officiel du Conseil du Marché Financier et sur le site web de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis vingt-et-un (21) jours au moins avant la tenue de l'Assemblée électorale.

« UNIMED » mettra à la disposition des actionnaires minoritaires la liste des candidats retenus accompagnée des informations suivantes :

- Nom, prénom et date de naissance,
- Diplômes et qualifications, activités professionnelles au cours des dix (10) dernières années et notamment les fonctions qu'ils exercent ou ont exercées dans d'autres sociétés,
- Pourcentage de participation dans le capital

Au cours de l'Assemblée électorale, les actionnaires minoritaires doivent élire un seul candidat figurant sur la liste proposée.

Pour être élu, le candidat doit avoir obtenu la majorité des voix des actionnaires minoritaires présents ou représentés ayant pris part à l'élection.

Si à l'issue de cette élection aucun candidat n'obtient la majorité, un second tour est organisé lors de la même séance.

Seuls les trois candidats ayant obtenu le plus grand nombre de voix sont maintenus.

Le choix se portera sur le candidat qui obtient le plus grand nombre de voix au second tour.

La société doit soumettre la désignation du représentant des actionnaires minoritaires à la ratification de l'Assemblée générale ordinaire.

Toutes les modalités de participation et de vote à l'Assemblée électorale seront exhaustivement détaillées dans l'avis de convocation.

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

Annexe 1:
Fiche de candidature
au poste du représentant des Actionnaires minoritaires
pour les années 2022-2023-2024

Nom et Prénom :

Numéro CIN :

Adresse :

Téléphone : Fixe GSM :

E-mail :

Profession/Activité :

Formation Académique :

Autres qualifications du candidat :

(*) Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité

AVIS DE SOCIÉTÉS

COMMUNIQUE DE PRESSE

SOCIETE DE FABRICATION DES BOISSONS DE TUNISIE

Siège Social : 5, Boulevard Mohamed El Beji Caïd Essebsi – Centre Urbain Nord – 1082 TUNIS

L'assemblée générale ordinaire de la Société de Fabrication des Boissons de Tunisie statuant sur l'exercice 2021 qui s'est tenue le mardi 17 mai 2022 a approuvé un dividende de 0 D,715 par action.

La mise en paiement sera effectuée à partir du mardi 24 mai 2022.

Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
OPCVM DE CAPITALISATION						
<i>SICAV OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION</i>						
1	TUNISIE SICAV	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	20/07/92	208,788	212,644	212,677
2	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/04/07	143,113	146,152	146,180
3	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	UBCI BOURSE	01/02/99	119,334	121,630	121,648
4	SICAV L'EPARGNE OBLIGATAIRE	STB FINANCE	18/09/17	128,525	131,394	131,416
5	LA GENERALE OBLIG-SICAV	CGI	01/06/01	124,675	127,038	127,061
6	FIDELITY SICAV PLUS	MAC SA	27/09/18	124,360	127,235	127,257
7	FINA O SICAV	FINACORP	11/02/08	119,831	122,092	122,110
8	SICAV AMEN	AMEN INVEST	01/10/92	48,476	49,232	49,239
9	SICAV BH CAPITALISATION	BH INVEST	22/09/94	34,865	35,540	35,544
10	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	BH INVEST	06/07/09	118,444	120,921	120,939
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
11	FCP SALAMETT CAP	AFC	02/01/07	18,458	18,821	18,824
12	MCP SAFE FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	130,231	131,548	131,556
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	CGF	25/02/08	1,194	1,233	1,233
14	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	TSI	15/11/17	125,198	127,459	127,480
15	UGFS BONDS FUND	UGFS-NA	10/07/15	12,212	12,417	12,419
16	FCP BNA CAPITALISATION	BNA CAPITAUX	03/04/07	175,986	179,760	179,791
17	FCP SALAMETT PLUS	AFC	02/01/07	12,097	12,294	12,295
18	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	SMART ASSET MANAGEMENT	18/12/15	100,085	102,247	102,266
19	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	ATTIJARI GESTION	23/08/21	102,185	104,522	104,540
20	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE***	BNA CAPITAUX	03/04/07	14,495	14,644	14,647
<i>FCP OBLIGATAIRES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
21	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	UFI	23/01/06	1,952	1,991	1,993
<i>SICAV MIXTES DE CAPITALISATION</i>						
22	SICAV PLUS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	17/05/93	65,900	66,842	66,849
23	SICAV PROSPERITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	25/04/94	139,219	138,095	137,889
24	SICAV OPPORTUNITY	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	11/11/01	109,364	104,037	103,700
25	AMEN ALLIANCE SICAV	AMEN INVEST	17/02/20	111,243	113,515	113,533
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL QUOTIDIENNE</i>						
26	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	139,028	140,941	140,805
27	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	02/04/08	533,143	538,828	538,507
28	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MAXULA BOURSE	15/10/08	137,906	136,638	136,399
29	FCP KOUNOUZ	TSI	28/07/08	176,092	180,486	180,788
30	FCP VALEURS AL KAOUTHER	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/09/10	98,227	98,289	98,238
31	FCP VALEURS MIXTES	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	09/05/11	131,857	133,136	133,219
32	MCP CEA FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	167,720	160,445	160,051
33	MCP EQUITY FUND	MENA CAPITAL PARTNERS	30/12/14	149,704	142,746	142,888
34	FCP VALEURS CEA	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	04/06/07	23,129	22,493	22,462
35	STB EVOLUTIF FCP	STB FINANCE	19/01/16	92,104	95,223	95,238
36	FCP GAT VIE MODERE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,003	1,003
37	FCP GAT VIE CROISSANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	1,003	1,003
<i>FCP MIXTES DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
38	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	05/02/04	2242,121	2279,653	2280,055
39	FCP OPTIMA	BNA CAPITAUX	24/10/08	127,962	135,500	135,016
40	FCP CEA MAXULA	MAXULA BOURSE	04/05/09	216,057	216,946	216,645
41	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	UFI	23/01/06	2,980	2,946	2,924
42	FCP MAGHREBIA MODERE	UFI	23/01/06	2,679	2,668	2,644
43	UGFS ISLAMIC FUND	UGFS-NA	11/12/14	65,250	62,869	62,215
44	FCP HAYETT MODERATION	AMEN INVEST	24/03/15	1,336	1,355	1,356
45	FCP HAYETT PLENTUDE	AMEN INVEST	24/03/15	1,229	1,225	1,215
46	FCP HAYETT VITALITE	AMEN INVEST	24/03/15	1,200	1,200	1,191
47	MAC HORIZON 2022 FCP	MAC SA	09/11/15	106,676	105,482	105,686
48	AL AMANAH PRUDENCE FCP **	CGF	25/02/08	En liquidation	En liquidation	En liquidation
49	FCP MOUASSASSETT	AFC	17/04/17	1187,879	1141,171	1135,064
50	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MAC SA	19/05/17	12,972	12,840	12,855
51	FCP BIAT-CEA PNT TUNISAIR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	06/11/17	10,355	10,389	10,359
52	FCP ILBOURSA CEA	MAC SA	21/06/21	11,433	12,447	12,593
<i>SICAV ACTIONS DE CAPITALISATION</i>						
53	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	UBCI BOURSE	10/04/00	88,113	86,926	86,631
<i>FCP ACTIONS DE CAPITALISATION - VL HEBDOMADAIRE</i>						
54	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	UFI	15/09/09	1,288	1,264	1,250

OPCVM DE DISTRIBUTION								
Dénomination	Gestionnaire	Date d'ouverture	Dernier dividende		VL au 31/12/2021	VL antérieure	Dernière VL	
			Date de paiement	Montant				
SICAV OBLIGATAIRES								
55 SANADETT SICAV	AFC	01/11/00	17/05/22	3,958	109,644	111,388	107,449	
56 AMEN PREMIERE SICAV	AMEN INVEST	10/04/00	31/05/21	3,712	101,621	103,230	103,245	
57 AMEN TRESOR SICAV	AMEN INVEST	10/05/06	14/09/21	5,309	107,869	110,065	110,081	
58 ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	ATTIJARI GESTION	01/11/00	24/05/21	5,398	105,079	107,241	107,259	
59 TUNISO-EMIRATIE SICAV	AUTO GEREE	07/05/07	28/05/21	6,883	107,086	109,631	109,652	
60 SICAV AXIS TRÉSORERIE	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	01/09/03	26/05/21	5,411	109,883	112,038	112,056	
61 PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	BNA CAPITAUX	06/01/97	21/05/21	5,277	106,472	108,584	108,601	
62 SICAV TRESOR	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	03/02/97	18/05/21	4,821	103,512	105,477	105,494	
63 MILLENUM OBLIGATAIRE SICAV	CGF	12/11/01	29/06/21	2,630	103,245	103,665	103,666	
64 CAP OBLIG SICAV	COFIB CAPITAL FINANCE	17/12/01	05/05/22	5,367	107,099	104,138	104,153	
65 INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	UIB FINANCE	07/10/98	16/05/22	6,013	109,109	105,540	105,558	
66 FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	MAC SA	20/05/02	28/05/21	4,085	106,026	107,634	107,648	
67 MAXULA PLACEMENT SICAV	MAXULA BOURSE	02/02/10	17/05/22	3,891	105,277	106,812	102,933	
68 SICAV RENDEMENT	SBT	02/11/92	31/03/22	4,879	105,388	102,542	102,558	
69 UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	SCIF	16/10/00	25/05/21	4,129	104,652	106,707	106,721	
70 SICAV BH OBLIGATAIRE	BH INVEST	10/11/97	31/05/21	5,449	104,146	106,200	106,218	
71 MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	05/06/08	17/05/22	3,010	106,957	108,307	105,310	
72 SICAV L'ÉPARGNANT	STB FINANCE	20/02/97	16/05/22	5,335	104,691	101,487	101,503	
73 AL HIFADH SICAV	TSI	15/09/08	27/05/21	5,757	102,939	104,714	104,729	
74 SICAV ENTREPRISE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	01/08/05	31/05/21	4,222	107,582	109,404	109,417	
75 UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	UBCI BOURSE	15/11/93	11/05/22	4,003	103,256	100,818	100,830	
FCP OBLIGATAIRES - VL QUOTIDIENNE								
76 FCP AXIS AAA	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	10/11/08	12/05/22	4,181	109,904	107,595	107,608	
77 FCP HELION MONEO	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	5,114	106,205	108,334	108,363	
78 FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	4,033	108,972	111,336	111,358	
FCP OBLIGATAIRE - VL HEBDOMADAIRE								
79 FCP HELION SEPTIM	HELION CAPITAL	07/09/18	21/05/21	7,610	111,053	113,342	113,507	
SICAV MIXTES								
80 ARABIA SICAV	AFC	15/08/94	17/05/22	1,092	66,230	61,753	60,696	
81 SICAV BNA	BNA CAPITAUX	14/04/00	21/05/21	0,442	99,498	98,695	98,853	
82 SICAV SECURITY	COFIB CAPITAL FINANCE	26/07/99	05/05/22	0,711	18,119	17,485	17,479	
83 SICAV CROISSANCE	SBT	27/11/00	31/03/22	14,327	289,132	283,639	284,198	
84 STRATÉGIE ACTIONS SICAV	SMART ASSET MANAGEMENT	01/03/06	31/05/21	15,763	2272,799	2213,596	2216,772	
85 SICAV L'INVESTISSEUR	STB FINANCE	30/03/94	19/05/21	1,823	70,374	70,757	70,781	
86 SICAV AVENIR	STB FINANCE	01/02/95	27/05/21	1,629	55,762	56,543	56,551	
87 UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	UBCI BOURSE	17/05/99	11/05/20	0,761	106,784	107,497	107,505	
FCP MIXTES - VL QUOTIDIENNE								
88 FCP IRADETT 50	AFC	04/11/12	17/05/22	0,258	11,901	11,561	11,312	
89 FCP IRADETT CEA	AFC	02/01/07	17/05/22	1,037	15,054	15,769	14,687	
90 ATTIJARI FCP CEA	ATTIJARI GESTION	30/06/09	19/05/21	0,081	15,964	15,948	15,918	
91 ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	ATTIJARI GESTION	01/11/11	19/05/21	0,184	14,003	14,109	14,080	
92 FCP OPTIMUM ÉPARGNE ACTIONS	CGF	14/06/11	28/05/20	0,040	9,701	8,976	8,976	
93 FCP DELTA ÉPARGNE ACTIONS	STB FINANCE	08/09/08	31/05/21	0,728	101,175	104,014	103,888	
94 FCP AL IMTIEZ	TSI	01/07/11	04/05/20	0,605	79,110	82,927	83,066	
95 FCP AFEK CEA	TSI	01/07/11	30/05/18	0,599	80,317	87,001	87,318	
96 TUNISIAN PRUDENCE FUND	UGES-NA	02/01/12	31/05/21	3,448	101,183	104,646	104,557	
97 UBCI - FCP CEA	UBCI BOURSE	22/09/14	19/04/22	1,722	93,645	90,561	90,233	
98 CGF TUNISIE ACTIONS FCP	CGF	06/01/17	-	-	10,316	10,015	9,987	
99 FCP BH CEA	BH INVEST	18/12/17	07/03/22	3,856	99,459	94,810	94,555	
100 FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	15/01/07	24/05/21	1,001	153,044	146,649	146,115	
FCP MIXTES - VL HEBDOMADAIRE								
101 FCP AMEN CEA	AMEN INVEST	28/03/11	16/06/21	0,523	103,493	101,946	101,013	
102 FCP HELION ACTIONS DEFENSIF	HELION CAPITAL	31/12/10	21/05/21	0,686	118,376	120,984	121,087	
103 FCP HELION ACTIONS PROACTIF	HELION CAPITAL	31/12/10	25/05/18	0,833	119,753	121,613	121,400	
104 MAC CROISSANCE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,561	186,219	183,180	182,756	
105 MAC EQUILIBRE FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	2,750	172,970	171,337	171,008	
106 MAC ÉPARGNANT FCP	MAC SA	15/11/05	31/05/21	3,399	168,703	168,047	168,299	
107 MAC ÉPARGNE ACTIONS FCP	MAC SA	20/07/09	31/05/21	0,127	22,411	22,301	22,300	
108 MAC AL HOUDA FCP	MAC SA	04/10/10	-	-	141,096	139,772	140,276	
109 FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	03/03/10	27/05/20	0,583	157,511	160,825	157,123	
110 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	14/12/15	31/05/21	130,593	5414,197	5197,029	5162,411	
111 TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND *	CGF	29/07/16	28/05/20	99,012	En liquidation	En liquidation	En liquidation	
112 FCP AMEN SELECTION	AMEN INVEST	04/07/17	02/06/21	1,594	89,960	92,357	91,805	
113 FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	12/11/18	31/05/21	105,254	4559,325	4569,027	4568,540	
114 FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	SBT	11/02/19	08/04/22	0,321	10,240	10,152	10,136	
115 FCP SECURITE	BNA CAPITAUX	27/10/08	28/05/21	5,728	168,487	170,966	170,397	
116 FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	16/05/16	24/05/21	106,138	10967,515	11003,673	10983,407	
117 FCP GAT PERFORMANCE	GAT INVESTISSEMENT	29/04/22	-	-	-	10023,498	10028,786	
FCP ACTIONS - VL QUOTIDIENNE								
118 FCP INNOVATION	STB FINANCE	20/01/15	31/05/21	2,806	124,018	123,074	123,214	

* FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

** FCP en liquidation anticipée

*** Initialement dénommé BNAC PROGRÈS FCP

**BULLETIN OFFICIEL
DU CONSEIL DU MARCHÉ FINANCIER**
Immeuble CMF – Centre Urbain Nord
Avenue Zohra Faiza, Tunis -1003
Tél : (216) 71 947 062
Fax : (216) 71 947 252 / 71 947 253

**Publication paraissant
du Lundi au Vendredi sauf jours fériés**
www.cmf.tn
email : cmf@cmf.tn
Le Président du CMF
M. Salah ESSAYEL

COMMUNIQUE

Il est porté à la connaissance du public et des intermédiaires en bourse qu'à la suite de sa mise à jour par le déclassement de la « Société Carthage Médical - Centre International Carthage Médical-» et l'ouverture au public du fonds d'amorçage « HEALTH TECH FUND », la liste des sociétés et organismes faisant appel public à l'épargne s'établit comme suit :

**LISTE INDICATIVE DES SOCIETES & ORGANISMES
FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE ***

**I.- SOCIETES ADMISES A LA COTE
Marché Principal**

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1.Adwya SA	Route de la Marsa GP 9, Km 14, BP 658 -2070 La Marsa	71 778 555
2.Adv e-Technologies- AeTECH	29, Rue des Entrepreneurs – Charguia II -2035 Tunis-	71 940 094
3. Air Liquide Tunisie	37,rue des entrepreneurs, ZI La Charguia II -2035 Ariana-	70 164 600
4. Amen Bank	Avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 835 500
5. Automobile Réseau Tunisien et Services -ARTES-	39, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 841 100
6. Arab Tunisian Bank "ATB"	9, rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 351 155
7. Arab Tunisian Lease "ATL"	Ennour Building, Centre Urbain Nord 1082 Tunis Mahrajène	70 135 000
8. Attijari Leasing	Rue du Lac d'Annecy - 1053 Les Berges du Lac-	71 862 122
9. Banque Attijari de Tunisie "Attijari bank"	24, Rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord - 1080 Tunis -	70 012 000
10. BH ASSURANCE	Immeuble Assurances Salim lot AFH BC5 Centre Urbain Nord -1003 Tunis	71 948 700
11. BH BANK	18, Avenue Mohamed V 1080 Tunis	71 126 000
12.BH Leasing	Rue Zohra Faiza-Immeuble BH Assurance, Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 700
13.Banque de Tunisie "BT"	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
14. Banque de Tunisie et des Emirats S.A "BTE"	Boulevard Beji Caid Essebsi -lot AFH- DC8, Centre Urbain Nord -1082 TUNIS-	71 112 000
15. Banque Internationale Arabe de Tunisie "BIAT"	70-72, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 340 733
16. Banque Nationale Agricole "BNA BANK"	Avenue Mohamed V 1002 Tunis	71 830 543
17.Best Lease	54, Avenue Charles Nicolles Mutuelle ville -1002 Tunis-	71 799 011
18.Carthage Cement	Rue 8002, Espace Tunis Bloc H, 3 ^{ème} étage Montplaisir -1073 Tunis-	71 964 593
19.CEREALIS S.A	Immeuble Amir El Bouhaira, Appt.N°1, rue du Lac Turkana, Les Berges du Lac -1053 Tunis -	71 961 996
20.Cellcom	25, rue de l'Artisanat Charguia II-2035 Ariana-	71 941 444
21. City Cars	31, rue des Usines, Zone Industrielle Kheireddine -2015 La Goulette-	36 406 200
22. Compagnie d'Assurances et de Réassurances "ASTREE"	45, avenue Kheireddine Pacha -1002 TUNIS-	71 792 211
23. Compagnie Internationale de Leasing "CIL"	16, avenue Jean Jaurès -1000 Tunis-	71 336 655
24. Délice Holding	Immeuble le Dôme, rue Lac Léman, Les Berges du Lac - 1053 Tunis-	71 964 969
25.Electrostar	Boulevard de l'environnement Route de Naâssen 2013 Bir El Kassâa Ben Arous	71 396 222
26.Essoukna	46, rue Tarak Ibnou Zied Mutuelle ville - 1082 TUNIS -	71 843 511
27.EURO-CYCLES	Zone Industrielle Kalâa Kébira -4060 Sousse-	73 342 036
28. Générale Industrielle de Filtration - GIF -	Km 35, GP1- 8030 Grombalia -	72 255 844
29.Hannibal Lease S.A	Immeuble Hannibal Lease, Rue du Lac Leman, Les Berges du Lac – Tunis-1053	71 139 400
30. L'Accumulateur Tunisien ASSAD	Rue de la Fonte Zone Industrielle Ben Arous BP. N°7 -2013 Ben Arous-	71 381 688

31. Les Ateliers Mécaniques du Sahel "AMS"	Rue Ibn Khaldoun BP. 63 - 4018 SOUSSE-	73 231 111
32. Les Ciments de Bizerte	Baie de Sebra BP 53 -7018 Bizerte-	72 510 988
33. Maghreb International Publicité « MIP »	Impasse Rue des Entrepreneurs, Z.I Charguia 2, BP 2035, Tunis.	31 327 317
34. Manufacture de Panneaux Bois du Sud -MPBS-	Route de Gabes, km 1.5 -3003 Sfax-	74 468 044
35. One Tech Holding	16 Rue des Entrepreneurs – Zone Industrielle la Charguia 2 – 2035 Ariana.	70 102 400
36. OFFICEPLAST	Z.I 2, Medjez El Bab B.P. 156 -9070 Tunis	78 564 155
37. Placements de Tunisie -SICAF-	2, rue de Turquie -1000 TUNIS-	71 332 188
38. Poulina Group Holding	GP1 Km 12 Ezzahra, Ben Arous	71 454 545
39. Société Atelier du Meuble Intérieurs	Z.I Sidi Daoud La Marsa - 2046 Tunis -	71 854 666
40. SMART TUNISIE S.A	9, Bis impasse n°3, rue 8612 Z.I, Charguia 1-2035 Tunis	71 115 600
41. SANIMED	Route de Gremda Km 10.5-BP 68 Markez Sahnoun -3012 Sfax -	74 658 777
42. SERVICOM	65, rue 8610 Z.I Charguia I - 2035 Tunis-	70 730 250
43. Société Chimique "ALKIMIA"	11, rue des Lilas -1082 TUNIS MAHRAJENE-	71 792 564
44. Société ENNAKL Automobiles	Z.I Charguia II BP 129 -1080 Tunis	70 836 570
45. Société d'Articles Hygiéniques Tunisie -Lilas-	5, rue 8610, Zone Industrielle – La Charguia 1-1080 Tunis-	71 809 222
46. Société d'Assurances et de Réassurances "MAGHREBIA"	Angle 64, rue de Palestine-22, rue du Royaume d'Arabie Saoudite -1002 TUNIS-	71 788 800
47. Société LAND'OR	Bir Jedid, 2054 Khelidia -Ben Arous-	71 366 666
48. Sté de Placement & de Dévelop. Industriel et Touristique -SPDIT SICAF-	Avenue de la Terre Zone Urbain Nord Charguia I -1080 Tunis-	71 189 200
49. Société des Industries Chimiques du Fluor "ICF"	6, rue Amine Al Abbassi 1002 Tunis Belvédère	71 789 733
50. Société des Industries Pharmaceutiques de Tunisie -SIPHAT-	Fondouk Choucha 2013 Ben Arous	71 381 222
51. Société de Production Agricole Teboulba -SOPAT SA-	Avenue du 23 janvier BP 19 -5080 Téoulba-	73 604 149
52. Société de Transport des Hydrocarbures par Pipelines "SOTRAPIL"	Boulevard de la Terre, Centre Urbain Nord 1003 Tunis	71 766 900
53. Société de Fabrication des Boissons de Tunisie "SFBT"	Boulevard de la Terre, Centre urbain nord -1080 Tunis-	71 189 200
54. Société Immobilière et de Participations "SIMPAN"	14, rue Masmouda, Mutuelleville -1082 TUNIS-	71 840 869
55. Société Immobilière Tuniso-Séoudienne "SITS"	Centre Urbain Nord, International City center, Tour des bureaux, 5 ^{ème} étage, bureau n°1-1082 Tunis-	70 728 728
56. Société Industrielle d'Appareillage et de Matériels Electriques SIAME-	Zone Industrielle -8030 GROMBALIA-	72 255 065
57. Société Moderne de Céramiques - SOMOCER -	Menzel Hayet 5033 Zaramdine Monastir TUNIS	73 410 416
58. Société Magasin Général "SMG"	28, rue Mustapha Kamel Attaturk 1001	71 126 800
59. Société Nouvelle Maison de la Ville de Tunis "SNMVT" (Monoprix)	1, rue Larbi Zarrouk BP 740 -2014 MEGRINE-	71 432 599
60. Société NEW BODY LINE	Avenue Ali Balhauane -5199 Mahdia –	73 680 435
61. Société Tawasol Group Holding « TAWASOL »	20, rue des entrepreneurs Charguia II -2035 Tunis-	71 940 389
62. Société Tunisienne d'Automobiles « STA »	Z.I Borj Ghorbel, la nouvelle médina -2096 Ben Arous-	31 390 290
63. Société Tunisienne d'Assurances et de Réassurances "STAR"	Square avenue de Paris -1025 TUNIS-	71 340 866
64. Société Tunisienne de Banque "STB"	Rue Hédi Nouira -1001 TUNIS-	71 340 477
65. Société Tunisienne de l'Air "TUNISAIR"	Boulevard Mohamed BOUAZIZI -2035 Tunis Carthage-	70 837 000
66. Société Tunisienne de l'Industrie Pneumatique -STIP-	Centre Urbain Nord Boulevard de la Terre 1003 Tunis El Khadra	71 230 400
67. société Tunisienne Industrielle du Papier et du Carton - SOTIPAPIER-	13, rue Ibn Abi Dhi'af, Zone Industrielle de Saint Gobain, Megrine Riadh - 2014 Tunis -	71 434 957

68. Société Tunisienne d'Email –SOTEMAIL-	Route de Sfax Menzel el Hayet -5033 Monastir-	73 410 416
69. Société Tunisienne d'Entreprises de Télécommunications "SOTETEL"	Rue des entrepreneurs ZI Charguia II, BP 640 1080 TUNIS-	71 713 100
70. Société Tunisienne des Marchés de Gros "SOTUMAG"	Route de Naâssen, Bir Kassaa -BEN AROUS-	71 384 200
71. Société Tunisienne de Réassurance "Tunis Re"	12 Avenue du Japon- Montplaisir BP 29 - Tunis 1073-	71 904 911
72. Société Tunisienne de Verreries "SOTUVER"	Nelle Z.I 1111 Djebel El Oust K 21 Route de Zaghouan BP n° 48	72 640 650
73. Telnet Holding	Immeuble Ennour –Centre Urbain Nord -1082 Tunis-	71 706 922
74. Tunisie Leasing et Factoring	Centre Urbain Nord Avenue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 132 000
75. Tunisie Profilés Aluminium " TPR"	Rue des Usines, ZI Sidi Rézig, Mégrine -2033 Tunis-	71 433 299
76. TUNINVEST SICAR	Immeuble Integra Centre Urbain Nord -1082 Tunis Mahrajène-	71 189 800
77. Universal Auto Distributors Holding -UADH-	62, avenue de Carthage -1000 Tunis-	71 354 366
78. Union Bancaire pour le Commerce & l'Industrie "UBCI"	139, avenue de la Liberté -1002 TUNIS-	71 842 000
79. Unité de Fabrication de Médicaments –UNIMED-	Zone Industrielle de Kalaa Kébira -4060 Sousse-	73 342 669
80. Union Internationale de Banques "UIB"	65, avenue Habib Bourguiba -1000 TUNIS-	71 120 392
81. Wifack International Bank SA- WIFAK BANK-	Avenue Habib Bourguiba –Médenine 4100 BP 356	75 643 000

II.- SOCIETES ET ORGANISMES NON ADMIS A LA COTE

Dénomination sociale	Siège social	Tél.
1. Al Baraka Bank Tunisia (EX BEST-Bank)	90, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 790 000
2. Alubaf International Bank –AIB -	Avenue de la Bourse, les Berges du Lac- 1053 Tunis-	70 015 600
3. AL KHOUTAF ONDULE	Route de Tunis Km 13 –Sidi Salah 3091 SFAX	74 273 069
4. Arab Banking Corporation -Tunisie- "ABC-Tunisie"	ABC Building, rue du Lac d'Annecy -1053 Les Berges du Lac-	71 861 861
5. Arije El Médina	3, Rue El Ksar, Imp1, 3 ^{ème} étage, BP 95, - 3079 Sfax -	
6. Assurances BIAT	Immeuble Assurance BIAT - Les Jardins du Lac- Lac II	30 300 100
7. Assurances Maghrébia Vie	24, rue du royaume d'Arabie Saoudite 1002 Tunis	71 155 700
8. Assurances Multirisques Ittihad S.A -AMI Assurances -	Cité Les Pins, Les Berges du Lac II -Tunis-	70 026 000
9. Banque de Coopération du Maghreb Arabe "BCMA"	Ministère du domaine de l'Etat et des Affaires foncières, 19, avenue de paris -1000 Tunis -	
10. Banque de Financement des Petites et Moyennes Entreprises - BFPME-	34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord -1004 El Menzah IV-	70 102 200
11. Banque Franco-Tunisienne "BFT"	Rue Aboubakr Echahid – Cité Ennacim Montplaisir -1002 TUNIS-	71 903 505
12. Banque Tunisienne de Solidarité "BTS"	56, avenue Mohamed V -1002 TUNIS-	71 844 040
13. Banque Tuniso-Koweïtienne -BTK-	10bis, avenue Mohamed V, B.P.49 -1001 TUNIS-	71 340 000
14. BTK Leasing	11, rue Hédi Nouria, 8ème étage -1001 TUNIS-	70 241 402
15. Banque Tuniso-Lybiennne « BTL »	25, avenue Kheireddine Pacha, B.P. 102 -1002 TUNIS-	71 781 500
16. Banque Zitouna	2, Boulevard Qualité de la Vie -2015 Kram-	71 164 000
17. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE"	Immeuble Carte, Lot BC4- Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 000
18. Cie d'Assurances et de Réas. Tuniso-Européenne "CARTE VIE "	Immeuble Carte, Entrée B- Lot BC4-Centre Urbain Nord, 1082 Tunis	71 184 160
19. Caisse Tunisienne d'Assurance Mutuelle Agricole "CTAMA"	6, avenue Habib Thameur -1069 TUNIS-	71 340 916
20. Compagnie d'Assurances Vie et de Capitalisation "HAYETT"	Immeuble COMAR, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 333 400
21. Compagnie Nouvelle d'Assurance "Attijari Assurance"	Angle rue Winnipeg et Annecy, les Berges du lac	71 141 420
22. Cie Méditerranéenne d'Assurances et de Réassurances "COMAR"	26, avenue Habib Bourguiba -1001 TUNIS-	71 340 899

23. Compagnie Tunisienne pour l'Assurance du Commerce Extérieur "COTUNACE"	Rue Borjine (ex 8006), Montplaisir -1073 TUNIS	71 90 86 00
24.Comptoir National du Plastique	Route de Tunis, km 6,5 AKOUDA	73 343 200
25. Comptoir National Tunisien "CNT"	Route de Gabès Km 1,5, Cité des Martyrs -3003 SFAX-	74 467 500
26. Citi Bank	55, avenue Jugurtha -1002 TUNIS-	71 782 056
27. Evolution Economique	Route de Monastir -4018 SOUSSE-	73 227 233
28. ELBENE INDUSTRIE SA	Centrale Laitière de Sidi Bou Ali -4040 SOUSSE-	36 409 221
29. Groupe des Assurances de Tunisie "GAT"	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	31 350 000
30. International Tourism Investment "ITI SICAF"	9, rue Ibn Hamdiss Esskelli, El Menzah I - 1004 Tunis -	71 235 701
31. La Tunisienne des Assurances Takaful « At-Takâfoulia »	15, rue de Jérusalem 1002-Tunis Belvédère	31 331 800
32. Loan and Investment Co	Avenue Ouled Haffouz, Complexe El Mechtel, Tunis	71 790 255
33. Meublatex	Route de Tunis -4011 HAMMAM SOUSSE-	73 308 777
34. North Africa International Bank -NAIB -	Avenue Kheireddine Pacha Taksim Ennasim -1002 Tunis	71 950 800
35. Palm Beach Palace Jerba	Avenue Farhat Hached, BP 383 Houmt Souk -4128 DJERBA-	75 653 621
36. Plaza SICAF	Rue 8610 - Z.I. -2035 CHARGUIA-	71 797 433
37.Safety Distribution	Résidence El Fel, Rue Hédi Nouira Aiana	71 810 750
38.Société Al Majed Investissement SA	Avenue de la Livre Les Berges du Lac II -153 Tunis-	71 196 950
39. Société ALMAJED SANTE	Avenue Habib Bourguiba - 9100 Sidi Bouzid -	36 010 101
40. Société Al Jazira de Transport & de Tourisme	Centre d'animation et de Loisir Aljazira- Plage Sidi Mahrez Djerba-	75 657 300
41. Société Agro Technologies « AGROTECH »	Cité Jugurtha Bloc A, App n°4, 2 ^{ème} étage Sidi Daoud La Marsa	
42. Société Africaine Distribution Autocar -ADA-	Route El Fejja km2 El Mornaguia -1153 Manouba-	71 550 711
43.Société Commerciale Import-Export du Gouvernorat de Nabeul « El Karama »	63, Avenue Bir Challouf -8000 Nabeul-	72 285 330
44. Société d'Engrais et de Produits Chimiques de Mégrine " SEPCM "	20, Avenue Taïb Mhiri 2014 Mégrine Riadh	71 433 318
45. Société de Commercialisation des Textiles « SOCOTEX »	5, bis Rue Charles de Gaulle -1000 Tunis-	71 237 186
46. Société de Développement Economique de Kasserine "SODEK"	Siège de l'Office de Développement du Centre Ouest Rue Suffeitula, Ezzouhour -1200 KASSERINE-	77 478 680
47. Société de Développement et d'Investissement du Sud "SODIS-SICAR"	Immeuble Ettanmia -4119 MEDENINE-	75 642 628
48.Société de Développement & d'Investissement du Nord-Ouest " SODINO SICAR"	Avenue Taïb M'hiri -Batiment Société de la Foire de Siliana - 6100 SILIANA-	78 873 085
49. Société de Fabrication de Matériel Médical « SOFAMM »	Zone Industrielle El Mahres -3060 SFAX-	74 291 486
50.Société de Mise en Valeur des Iles de Kerkennah "SOMVIK"	Zone Touristique Sidi Frej -3070 Kerkennah-	74 486 858
51. Société de Promotion Immobilière & Commerciale " SPRIC "	5, avenue Tahar Ben Ammar EL Manar -2092 Tunis-	71 884 120
52. Société de services des Huileries	Route Menzel Chaker Km 3 Immeuble Salem 1 ^{er} étage app n°13-3013 Sfax-.	74 624 424
53. Société des Aghlabites de Boissons et Confiseries " SOBOCO "	Rue de Métal Z. I. Ariana BP 303 -1080 TUNIS-	70 837 332
54. Société des Produits Pharmaceutique « SO.PRO.PHA »	Avenue Majida Bouleila -Sfax El Jadida-	74 401 510
55.Société de Tourisme Amel " Hôtel Panorama"	Boulevard Taïb M'hiri 4000 Sousse	73 228 156
56.Société de Transport du Sahel	Avenue Léopold Senghor -4001 Sousse-	73 221 910
57.Société Touristique TOUR KHALAF	Route Touristique -4051 Sousse-	73 241 844
58. Société HELA d'Electro-ménagers & de Confort -BATAM-	Rue Habib Maazoun, Im. Taparura n° 46-49 -3000 SFAX-	73 221 910
59.Société Gabesienne d'Emballage "SOGEMBAL"	GP 1 , km 14, Aouinet -GABES-	75 238 353
60. Société Groupe GMT « GMT »	Avenue de la liberté Zaghouan -1100 Tunis-	72 675 998

61.Société Immobilière & Touristique de Nabeul "SITNA"	Hôtel Nabeul Beach, BP 194 -8000 NABEUL-	72 286 111
62.Société Hôtelière & Touristique "le Marabout"	Boulevard 7 Novembre -Sousse-	73 226 245
63.Société Hôtelière & Touristique Syphax	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
64.Société Hôtelière KURIAT Palace	Hôtel KURIAT Palace Zone Touristique 5000 Skanés Monastir	73 521 200
65.Société Hôtelière Touristique & Balnéaire MARHABA	Route touristique -4000 SOUSSE -	73 242 170
66.Société Industrielle de l'Enveloppe et de Cartonnage "EL KHOUTAF"	Route de Gabès Km 1.5-3003 BP.E Safax	74 468 190
67.Société Industrielle de Textile "SITEX"	Avenue Habib Bourguiba -KSAR HELLAL-	73 455 267
68.Société Industrielle d'Ouvrage en Caoutchouc "SIOC"	Route de Gabès, Km 3,5, BP 362 -3018 SFAX-	74 677 072
69.Société Industrielle Oléicole Sfaxienne "SIOS ZITEX"	Route de Gabès, Km 2 -3003 SFAX-	74 468 326
70.Société LLOYD Vie	Avenue Tahar Haddad -1053 Les Berges du Lac-	71 963 293
71.Société Marja de Développement de l'Elevage "SMADEA"	Marja I, BP 117 -8170 BOU SALEM-	78 638 499
72. Société Nationale d'Exploitation et de Distribution des Eaux International « SONEDE International »	Avenue Slimane Ben Slimane El Manar II- Tunis 2092-	71 887 000
73.Société Plasticum Tunisie	Z.I Innopark 8 & 9 El Agba -2087 Tunis-	71 646 360
74.Société Régionale de Transport du Gouvernorat de Nabeul "SRTGN"	Avenue Habib Thameur -8 000 NABEUL-	72 285 443
75.Société Régionale d'Importation et d'Exportation « SORIMEX »	Avenue des Martyrs -3000 SFAX-	74 298 838
76.Société Régionale Immobilière & Touristique de Sfax "SORITS "	Rue Habib Mâazoun, Imm. El Manar, Entrée D, 2ème entresol -3000 SFAX-	74 223 483
77.Société STEG International Services	Résidence du Parc, les Jardins de Carthage, 2046 Les Berges du Lac. Tunis	70 247 800
78.Société Touristique et Balnéaire "Hôtel Houria"	Port El Kantaoui 4011 Hammam Sousse	73 348 250
79.Société Touristique du Cap Bon "STCB"	Hôtel Riadh, avenue Mongi Slim -8000 NABEUL-	72 285 346
80.Société Touristique SANGHO Zarzis	11, rue Ibn Rachiq -1002 Tunis Bélvédère-	71 798 211
81.Société Tunisienne d'Assurances "LLOYD Tunisien"	Avenue Tahar Haddad les Berges du Lac -1053 TUNIS-	71 962 777
82.Société Tunisienne d'Assurance Takaful –El Amana Takaful-	13, rue Borjine, Montplaisir -1073	70 015 151
83.GAT Vie	92-94, avenue Hédi Chaker -1002 TUNIS-	71 843 900
84.Société Tunisienne de l'Industrie Laitière "STIL"- En Liquidation -	Escalier A Bureau n°215, 2ème étage Ariana Center -2080 ARIANA-	71 231 172
85.Société Tunisienne d'Habillement Populaire	8, rue El Moez El Menzah -1004 TUNIS-	71 755 543
86.Société Tunisienne d'Industrie Automobile "STIA"	Rue Taha Houcine Khezama Est -4000 Sousse-	
87.Société Tunisienne des Arts Graphiques "STAG"	19, rue de l'Usine Z.I Aéroport -2080 ARIANA-	71 940 191
88. Société Tunisienne de Siderurgie « EL FOULADH »	Route de Tunis Km 3, 7050 Menzel Bourguiba, BP 23-24 7050 Menzel Bourguiba	72 473 222
89.Société Tunisienne du Sucre "STS"	Avenue Tahar Haddad -9018 BEJA-	78 454 768
90.Société UNION DE FACTORING	Building Ennour - Centre Urbain Nord- 1004 TUNIS	71 246 200
91.SYPHAX airlines	Aéroport International de Sfax BP Thyna BP 1119 - 3018 Sfax-	74 682 400
92.Tunisian Foreign Bank –TFB-	Angle Avenue Mohamed V et rue 8006, Montplaisir -1002 Tunis-	71 950 100
93.Tunisian Saudi Bank -TSB-	32, rue Hédi Karray - 1082 TUNIS -	70 243 000
94. Tunis International Bank –TIB-	18, Avenue des Etats Unis, Tunis	71 782 411
95. QATAR NATIONAL BANK –TUNISIA-	Rue Cité des Sciences Centre Urbain Nord - B.P. 320 -1080 TUNIS-	36 005 000
96. Tyna Travaux	Route Gremda Km 0,5 Immeuble Phinicia Bloc « G » 1 ^{er} étage étage, App N°3 -3027 Sfax-	74 403 609
97.UIB Assurances	Rue du Lac Turkana –Les berges du Lac -1053 Tunis-	

III. ORGANISMES FAISANT APPEL PUBLIC A L'EPARGNE

LISTE DES SICAV ET FCP

	OPCVM	Catégorie	Type	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	AL AMANAH PRUDENCE FCP (1)	MIXTE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
2	AL HIFADH SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
3	AMEN ALLIANCE SICAV	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
4	AMEN PREMIÈRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
5	AMEN TRESOR SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
6	ARABIA SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
7	ATTIJARI FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
8	ATTIJARI FCP DYNAMIQUE	MIXTE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
9	ATTIJARI FCP OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
10	ATTIJARI OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ATTIJARI GESTION	Immeuble Fekih, rue des Lacs de Mazurie- Les Berges du Lac 1053 Tunis
11	FCP PROGRÈS OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
12	CAP OBLIG SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
13	CGF PREMIUM OBLIGATAIRE FCP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
14	CGF TUNISIE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
15	FCP AFEK CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
16	FCP AL IMTIEZ	MIXTE	DISTRIBUTION	LA TUNISO- SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT- TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
17	FCP AMEN CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
18	FCP AMEN SELECTION	MIXTE	DISTRIBUTION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
19	FCP AXIS AAA	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
20	FCP AXIS ACTIONS DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
21	FCP AXIS CAPITAL PRUDENT	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
22	FCP AXIS PLACEMENT EQUILIBRE	MIXTE	CAPITALISATION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis

23	FCP BH CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
24	FCP BIAT- CEA PNT TUNISAIR	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
25	FCP BIAT ÉPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
26	FCP BIAT-EQUITY PERFORMANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
27	FCP BNA CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
28	FCP CEA BANQUE DE TUNISIE	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
29	FCP CEA MAXULA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
30	FCP DELTA EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
31	FCP HAYETT MODERATION	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
32	FCP HAYETT PLENITUDE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
33	FCP HAYETT VITALITE	MIXTE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
34	FCP HÉLION ACTIONS DEFENSIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
35	FCP HÉLION ACTIONS PROACTIF	MIXTE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
36	FCP HÉLION MONEO	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
37	FCP HÉLION SEPTIM	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	HELION CAPITAL	17, rue du Libéria -1002 Tunis
38	FCP ILBOURSA CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
39	FCP INNOVATION	ACTIONS	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
40	FCP IRADETT 50	MIXTE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
41	FCP IRADETT CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
42	FCP KOUNOUZ	MIXTE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
43	FCP MAGHREBIA DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
44	FCP MAGHREBIA MODERE	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
45	FCP MAGHREBIA PRUDENCE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
46	FCP MAGHREBIA SELECT ACTIONS	MIXTE	CAPITALISATION	UNION FINANCIERE -UFI-	Boulevard Mohamed Bouazizi - Immeuble Maghrebia- Tour A-BP 66- 1080 Tunis cedex
47	FCP MAXULA CROISSANCE DYNAMIQUE	MIXTE	CAPITALISATION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
48	FCP MOUASSASSETT	MIXTE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
49	FCP OBLIGATAIRE CAPITAL PLUS	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
50	FCP OPTIMA	MIXTE	CAPITALISATION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis

51	FCP OPTIMUM EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte- Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
52	FCP PERSONNEL UIB EPARGNE ACTIONS	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
53	FCP SALAMETT CAP	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
54	FCP SALAMETT PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
55	FCP SECURITE	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
56	FCP SMART EQUILIBRE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
57	FCP VALEURS AL KAOUTHER	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
58	FCP VALEURS CEA	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
59	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
60	FCP VALEURS INSTITUTIONNEL II	MIXTE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
61	FCP VALEURS MIXTES	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
62	FCP VIVEO NOUVELLES INTRODUITES	MIXTE	DISTRIBUTION	TRADERS INVESTMENT MANAGERS	Rue du Lac Léman, Immeuble Nawrez, Bloc C, Appartement C21, Les Berges du Lac-1053 Tunis
63	FCP Wafa OBLIGATAIRE CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	LA TUNISO-SEOUIDIENNE D'INVESTISSEMENT-TSI-	Résidence Ines - Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord – 1080 Tunis Mahrajène
64	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
65	FIDELITY SICAV PLUS	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
66	FINACORP OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	FINANCE ET INVESTISSEMENT IN NORTH AFRICA - FINACORP-	Rue du Lac Loch Ness (Angle de la rue du Lac Windermere) - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
67	INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UIB FINANCE	Rue du Lac Turkana- Immeuble les Reflets du Lac - Les Berges du Lac- 1053 Tunis
68	LA GENERALE OBLIG-SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	COMPAGNIE GENERALE D'INVESTISSEMENT -CGI-	10, Rue Pierre de Coubertin - 1001 Tunis
69	MAC AL HOUDA FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
70	MAC CROISSANCE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
71	MAC ÉPARGNANT FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
72	MAC EPARGNE ACTIONS FCP	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
73	MAC EQUILIBRE FCP	MIXTE	DISTRIBUTION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
74	MAC HORIZON 2022 FCP	MIXTE	CAPITALISATION	MAC SA	Green Center- Bloc C 2ème étage, rue du Lac Constance- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
75	MAXULA INVESTISSEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
76	MAXULA PLACEMENT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	MAXULA BOURSE	Rue du Lac Léman- Centre Nawrez -Bloc B- bureau 1.2- Les Berges du Lac- 1053 Tunis

77	MCP CEA FUND	MIXTE (CEA)	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
78	MCP EQUITY FUND	MIXTE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
79	MCP SAFE FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	MENA CAPITAL PARTNERS-MCP-	Le Grand Boulevard du Lac-Les Berges du Lac- 1053 Tunis
80	MILLENIU OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis
81	PLACEMENT OBLIGATAIRE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
82	POSTE OBLIGATAIRE SICAV TANIT	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
83	SANADETT SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	ARAB FINANCIAL CONSULTANTS - AFC-	Carré de l'Or -Les jardins du Lac II- Les Berges du Lac -1053 Tunis
84	SICAV AMEN	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	AMEN INVEST	Avenue Mohamed V-Immeuble AMEN BANK- Tour C -1002 Tunis
85	SICAV AVENIR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
86	SICAV AXIS TRÉSORERIE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BMCE CAPITAL ASSET MANAGEMENT	Yasmine Tower-Bloc C-Centre Urbain Nord-1082 Tunis
87	SICAV BH CAPITALISATION	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
88	SICAV BH OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	BH INVEST	Rue Mohamed Sghaier Ouled Ahmed -Immeuble Assurances SALIM- 3ème étage- Centre Urbain Nord -1003 Tunis
89	SICAV BNA	MIXTE	DISTRIBUTION	BNA CAPITALAUX - BNAC-	Complexe Le Banquier- Avenue Tahar Hadded- Les Berges du Lac -1053 Tunis
90	SICAV CROISSANCE	MIXTE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
91	SICAV ENTREPRISE	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
92	SICAV L'ÉPARGNANT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
93	SICAV L'ÉPARGNE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
94	SICAV L'INVESTISSEUR	MIXTE	DISTRIBUTION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
95	SICAV OPPORTUNITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
96	SICAV PATRIMOINE OBLIGATAIRE	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
97	SICAV PLUS	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
98	SICAV PROSPERITY	MIXTE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
99	SICAV RENDEMENT	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DE BOURSE DE TUNISIE -SBT-	Place du 14 janvier 2011- 1001 Tunis
100	SICAV SECURITY	MIXTE	DISTRIBUTION	COFIB CAPITAL FINANCES -CCF-	25, rue du Docteur Calmette- 1082 Tunis Mahrajène
101	SICAV TRESOR	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Youssef Towers -Bloc A-Rue du Dinar-Les jardins du Lac II-1053 Tunis
102	STB EVOLUTIF FCP	MIXTE	CAPITALISATION	STB FINANCE	34, rue Hédi Karray- El Menzah IV-1080 Tunis
103	STRATÉGIE ACTIONS SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	SMART ASSET MANAGEMENT	5, Rue Mustapha Sfar- 1002 Tunis Belvédère
104	TUNISIAN FUNDAMENTAL FUND (2)	MIXTE	DISTRIBUTION	COMPAGNIE GESTION ET FINANCE -CGF-	17, rue de l'île de Malte-Immeuble Lira-Les jardins du Lac -Lac II 1053 Tunis

105	TUNISIAN PRUDENCE FUND	MIXTE	DISTRIBUTION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
106	TUNISIE SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	TUNISIE VALEURS ASSET MANAGEMENT	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
107	TUNISO-EMIRATIE SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	AUTO GEREE	5 bis, rue Mohamed Badra 1002 Tunis
108	UBCI-FCP CEA	MIXTE (CEA)	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
109	UBCI-UNIVERS ACTIONS SICAV	ACTIONS	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
110	UGFS BONDS FUND	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
111	UGFS ISLAMIC FUND	MIXTE	CAPITALISATION	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – NORTH AFRICA- UGFS NA	Rue du Lac Biwa- Immeuble Fraj 2ème étage- Les Berges du Lac- 1053 Tunis
112	UNION FINANCIERE ALYSSA SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
113	UNION FINANCIERE HANNIBAL SICAV	MIXTE	DISTRIBUTION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
114	UNION FINANCIERE SALAMMBO SICAV	OBLIGATAIRE	CAPITALISATION	UBCI BOURSE	74, Avenue Habib Bourguiba- 1000 Tunis
115	UNIVERS OBLIGATIONS SICAV	OBLIGATAIRE	DISTRIBUTION	SOCIETE DU CONSEIL ET DE L'INTERMEDIATION FINANCIERE -SCIF -	10 bis, Avenue Mohamed V- Immeuble BTK-1001 Tunis

(1) FCP en liquidation anticipée

(2) FCP en liquidation suite à l'expiration de sa durée de vie

LISTE DES FCC

	FCC	Gestionnaire	Adresse du gestionnaire
1	FCC BIAT CREDIMMO 1	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis
2	FCC BIAT CREDIMMO 2	TUNISIE TITRISATION	Rue du Dinar -Immeuble Youssef Towers -Les jardins du Lac II- 1053 Tunis

LISTE DES FONDS D'AMORÇAGE

		Gestionnaire	Adresse
1	PHENICIA SEED FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
2	SOCIAL BUSINESS	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
3	CAPITALEASE SEED FUND 2	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
4	ANAVA SEED FUND	FLAT6LABS Tunisia	15, Avenue de Carthage, Tunis
5	CAPITAL'ACT SEED FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
6	START UP MAXULA SEED FUND	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
7	HEALTH TECH FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis

LISTE DES FCPR

		Gestionnaire	Adresse
1	ATID FUND I	ARAB TUNISIAN FOR INVESTMENT & DEVELOPMENT (A.T.I.D Co)	B4.2.3.4, cercle des bureaux, 4ème étage, lot BC2 - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène

2	FIDELIUM ESSOR	FIDELIUM FINANCE	Centre Urbain Nord immeuble «NOUR CITY», Bloc «B» 1er étage N° B 1-1 Tunis Avenue des martyrs imm pic-ville centre Sfax
3	FCPR CIOK	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
4	FCPR GCT	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
5	FCPR GCT II	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
6	FCPR GCT III	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
7	FCPR GCT IV	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
8	FCPR ONAS	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
9	FCPR ONP	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
10	FCPR SNCPA	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
11	FCPR SONEDE	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
12	FCPR STEG	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
13	FCPR-TAAHIL INVEST	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
14	FRPR IN'TECH	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
15	FCPR-CB	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 - Tunis
16	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
17	FCPR MAX-ESPOIR	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
18	FCPR AMENCAPITAL 1	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
19	FCPR AMENCAPITAL 2	AMEN CAPITAL	5 ^{ème} étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
20	FCPR THEEMAR INVESTMENT FUND	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
21	FCPR TUNINVEST CROISSANCE	TUNINVEST GESTION FINANCIÈRE	Immeuble Integra - Centre Urbain Nord - 1082 Tunis Mahrajène
22	FCPR SWING	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi Mutuelleville, 1002 Tunis
23	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2 ^{ème} étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
24	FCPR PHENICIA FUND	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 & 10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
25	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2 ^{ème} étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis

26	FCPR AMENCAPITAL 3	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
27	FCPR INTILAQ FOR GROWTH	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
28	FCPR INTILAQ FOR EXCELLENCE	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
29	FCPR FONDS CDC CROISSANCE 1	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
30	FCPR MAXULA CROISSANCE ENTREPRISES	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
31	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND III	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
32	FCPR AFRICAMEN	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
33	FCPR AZIMUTS	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
34	TUNISIA AQUACULTURE FUND	SAGES SA	Immeuble Molka, Bureaux B5 & B6, Avenue de la Bourse, Les Jardins du Lac, 1053 -Tunis
35	FCPR MAXULA JASMIN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 -Tunis
36	FCPR FONDS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL II	CDC GESTION	Résidence Lakéo, 2ème étage, rue du Lac Michigan, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
37	FCPR ESSOR FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
38	FCPR PHENICIA FUND II	ALTERNATIVE CAPITAL PARTNERS	Immeuble Yosr, Appartements 9 &10, Rue du Lac Victoria, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
39	MAXULA JASMIN PMN	MAXULA GESTION	Rue du lac Windermere, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
40	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA I	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
41	FCPR AMENCAPITAL 4	AMEN CAPITAL	5ème étage de la tour C, Immeuble AMEN BANK, Avenue Mohamed V, 1002- Tunis
42	FCPR SWING 2	CAPSA CAPITAL PARTNERS	10 bis, Rue Mahmoud El Materi, Mutuelleville, 1002-Tunis
43	FCPR GAT PRIVATE EQUITY 1	GAT INVESTISSEMENT	92-94, Avenue Hédi Chaker, Belvédère, 1002-Tunis
44	STB GROWTH FUND	STB MANAGER	Immeuble STB, 34, rue Hédi Karray, Cité des sciences, 1004-EI Menzah IV
45	FCPR MOURAFIK	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
46	FCPR INKADH	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
47	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV - MUSANADA	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
48	FCPR TUNISIAN DEVELOPMENT FUND IV – MUSANADA II	UNITED GULF FINANCIAL SERVICES – North Africa	Rue Lac Biwa, Immeuble Fraj, 2ème étage, Les Berges du Lac, 1053 - Tunis
49	FCPR ZITOUNA MOUCHARAKA II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis
50	FCPR BYRSA FUND I	DIDO CAPITAL PARTNERS	Avenue Neptune, Immeuble la Percée Verte, Bloc B, 5ème étage, Appartement B5.2, Les Jardins De Carthage, 1090-Tunis
51	FCPR TANMYA	MAC PRIVATE MANAGEMENT	Immeuble Green Center, Bloc D, 2ème étage, Rue du Lac Constance, Les Berges du Lac, 1053-Tunis
52	FCPR MOURAFIK II	ZITOUNA CAPITAL	Rue de la feuille d'érable, Cité les Pins, Résidence des Ambassadeurs, Bloc A, 4ème étage, Les Berges du Lac 2, 1053-Tunis

LISTE DES FONDS DE FONDS

		Gestionnaire	Adresse
1	FONDS DE FONDS ANAVA	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053-Tunis.

LISTE DES FONDS D'INVESTISSEMENT SPÉCIALISÉS

		Gestionnaire	Adresse
1	FIS INNOVATECH	SMART CAPITAL	Immeuble SAPHIR, Bloc A, 1er étage, Avenue du dinar, Les berges du lac II, 1053- Tunis.
2	FIS 216 CAPITAL FUND I	216 CAPITAL VENTURES	Immeuble Carte, Lot BC4, Centre Urbain Nord, 1082-Tunis

** Cette liste n'est ni exhaustive ni limitative. Les sociétés ne figurant pas sur cette liste et qui répondent à l'un des critères énoncés par l'article 1er de la loi n° 94-117 du 14 novembre 1994 peuvent se faire opposer le caractère de sociétés faisant appel public à l'épargne.*

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

BANQUE DE TUNISIE ET DES EMIRATS

- BTE-

Siège social : 5 bis, rue Mohamed Badra Tunis

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire du 27 avril 2022, la Banque de Tunisie et des Emirats -BTE- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration.

I- Résolutions adoptées :

القرار الأول

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة :

- تقارير مجلس الإدارة حول نشاط البنك وحول حسابات السنة المحاسبية 2021 (القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة) .
- تقارير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية الفردية والمجمعة للسنة المحاسبية 2021.

تصادق الجلسة العامة العادية بدون أيّ تحفظ على القوائم المالية الفردية والقوائم المالية المجمعة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2021. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثاني

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى قراءة التقرير الخاصّ بمراقبي الحسابات المتعلق بالاتفاقات المنصوص عليها بالفصل 62 من القانون عدد 48 لسنة 2016 المؤرخ في 11 جويلية 2016 والمتعلق بالبنوك والمؤسسات المالية وبالفصل 200 وما يليه وبالفصل 475 من مجلة الشركات التجارية تصادق على هذه الاتفاقيات. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الثالث

إنّ الجلسة العامة العادية بعد الإطلاع على نتائج السنة المحاسبية 2021 تبرئ ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تامًا وبدون أي تحفظ على تصرفهم خلال السنة المحاسبية 2021. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الرابع

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تخصيص نتيجة السنة المحاسبية 2021 كما يلي (بالدينارات) :

(+) نتائج مـؤجّـلة	:	-16 888 599, 976
(+) النتيجة الصافية لسنة 2021	:	-31 671 370, 074
(+) الاحتياط القانوني	:	-
(=) ما تبقى للترحيل	:	-48 559 970, 050

تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار الخامس

إنّ الجلسة العامة العادية تقرّر تحديد بدلات الحضور بمبلغ صافي بـ 1.000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع مجلس إدارة. كما أنها تصادق على اسناد منح الحضور بمبلغ صافي بـ 2000 دينار لكلّ عضو بالنسبة لكلّ اجتماع للجان القارة المنبثقة عن مجلس الإدارة. تمت المصادقة على هذا القرار بالإجماع.

القرار السادس

إنّ الجلسة العامة العادية تصادق على تسمية السيّدة فاطمة ثابت شيبوب كعضوة بمجلس إدارة بنك تونس والإمارات ممثلة للدولة التونسية منذ يوم 6 سبتمبر 2021 من قبل وزارة الاقتصاد والمالية ودعم الاستثمار عوضاً عن السيد عبد المنعم السعداوي وذلك لباقي مدّة نيابته.

كما تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد تسمية السيّد فوزي القبلي متصرفاً مستقلاً ورئيساً للجنّتي المخاطر والتدقيق الداخلي بصفة استثنائية وبموافقة البنك المركزي التونسي لغاية انتهاء عملية التقويت في رأس مال البنك وذلك للمدّة النيابية 2022 - 2024 .

كما تصادق الجلسة العامة العادية على تجديد نيابة أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب التونسي وللجانّ الإماراتي للسنوات المالية 2022 و 2023 و 2024 إلى حدّ انعقاد الجمعية العامة العادية التي تبتّ في القوائم المالية للسنة المحاسبية 2024.

أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب الإماراتي

1. جبر زعل خليفه الفلاسي
2. عبيد مراد السويدي
3. خليفة علي القمزي
4. ناصر شطيّط الكتبي
5. صقر سالم العامري
6. محمد مبارك الهاجري

أعضاء مجلس الإدارة الممثلين للجانب التونسي

7. عاطف المجدوب
8. فتيحة الغربي
9. كلثوم الحمزاوي
10. سيّدة المطيطي
11. فاطمة ثابت شيبوب
12. فوزي القبلي (عضو مستقل)

II . Le Bilan après affectation du résultat comptable

(unités: en milliers de dinars)

	31/12/2021	31/12/2020
ACTIF		
Caisse et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	36 586	64 988
Créances sur les établissements bancaires et financiers	167 724	150 614
Créances sur la clientèle	853 363	796 188
Portefeuille titres commercial	19 339	16 510
Portefeuille d'investissement	110 112	99 434
Valeurs immobilisées	58 375	47 849
Autres actifs	28 734	22 871
TOTAL ACTIF	1 274 233	1 198 454
PASSIF		
Dépôt et avoirs des établissements bancaires et financiers	149 710	182 041
Dépôt et avoirs de la clientèle	871 455	767 154
Emprunt et ressources spéciales	123 118	102 092
Autres passifs	41 772	27 292
TOTAL PASSIF	1 186 055	1 078 579
CAPITAUX PROPRES		
Capital	90 000	90 000
Réserves	47 578	47 604
Actions propres	-840	-840
Résultat reporté	-48 560	-16 889
TOTAL CAPITAUX PROPRES	88 178	119 875
TOTAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES	1 274 233	1 198 454

III. L'état d'évolution des capitaux propres :

LIBELLES	CAPITAUX PROPRES AVANT REPARTITIONS	REPARTITION	CAPITAUX PROPRES APRES REPARTITION
Capital	90 000	0	90 000
Réserves légales	7 387	0	7 387
Réserve à régime spécial	22 344	0	22 344
Actions propres	-840	0	-840
Fonds social	4 517	0	4 517
Autres réserves	13 200	0	13 200
Dividendes rattachés aux ADP rachetés	835	0	835
Résultat reporté	-17 724	-31 671	-49 395
Résultat de l'exercice	-31 671	31 671	0
Réserves pour risques bancaires	130	0	130
Dividendes ADP	0	0	0
TOTAL FONDS PROPRES	88 178	0	88 178

IV- Liste des membres du Conseil d'administration :

ADMINISTRATEURS EMIRATIS		DERNIER POSTE OCCUPE	Date expiration mandat
PRESIDENT	JABR ZAAL ALFALASSI	Directeurs à Abu Dhabi Investment Authority	AGO approuvant les Etats Financier de l'exercice 2024
MEMBRE	KHALEEFA ALI ALQAMZI		
MEMBRE	SAQR SALEM ALAMRI		
MEMBRE	MOHAMED MUBAREK ALHEJERI		
MEMBRE	OBAID MURAD ALSUWAIDI		
MEMBRE	NASSER SHOTAIT ALKETBI		
ADMINISTRATEURS TUNISIENS			
MEMBRE	SAIDA METTITI	DG au Min des Finances	
MEMBRE INDEP	FAOUZI EL GUIBLI	Ancien Directeur à la BNA	
MEMBRE	FETIHA GHARBI	DG au Min des Finances	
MEMBRE	FATMA THABET CHIBOUB	DG au Min de l'industrie	
MEMBRE	ATEF MAJDOUB	DG à la présidence du Gouvernement	
MEMBRE	KALTHOUM HAMZAOU	DG au Min de la coopération Internationale	

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

BANQUE ZITOUNA

Siège social : 02 Avenue Qualité de la Vie le Kram

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 28 avril 2022, la Banque Zitouna publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres,
- La Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première résolution: Approbation des états financiers individuels de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers individuels et du rapport de gestion y afférant, du rapport du comité de contrôle de conformité des normes bancaires islamiques et du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels de l'exercice 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers individuels dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution: Approbation des états financiers consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du conseil d'administration sur les états financiers consolidés et du rapport de gestion du groupe y afférant et du rapport d'audit des commissaires aux comptes relatif aux états financiers consolidés de l'exercice 2021, approuve tels qu'ils ont été présentés les états financiers consolidés dudit exercice comportant le bilan et l'état des engagements hors bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date et les notes annexes.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution : Affectation des résultats de l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, constatant que les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021 et approuvés par la présente assemblée font ressortir un résultat bénéficiaire de l'exercice de **60 116 611,040DT** et des résultats reportés excédentaires des exercices antérieurs de **11 034 514,298** soit au total un résultat distribuable de **71 151 125,338DT**, décide, sur proposition du conseil d'administration:

- De prélever sur ce montant, conformément à la loi, **3 557 556,267 DT** pour doter la réserve légale ;
- De prélever sur ce montant, **40 520 000,000 DT** pour doter les réserves pour réinvestissements exonérés ;
- D'affecter le reliquat, soit **27 073 569,071 DT** en résultats reportés.

Sur cette base, la répartition du bénéfice distribuable se présente comme suit :

À la réserve légale (5 % du bénéfice distribuable)	3 557 556,267
Aux réserves pour réinvestissements exonérés	40 520 000,000
Aux résultats reportés	27 073 569,071

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution : Approbation des conventions et engagements visés par l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions et engagements soumis aux dispositions de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi qu'aux dispositions des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales, prend acte de ce rapport et approuve les conventions dont il fait état, préalablement autorisées par le conseil d'administration au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Les actionnaires concernés par lesdites conventions n'ayant pas pris part au vote conformément à l'article 200 CSC.

Cinquième résolution : Rapport spécial des commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales

L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport spécial des commissaires aux comptes sur les conventions entrant dans le champ d'application de l'article 62 de la loi n° 2016-48 du 11 juillet 2016 relative aux banques et aux établissements financiers ainsi que des articles 200 et 475 du code des sociétés commerciale exposant les circonstances en raison desquelles la procédure d'autorisation préalable n'a pas été respectée décide, conformément aux dispositions de l'article 202 du code des sociétés commerciales, de prendre acte des conclusions dudit rapport et d'approuver les conventions qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Les actionnaires concernés par lesdites conventions n'ayant pas pris part au vote conformément à l'article 202 CSC.

Sixième résolution : Quitus aux administrateurs de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2021

L'Assemblée Générale, donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du conseil d'administration pour leur gestion au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Septième résolution : Nomination des administrateurs

L'Assemblée Générale Ordinaire décide, de renouveler le mandat de Mme Samira GHRIBI administrateur de la Banque pour une durée de trois ans prenant fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2024.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution : Nomination des commissaires aux comptes

L'Assemblée Générale Ordinaire décide de nommer les sociétés FMBZ KPMG Tunisie représentée par M. Moncef BOUSSANOUGA ZAMMOURI (lequel lui-même représenté dans cette assemblée par Mme Emna

Rachikou et LEJ Audit représentée par M. Bassem JEDDOU toutes deux membres de l'ordre des experts comptables de Tunisie, en qualité de commissaires aux comptes pour une durée de trois ans s'achevant à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire devant statuer sur les états financiers de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

La signature du présent procès-verbal par Mme Emna Rachikou signant pour le compte de Mr Moncef BOUSANOUGA lui-même représentant de FMBZ KPMG Tunisie et Bassem JEDDOU vaut, pour chacun d'eux, acceptation de ses fonctions de commissaire aux comptes de la Banque et déclaration qu'il n'est sujet à aucune interdiction ou incompatibilité légale l'empêchant de les exercer

Neuvième résolution : Fixation des jetons de présence

L'Assemblée Générale, décide, conformément aux dispositions de l'article 204 du code des sociétés commerciales :

- D'allouer une enveloppe de **1 270 000 DT** bruts à titre de jetons de présence pour l'exercice qui sera clos le 31 décembre 2022.

La répartition entre les administrateurs du montant global des jetons de présence, au titre des réunions du conseil d'administration et de ses comités, sera déterminée par le conseil d'administration, sur proposition du comité de nomination et de rémunération.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Dixième résolution : Pouvoirs pour les formalités

L'Assemblée Générale, confère tous pouvoirs au représentant légal de la Banque, ou à son mandataire pour effectuer les formalités administratives d'enregistrement, de dépôt et de publicité requises par la législation tunisienne en vigueur.

Mise aux voix, cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable :

En 1000 Dinars

	Notes	31/12/2021	31/12/2020
TIF			
se et avoirs auprès de la BCT, CCP, et TGT	5-1-1	218 342	290 719
ances sur les établissements bancaires et financiers	5-1-2	285 602	295 452
ances sur la clientèle	5-1-3	4 382 996	3 763 999
tefeuille-titre commercial	5-1-4	-	-
tefeuille d'investissement	5-1-5	116 013	83 130
leurs immobilisées	5-1-6	103 163	95 188
res actifs	5-1-7	271 255	181 574
TAL ACTIF		5 377 371	4 710 062
SSIF			
ique Centrale et CCP		-	-
ôts et avoirs des établissements bancaires et financiers	5-2-1	133 997	59 157
ôts et avoirs de la clientèle	5-2-2	4 499 204	3 976 065
tes de financements et Ressources spéciales	5-2-3	160	1 088
res passifs	5-2-4	197 305	187 164
TAL PASSIF		4 830 666	4 223 474
PITAUX PROPRES			
ital Social		265 000	265 000
erves		179 631	135 553
ions propres		-	-
res capitaux propres		75 000	75 000
sultats reportés		27 074	11 035
sultat de l'exercice		-	-
TAL CAPITAUX PROPRES	5-2-5	546 705	486 588
TAL PASSIF ET CAPITAUX PROPRES		5 377 371	4 710 062

III- L'état d'évolution des capitaux propres :

	Capital	Prime d'émission	Réserve légale	Réserve spéciale de Réinvestissement	Autres Capitaux Propres	Résultat Reporté	Résultat de l'exercice	Total
Solde au 31/12/2020 avant affectation	265 000	28 500	3 914	58 000	75 000	4 763	51 411	486 588
Affectation du Résultat de l'exercice 2020	0	0	2 809	42 330	0	6 272	-51 411	0
Solde au 31/12/2020 après affectation Résultat	265 000	28 500	6 723	100 330	75 000	11 035	0	486 588
Dividendes	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit	0	0	0	0	0	0	0	0
Capital souscrit non encore libéré	0	0	0	0	0	0	0	0
Résultat net de l'exercice 2021	0	0	0	0	0	0	60 117	60 117
Solde au 31/12/2021 avant affectation	265 000	28 500	6 723	100 330	75 000	11 035	60 117	546 705
Affectation du Résultat de l'exercice 2021	0	0	3 558	40 520	0	16 039	-60 117	0
Solde au 31/12/2021 après affectation Résultat	265 000	28 500	10 281	140 850	75 000	27 074	0	546 705

IV- **La Liste des membres du Conseil d'administration**

Administrateur	Qualité	Date d'expiration du mandat	Mandats dans d'autres établissements
M. Victor Nadhim Ridha AGHA	PCA	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - PDG de MAJDA TUNISIA, La Cigale Gammarth, La Cigale Tabarka, Le golf de Tabarka, et la société IHMC. - Administrateur Société Immobilière et touristique Marina Gammarth
M. Adel ALAYA	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - DG MAJDA TUNISIA - Gérant MAJDA international Trading - PCA Zitouna Paiement - PCA Zitouna Finances - PCA Zitouna Capital - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur Marina Gammarth - Administrateur La Cigale Tabarka - Administrateur La Cigale Gammarth - Administrateur Golf Tabarka - Administrateur IHMC
M. Hamdi BEN REJEB	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - Administrateur Zitouna Takaful - Administrateur Zitouna Finances - Administrateur Zitouna Paiement
Mme. Nabila BEN YEDDER	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- aucun
Mme. Samira GHRIBI	Administrateur	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.	- aucun
Mr Salem BESSAOUD	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	<ul style="list-style-type: none"> - Gérant de la société Valoris consulting - Administrateur indépendant Zitouna Paiement
Mr Jilani BELAGHA	Administrateur Indépendant	Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2023.	- aucun

بلاغ الشركات

معلومات ما بعد الجلسة العامة

البنك التونسي الليبي

مقرها شارع الأرض - المركز العمراني الشمالي - تونس

إثر انعقاد الجلسة العامة العادية بتاريخ 29 أبريل 2022 ينشر البنك التونسي الليبي ما يلي :

- ♦ القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية
- ♦ الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية.
- ♦ قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية
- ♦ قائمة أعضاء مجلس الإدارة.

1. القرارات المعتمدة من قبل الجلسة العامة العادية :

اللائحة الأولى:

إن الجلسة العامة العادية للبنك تصادق على طرق وأجال الدعوة لها وكيفية اطلاعها على الوثائق المتعلقة بجدول أعمالها.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثانية:

إن الجلسة العامة العادية بعد الاستماع إلى تلاوة:

- تقرير التصرف والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2021،
- تقرير التصرف الخاص بتجمع الشركات والقوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2021،
- التقرير العام لمراقبي الحسابات للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2021،
- تقرير مراقبي الحسابات حول القوائم المالية المجمعّة للسنة المحاسبية المختومة في 31 ديسمبر 2021،

تصادق دون أي تحفظ على تقرير مجلس الإدارة والقوائم المالية للبنك التونسي الليبي والقوائم المالية المجمعّة والمختومة في 31 ديسمبر 2021.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الثالثة:

بعد الاستماع إلى تلاوة التقرير الخاص لمراقبي الحسابات، تصادق الجلسة العامة العادية على العمليات الواردة بالتقرير.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع

اللائحة الرابعة:

قرّرت الجلسة العامة العادية تخصيص النتائج المتعلقة بالسنة المالية المبتدئة في غرة جانفي 2021 والمنتبهة في 31 ديسمبر 2021 على النحو التالي:

الوحدة: دينار تونسي

- 19 128 621	النتيجة الصافية
- 19 128 621	القابل للتخصيص
- 2 625 081	استهلاكات مؤجلة 2021
- 16 503 540	نتائج مرحلة 2021
0	الباقى

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة الخامسة:

تبرئ الجلسة العامة العادية ذمة أعضاء مجلس الإدارة إبراء تاما ودون تحفظ على تصرفهم خلال السنة المالية 2021.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

اللائحة السادسة:

تعطي الجلسة العامة العادية للممثل القانوني أو من ينوبه جميع الصلاحيات لغرض القيام بجميع إجراءات الإيداع والنشر القانونية.

تمت المصادقة على هذه اللائحة بالإجماع.

2. الموازنة بعد تخصيص النتيجة المحاسبية:

(الوحدة : دينار تونسي)

2020	2021	الأصول
11 997 061	66 869 153	خزينة وأموال لدى البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية والخزينة العامة للبلاد التونسية
263 660 192	210 935 344	مستحقات على المؤسسات البنكية والمالية
465 582 162	437 872 755	مستحقات على الحرفاء
0	0	محفظة السندات التجارية
46 651 711	54 059 000	محفظة الإستثمار
40 529 373	49 148 935	أصول ثابتة
15 607 616	23 172 469	أصول أخرى
844 028 115	842 057 656	مجموع الأصول
		الخصوم
479 257	1 398	البنك المركزي ومركز الصكوك البريدية
333 090 982	283 127 223	ودائع وأموال المؤسسات البنكية والمالية
420 911 225	496 761 769	ودائع وأموال الحرفاء
12 826 954	6 936 306	اقتراضات وموارد خصوصية
34 128 910	31 768 794	خصوم أخرى
801 437 328	818 595 490	مجموع الخصوم
		الأموال الذاتية
100 000 000	100 000 000	رأس المال
9 106 338	9 106 338	إحتياطيات
-66 515 551	-85 644 172	نتائج مؤجلة
42 590 787	23 462 166	مجموع الاموال الذاتية
844 028 115	842 057 656	مجموع الخصوم والأموال الذاتية

3. قائمة تطور الأموال الذاتية باعتبار قرار تخصيص النتيجة المحاسبية:

المجموع	نتيجة السنة	نتائج واستهلاكات	احتياطي الصندوق	احتياطي	احتياطي	رأس المال	البيانات
	المحاسبية	موجلة	الإجمالي	اختياري	قانوني		
42 590 787	0	-66 515 551	0	6 216 509	2 889 829	100 000 000	الرصيد بتاريخ 2020/12/31 بعد التخصيص
-19 128 621	-19 128 621						نتائج السنة المحاسبية 2021
0			0				استهلاكات الصندوق الإجمالي
0							
							تخصيص نتائج سنة 2021
0	0				0		احتياطي قانوني
0	0			0			احتياطي اختياري
0	0		0				احتياطي الصندوق الإجمالي
0	19 128 621	-19 128 621					نتائج و استهلاكات موجلة 2021
23 462 166	0	-85 644 172	0	6 216 509	2 889 829	100 000 000	الرصيد بتاريخ 2021/12/31 بعد التخصيص

4. قائمة أعضاء مجلس الإدارة.

الإسم واللقب	النشاط المهني الرئيسي	عضوية في مجالس إدارة شركات أخرى	تاريخ التعيين
سيد محمد سعيد فطيرة	نائب مدير إدارة المساهمات بالمصرف الليبي الخارجي	لا شيء	2017/02/22
السيد هشام الزنداح	مساعد مدير إدارة العمليات المصرفية بالمصرف الليبي الخارجي	لا شيء	2012/09/27
السيد مختار الحارثي	مساعد مدير إدارة المخاطر بالمصرف الليبي الخارجي	لا شيء	2016/02/24
السيد كامل الحاسي	مراقب مالي بالسفارة المالية بالقاهرة	لا شيء	2017/05/16
السيدة سميرة الشامس	مساعد مدير إدارة العمليات المصرفية بالمصرف الليبي الخارجي	لا شيء	2013/04/25
السيد المنذر برغل	مكلف بمهمة لدى السيد وزير المالية	لا شيء	2018/04/11
السيد الصحي بوشارب	موظف بوزارة المالية	لا شيء	2020/02/04
السيد عبد اللطيف مشعال	متقاعد من القطاع البنكي	رئيس مجلس إدارة شركات مجمع الشركة العقارية التونسية السعودية	2019/09/03
السيدة سارة شيبوب	مديرة بوزارة المالية	لا شيء	2013/04/25
السيدة ليلي نعيجة	مديرة عامة مساعدة بالصندوق الوطني للضمان الاجتماعي	لا شيء	2019/09/03

AVIS DES SOCIÉTÉS

Informations Post AGO

UNION DE FACTORING - UNIFACTOR - SIÈGE SOCIAL : ENNOUR BUILDING CENTRE URBAIN NORD TUNIS

Suite à la réunion de son Assemblée Générale Ordinaire en date du 22 avril 2022, l'Union de Factoring - UNIFACTOR- publie ci-dessous :

- Les résolutions adoptées,
- Le Bilan après affectation du résultat comptable,
- L'état d'évolution des capitaux propres.
- Liste des membres du Conseil d'administration

I- Résolutions adoptées :

Première résolution :

L'Assemblée Générale après avoir entendu lecture des rapports du Conseil d'Administration et des Commissaires aux comptes, approuve le rapport du Conseil d'Administration ainsi que les états financiers de la Société arrêtés au 31/12/2021 tels qu'ils sont présentés.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution :

L'Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du rapport spécial des Commissaires aux comptes établi conformément aux dispositions des articles 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales et l'article 62 de la loi 2016-48, approuve les opérations qui y sont mentionnées.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution :

L'Assemblée Générale donne quitus entier et sans réserve aux Administrateurs pour leur gestion au titre de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler les mandats des Administrateurs suivants :

- *Monsieur Ahmed RJIBA,*
- *Monsieur Mohamed Laroussi BOUZIRI,*
- *Monsieur Ezzeddine SAIDANE,*
- *Monsieur Taieb BAYAHI,*
- *La Banque Nationale Agricole "BNA",*
- *L'Amen Bank "AB",*
- *L'Arab Tunisian Bank "ATB",*
- *L'Arab Tunisian Lease "ATL",*
- *Carte Assurances,*
- *Société Tunisienne d'Equipements » STE",*
- *La SPDIT Sicaf, et,*

- La Société ASIRAQ.

Et ce, pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Cinquième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide de renouveler les mandats des Cabinets :

- CPA TUNISIE,
- MAZARS TUNISIE.

En tant que Co-commissaires aux comptes de la société et ce pour une durée de trois ans qui s'achèvera à la date de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2024.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Sixième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer au Conseil d'Administration une enveloppe d'un montant égal à 195 mille Dinars, nets des retenues à la source, au titre de jetons de présence de l'exercice 2021.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Septième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, décide d'allouer au titre de l'année 2021 une enveloppe d'un montant égal à 180 mille Dinars, nets des retenues à la source, pour les membres du Comité Exécutif de Crédit, du Comité d'Audit Interne et du Comité des Risques.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Huitième résolution :

L'Assemblée Générale Ordinaire, approuve la répartition des bénéfices ci-après, telle que proposée par le Conseil d'Administration et fixe les dividendes au titre de l'exercice 2021 à 0,750 Dinars par action soit 15% du nominal. Les dividendes seront mis en paiement dès l'accomplissement des formalités légales et au plus tard 3 mois à compter de la date de l'Assemblée :

Bénéfices de l'exercice 2021	4 278 027,433
(+) Résultats reportés 2020	1 233 122,451
Résultats distribuables	5 511 149,884
(-) Réserves Légales	0,000
Reliquat	5 511 149,884
(-) Réserves pour réinvestissements Exonérés 2021	3 000 000,000
(+) Réserves disponibles (R.R. Exonérés)	0,000
(-) Réserves pour Fonds Social	60 000,000
(-) Dividendes (15%)	2 250 000,000
Résultats reportés 2021	201 149,884

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à la majorité.

Neuvième résolution :

Tous les pouvoirs sont donnés au représentant légal de la société ou à son mandataire pour effectuer tout dépôt ou publication prévus par la loi.

Mise aux voix, cette résolution est adoptée à l'unanimité.

II- Le Bilan après affectation du résultat comptable

Exprimé en Dinars

BILAN ARRETE au 31 DECEMBRE 2021

APRES AFFECTATION

(exprimé en Dinars Tunisiens)

ACTIFS	2 021	2 020
ACTIFS NON COURANTS		
<i>Immobilisations incorporelles et corporelles</i>	5 971 513	5 892 210
Moins: Amortissements	-4 347 191	-3 991 663
Total des immobilisation corporelles et incorporelles	1 624 323	1 900 547
<i>Immobilisations financières</i>	18 378 554	15 852 353
Moins: Provisions	-2 029 000	-952 000
Total Immobilisations financières	16 349 554	14 900 353
<i>Autres actifs non courants</i>	16 015	34 189
Total des actifs non courants	17 989 892	16 835 089
<i>Affacturages et comptes rattachés</i>	182 951 787	166 228 517
Moins: Provisions & Agios réservés	-16 120 689	-16 700 327
<i>Autres actifs courants</i>	2 543 485	2 353 278
<i>Liquidités et équivalents de liquidités</i>	962 276	475 344
Total des actifs courants	170 336 860	152 356 812
TOTAL DES ACTIFS	188 326 751	169 191 902

CAPITAUX PROPRES ET PASSIF	2 021	2 020
Capitaux propres		
<i>Capital social</i>	15 000 000	15 000 000
Réserves Légales	1 500 000	1 500 000
<i>Réserves Fonds Social</i>	60 707	50 805
<i>Réserves Pour Réinvestissement exonérés</i>	21 093 819	18 093 819
<i>Résultats Reportés</i>	201 150	1 233 122
Total des capitaux propres après affectation	37 855 676	38 877 746
<i>Provisions Pour Risques et Charges</i>	170 000	100 000
<i>Emprunt Obligataire</i>	1 290 000	2 580 000
<i>Fonds de Garantie</i>	32 497 284	29 474 465
Total des passifs non courants	33 957 284	32 154 465
<i>Adhérents et comptes rattachés</i>	27 342 495	23 518 304
<i>Autres passifs courants</i>	11 386 302	11 103 522
<i>Concours bancaires et autres passifs</i>	77 784 994	66 537 865
Total des passif courants	114 263 791	98 159 690
TOTAL DES PASSIFS	148 221 075	130 314 155
TOTAL DES CAPITAUX PROPRES ET PASSIFS	188 326 751	169 191 902

III - L'état d'évolution des capitaux propres :

Désignations	Capital social	Réserve légale	Réserve Fond Social	Réserves Réinvest Exonéré	Résultats Reportés	Dividendes	Résultat de la période	Total capitaux propres
Solde Avant Affectation au 31/12/2021	15 000 000	1 500 000	707	18 093 819	1 233 123	0	4 278 027	40 105 676
Résultats Reportés 2020					-1 233 123		1 233 123	0
Réserves Légales							0	0
Réserves pour Réinvestissements Exonérés 2021				3 000 000			-3 000 000	0
Réserves pour Fonds Social			60 000				-60 000	0
Dividendes 2021						2 250 000	-2 250 000	0
Résultats Reportés 2021					201 150		-201 150	0
Solde Après Affectation au 31/12/2021	15 000 000	1 500 000	60 707	21 093 819	201 150	2 250 000	0	40 105 676
Distributions de Dividendes 2021						-2 250 000		-2 250 000
Solde Apres Affectation au 31/12/2021	15 000 000	1 500 000	60 707	21 093 819	201 150	0	0	37 855 676

IV-Liste des membres du Conseil d'administration :

Noms et Prénoms	Qualité	Mandat		Fonction actuelle	Poste occupé dans d'autres conseils s'il y'a lieu
Ahmed RJIBA	Président	2022 - 2024	Président CA Et Président du Comité de nomination et de rémunération	Directeur Général de l'ATB	Administrateur représentant l'ATB dans divers Conseil d'Administration
Mohamed Laroussi BOUZIRI	Membre Indépendant	2022 - 2024	Président Comité Permanent d'Audit Interne	NEANT	Administrateur indépendant à l'ATL, Administrateur représentant la BNA dans divers Conseil d'Administration depuis 1990 au 2010,
Ezzeddine SAIDANE	Membre Indépendant	2022 - 2024	Président Comité des Risques	Directeur Général : DIRECTWAY CONSULTING DIRECTWAY TRAINING	Al Baraka Bank Tunisia ATL, OneTech, Lloyd Assurance Al Baraka Bank Maroc
Riadh HAJEJ Mandaté par A T B	Membre	2022 - 2024	Membre Comité Permanent d'Audit Interne	Directeur ATB	Administrateur représentant ATB à ATL
Nour El Houda BEN CHEIKH représentant AMEN BANK	Membre	2022 - 2024	Membre Comité des Risques	Directeur de l'Analyse de Crédit au sein de l'AMEN BANK	-
Slim El Memmi représentant BNA	Membre	2022 - 2024	Membre Comité de Risques et du Comité de nomination et de rémunération	Directeur Chef de Pôle Opérations Services Clients	
Mohamed MASMOUDI représentant ATL	Membre	2022 - 2024	Membre Comité de Risques	Directeur à ATL	SICAR INVEST
Nizar ARFAOUI représentant La CARTE	Membre	2022 - 2024	Membre Comité Permanent d'Audit Interne et du Comité de nomination et de rémunération	Directeur à la CARTE	DG COTIF SICAR-
Mohamed Sadok DRISS Représentant STE	Membre	2022 - 2024	Membre Comité Permanent d'Audit Interne	Gérant	Administrateur BH Bank - KSM Financière - Alpha Hyundai Motors - SODEXA- TSA - Hôtel EL FELL - STIAL
Mohamed Ali BAKIR représentant SPDIT	Membre	2022 - 2024	Membre Comité Permanent d'Audit Interne	PDG SPDIT	-
Hedi ZERZERI représentant ASIRAQ	Membre	2022 - 2024	Membre Comité de Risques et du Comité de nomination et de rémunération	Directeur	Sud Bitume - Ste Hôtelière Port Prince
Tayeb BAYAH	Membre	2022 - 2024	-	PDG Lloyd Tunisien	Magasin General, TPR, SOTUVER, CFI, Indinvest SICAF, SICAM , TPS, MED INVEST

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS

SOCIETE ZITOUNA TAKAFUL

Siège Social : Immeuble Zitouna Takaful, Avenue de la Bourse, les jardins du Lac, 1053, Tunis

La Société **ZITOUNA TAKAFUL** publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'approuvés par son Assemblée Générale Ordinaire tenue le 28 Avril 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU & M Hédi KAMMOUN.

Actifs du Bilan Combiné arrêté au 31/12/ 2021 (exprimé en dinars)		Note	31/12/2021			31/12/2020		
			Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétaakaful combiné
Actifs								
AC1	Actifs incorporels	1	0	491 163	491 163	0	481 328	481 328
	AC11 Investissements de recherche et développement		0	0	0	0	0	0
	AC12 Concessions, brevets, licences, marques		0	491 163	491 163	0	481 328	481 328
	AC13 Fonds commercial		0	0	0	0	0	0
	AC14 Acomptes versés		0	0	0	0	0	0
AC2	Actifs corporels d'exploitation	2	0	575 296	575 296	0	688 235	688 235
	AC21 Installations techniques et machines		0	456 237	456 237	0	617 785	617 785
	AC22 Autres installation, outillage et mobilier		0	119 059	119 059	0	70 450	70 450
AC3	Placements	3	134 870 450	32 572 250	167 442 700	101 035 383	28 488 850	129 524 233
	AC31 Terrains et constructions		0	8 982 019	8 982 019	0	8 982 019	8 982 019
	AC311 Terrains et constructions d'exploitation		0	8 982 019	8 982 019	0	8 982 019	8 982 019
	AC312 Terrains et constructions hors exploitation		0	0	0	0	0	0
	AC32 Placements dans les entreprises et participations		23 400 000	2 325 000	25 725 000	14 500 000	0	14 500 000
	AC323 Parts dans des entreprises avec un lien de participation		0	2 325 000	2 325 000	0	0	0
	AC324 Sukuks, Bons et autres titres à revenus assimilés émis par des entreprises avec les quelles l'entreprise d'assurance a un lien de participation et créances sur ces entreprises		23 400 000	0	23 400 000	14 500 000	0	14 500 000
	AC33 Autres placements financiers		111 109 000	21 265 231	132 374 231	86 141 900	19 506 831	105 648 731
	AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans des FCP		1 590 000	9 160 000	10 750 000	4 440 000	4 760 000	9 200 000
	AC332 Sukuks et autres titres à revenus assimilés		0	0	0	0	0	0
	AC333 Prêts hypothécaires		0	0	0	0	0	0
	AC333 Autres prêts		150 000	0	150 000	10 000	0	10 000
	AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers		109 369 000	12 038 800	121 407 800	81 691 900	14 650 800	96 342 700
	AC336 Autres		0	66 431	66 431	0	96 031	96 031
	AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes		361 450	0	361 450	393 483	0	393 483
AC5	Part des réassurances dans les provisions techniques	4	10 390 551	0	10 390 551	8 621 114	0	8 621 114
	AC510 Provisions pour primes non acquises		3 665 732	0	3 665 732	3 482 467	0	3 482 467
	AC520 Provisions d'assurance (takaful familial)		793 177	0	793 177	776 763	0	776 763
	AC530 Provisions pour sinistre (takaful familial)		576 530	0	576 530	9 319	0	9 319
	AC531 Provision pour sinistres (takaful général)		5 355 112	0	5 355 112	4 352 565	0	4 352 565
AC6	Créances	5	23 690 310	10 859 297	34 549 607	22 895 993	9 236 492	32 132 485
	AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe		23 371 948	0	23 371 948	21 515 229	0	21 515 229
	AC611 Primes acquises et non émises		-2 017 093	0	-2 017 093	-2 499 369	0	-2 499 369
	AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe		20 502 492	0	20 502 492	20 689 112	0	20 689 112
	AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		4 886 549	0	4 886 549	3 325 486	0	3 325 486
	AC62 Créances nées d'opérations de réassurance		23 236	0	23 236	75 913	0	75 913
	AC63 Autres créances		295 126	1 516 918	1 812 044	1 304 850	775 373	2 080 223
	AC631 Personnel		0	47 184	47 184	0	21 433	21 433
	AC632 Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques		295 126	1 050 760	1 345 886	1 304 850	612 246	1 917 096
	AC633 Débiteurs divers		0	418 974	418 974	0	141 694	141 694
	AC65 Qardh Hassan et Autres Sommes Similaires		0	0	0	0	0	0
	AC66 Créances sur le Fonds des adhérents		0	9 342 379	9 342 379	0	8 461 119	8 461 119
AC7	Autres éléments d'actif	6	12 336 372	877 151	13 213 523	11 046 115	846 589	11 892 704
	AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse		2 750 125	323 511	3 073 636	2 459 238	178 528	2 637 766
	AC72 Charges reportées		0	0	0	0	0	0
	AC721 frais d'acquisition reportés		7 588 000	0	7 588 000	6 350 770	0	6 350 770
	AC722 Autres charges à répartir		0	0	0	0	0	0
	AC733 Autres comptes de régularisation actif		0	0	0	0	0	0
	AC731 Profit et loyers acquis non échus		1 996 597	159 915	2 156 512	2 232 407	332 342	2 564 749
	AC732 Estimations de réassurance - acceptation		0	0	0	0	0	0
	AC733 Autres comptes de régularisation		1 650	393 725	395 375	3 700	335 719	339 419
Total de l'actif			181 287 683	45 375 157	226 662 840	143 598 604	39 741 494	183 340 098

Actifs nets/Capitaux propres et passif du bilan combiné arrêté au 31/12/ 2021 (exprimé en dinars)	Note	31/12/2021			31/12/2020		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Actifs Nets des Adhérents	7						
AN1 Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs reportés		0	0	0	0	0	0
AN2 Provisions D'équilibrage du fonds des Adhérents		365 553	0	365 553	85 389	0	85 389
AN4 Surplus ou déficit de l'exercice		2 308 421	0	2 308 421	1 630 164	0	1 630 164
AN5 Autres Actifs Nets		1 590 000	0	1 590 000	240 000	0	240 000
Total des Actifs Nets des Adhérents		4 263 974	0	4 263 974	1 955 553	0	1 955 553
Capitaux propres des Actionnaires	8						
CP1 Capital social ou fonds équivalent		0	25 000 000	25 000 000	0	25 000 000	25 000 000
CP2 Réserves		0	438 803	438 803	0	158 556	158 556
CP4 Autres Capitaux propres		0	9 343 794	9 343 794	0	4 835 000	4 835 000
CP5 Résultat reporté		0	816 139	816 139	0	177 572	177 572
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		0	35 598 736	35 598 736	0	30 171 128	30 171 128
CP6 Résultat de l'exercice		0	5 570 726	5 570 726	0	5 427 361	5 427 361
Total capitaux propres avant affectation		0	41 169 462	41 169 462	0	35 598 489	35 598 489
Total actifs nets et capitaux propres		4 263 974	41 169 462	45 433 436	1 955 553	35 598 489	37 554 042
Passifs							
PA2 Provisions pour autres risques et charges	9	1 800 000	900 000	2 700 000	0	1 200 000	1 200 000
PA23 Autres provisions		1 800 000	900 000	2 700 000	0	1 200 000	1 200 000
PA3 Provisions techniques brutes	10	151 830 235	0	151 830 235	120 741 422	0	120 741 422
PA310 Provisions pour primes non acquises		29 567 698	0	29 567 698	26 488 615	0	26 488 615
PA320 Provisions d'assurance (takaful familial)		69 669 852	0	69 669 852	52 138 191	0	52 138 191
PA330 Provisions pour sinistre (takaful familial)		1 752 215	0	1 752 215	514 457	0	514 457
PA331 Provision pour sinistre (takaful général)		50 840 199	0	50 840 199	40 908 831	0	40 908 831
PA340 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (vie)		0	0	0	0	0	0
PA 341 Provisions pour participations aux bénéfices et ristournes (non vie)		0	0	0	0	0	0
PA350 Provisions pour égalisation et équilibrage		0	0	0	0	0	0
PA360 Autres provisions techniques (vie)		0	0	0	0	0	0
PA361 Autres provisions techniques (takaful général)		271	0	271	691 328	0	691 328
		0	0	0	0	0	0
PA4 Provisions techniques de contrats en unités de compte		0	0	0	0	0	0
PA5 Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires	11	7 494 093	0	7 494 093	6 294 980	0	6 294 980
PA6 Autres dettes	12	15 899 381	2 672 776	18 572 157	14 606 650	2 278 449	16 885 099
PA61 Dettes nées d'opérations d'assurance directe		83 816	0	83 816	95 901	0	95 901
PA62 Dettes nées d'opérations de réassurance		4 822 726	0	4 822 726	4 728 534	0	4 728 534
PA621 Parts des réassureurs dans les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance		0	0	0	0	0	0
PA622 Autres		0	0	0	0	0	0
PA63 Autres dettes		1 650 460	2 672 776	4 323 235	1 676 773	2 278 449	3 955 222
PA631 Dépôts et cautionnements reçus		0	233 135	233 135	0	214 623	214 623
PA632 Personnel		0	1 593 692	1 593 692	0	1 089 189	1 089 189
PA633 Etat, organismes de sécurité sociale, collectives publiques		1 052 160	596 654	1 648 814	1 204 995	664 708	1 869 703
PA634 Créiteurs divers		598 299	249 295	847 594	471 778	309 929	781 707
PA65 Surplus à distribuer		0	0	0	0	0	0
PA66 Dettes envers l'opérateur du Fonds		9 342 379	0	9 342 379	8 105 442	0	8 105 442
PA7 Autres passifs	13	0	632 919	632 919	0	664 555	664 555
PA71 Comptes de régularisation passif		0	0	0	0	0	0
PA710 Report de commissions reçues des réassurances		0	0	0	0	0	0
PA711 Extinction de réassurance-retrcession		0	0	0	0	0	0
PA712 Autres comptes de régularisation passif		0	632 919	632 919	0	664 555	664 555
PA72 Ecart convesrion		0	0	0	0	0	0
Total du passif		177 023 709	4 205 695	181 229 403	141 643 051	4 143 005	145 786 056
Total des Actifs nets/capitaux propres et du passif		181 287 683	45 375 157	226 662 840	143 598 604	39 741 494	183 340 098

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Familial (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Note	Opérations brutes 31/12/2021	Cessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
PRF1 Primes	14	21 931 547	1 408 191	20 523 356	13 662 380
PRF11 Primes émises et acceptées		21 931 547	1 408 191	20 523 356	13 662 380
PRF2 Produits de placements	15	4 255 836	0	4 255 836	3 960 670
PRF21 Revenus des placements		4 255 836	0	4 255 836	3 960 670
PRF22 Produits des autres placements					
CHF1 Charge de sinistres	16	3 053 309	1 086 944	1 966 365	1 048 898
CHF11 Montants payés		1 815 551	519 732	1 295 819	1 068 982
CHF12 Variation de la provision pour sinistres		1 237 758	567 212	670 546	-20 084
CHF2 Variation des autres provisions techniques		17 531 662	16 414	17 515 248	11 005 790
CHF3 Frais d'exploitation	17	3 005 323	108 088	2 897 235	2 352 380
CHF31 Frais d'acquisition		2 114 383	0	2 114 383	1 380 086
CHF33 Frais d'administration à la charge du fond des adhérents		890 940	0	890 940	1 818 408
CHF34 Commissions reçues des réassureurs		0	108 088	-108 088	-846 114
CHF4 Charges de Gestion de placements	18	1 912 740	0	1 912 740	2 468 370
CHF41 Charges de gestion des placements		899 230	0	899 230	1 099 106
CHF411 Commission Moudharaba		763 510	0	763 510	869 264
CHF42 Correction de valeur sur placement		250 000	0	250 000	500 000
CHF5 Autres charges techniques	19	87 876	0	87 876	223 974
CHF8 Impôt sur le résultat		0	0	0	0
RTF Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Familial		596 473	-196 745	399 728	523 638

Etat de Surplus ou Déficit du Fonds Takaful Général (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Note	Opérations brutes 31/12/2021	Cessions 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2021	Opérations nettes 31/12/2020
PRG1 Primes acquises (-)	20	56 239 268	6 972 088	49 267 180	42 769 195
PRG11 Primes émises et acceptées		59 318 351	7 155 352	52 162 999	45 865 871
PRG12 Variation de la provision pour primes non acquises		3 079 083	183 264	2 895 819	3 096 676
PRG2 Produits de placements	21	4 238 664	0	4 238 664	3 960 700
CHG1 Charge de sinistres	22	31 125 929	1 719 407	29 406 522	22 519 725
CHG11 Montants payés		21 194 562	716 860	20 477 702	18 237 129
CHG12 Variation de provision pour sinistres		9 931 367	1 002 547	8 928 820	4 282 596
CHG2 Variation des autres provisions techniques	23	-691 057	0	-691 057	-72 016
CHG3 Frais d'exploitation	24	17 651 594	0	15 225 409	15 364 054
CHG31 Frais d'acquisition		14 648 927	0	14 648 927	12 879 641
CHG32 Variation du montant des frais d'acquisition reportés		1 237 230	0	1 237 230	235 770
CHG33 Frais d'administration à la charge du fonds des adhérents		4 239 897	0	4 239 897	4 256 266
CHG34 Commissions reçues des réassureurs		0	2 426 185	2 426 185	1 536 083
CHG4 Charges de gestion des placements	25	2 297 062	0	2 297 062	2 980 894
CHG41 Charges de gestion des placements		2 047 062	0	2 047 062	2 480 895
CHG411 Commissions Moudharaba		906 643	0	906 643	1 177 901
CHG412 Autres Charges de gestion de placements		1 140 419	0	1 140 419	1 302 994
CHG42 Correction de valeur sur placement		250 000	0	250 000	499 999
CHG5 Autres charges techniques	26	4 655 618	0	4 655 618	4 625 100
CHG8 Impôt sur le résultat	27	703 597	0	703 597	205 613
RTG Surplus ou déficit de l'assurance Takaful Général		4 735 189	-2 826 496	1 908 693	1 106 525

L'état de Résultat de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful (exprimé en dinars)
Période allant du 01/01/2021 au 31/12/2021

	Note	31/12/2021	31/12/2020
PR1 Commission Wakala	28	16 717 741	14 832 088
PR2 Commission Moudharaba	29	1 403 490	1 720 307
PR3 Produits des placements	30	936 705	1 380 721
PR31 Revenus des placements			
Sous Total 1		19 057 936	17 933 116
CH1 Charges des placements			
CH11 Charges de gestion des placements	31	307 869	700 548
CH13 Pertes provenant de la réalisation des placements			
Sous Total 2		307 869	700 548
PR5 Autres produits d'exploitation	32	185 229	178 535
CH4 Charges générales d'exploitation	33	12 738 514	11 359 953
CH5 Dotations aux Amortissements et aux Provisions sur Immobilisation	34	580 901	534 313
Résultat d'exploitation avant Impôts		5 615 881	5 516 837
CH7 Impôt sur le résultat	35	36 342	36 643
Résultat d'exploitation après Impôts		5 579 539	5 480 194
PR6 Gains extraordinaires		24	86
CH8 Pertes extraordinaires		8 837	52 919
Résultat extraordinaire		-8 813	-52 832
Résultat net de l'exercice		5 570 726	5 427 361

Tableau des engagements reçus et donnés

	Note	2021			2020		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful Combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful Combiné
HB1	Engagements reçus	0	0	0	0	0	0
HB2	Engagements donnés	0	0	0	0	0	0
	HB 21 Avals, cautions et garanties de crédit données	0	0	0	0	0	0
	HB 22 Titres et actifs acquis avec engagements de revente	0	0	0	0	0	0
	HB 23 Autres engagements sur titres, actifs ou revenus	0	0	0	0	0	0
	HB 24 Autres engagements donnés	0	0	0	0	0	0
HB 3	Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0	0	0	0	0
HB 4	Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0	0	0	0	0
HB 5	Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0	0	0	0	0
HB 6	Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0	0	0	0	0

Etat des flux de trésorerie Combiné

	Note	Exercice 2021			Exercice 2020		
		Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné	Fonds des Adhérents	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful	Entreprise Takaful et/ou Rétakaful combiné
Flux de trésorerie liés à l'exploitation							
Distribution du Surplus		0	0	0	0	0	0
Encaissements des primes reçues des adhérents	F01	85 218 757	0	85 218 757	66 631 213	0	66 631 213
Sommes versées pour paiement des sinistres	F02	-23 371 119	0	-23 371 119	-18 631 009	0	-18 631 009
Encaissements des primes reçues (acceptations)	F03	0	0	0	0	0	0
Sommes versées pour les sinistres (acceptations)	F04	0	0	0	0	0	0
Commissions versées sur les acceptations	F05	0	0	0	0	0	0
Décaissements de primes pour les cessions	F06	-3 908 724	0	-3 908 724	-1 629 223	0	-1 629 223
Encaissements des sinistres pour les cessions	F07	323 218	0	323 218	123 983	0	123 983
Commissions reçues sur les cessions	F08	810 046	0	810 046	404 197	0	404 197
Commissions versées aux intermédiaires	F09	-5 370 689	0	-5 370 689	-3 720 919	0	-3 720 919
Encaissement wakala	F09	0	15 248 346	15 248 346	0	15 187 695	15 187 695
Décaissement wakala	F09	-15 248 346	0	-15 248 346	-15 187 695	0	-15 187 695
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	F10	-14 183	-10 665 471	-10 679 654	-20 718	-9 084 153	-9 104 871
Variation des dépôts auprès des cédantes	F11	0	0	0	0	0	0
Variation des espèces reçues des cessionnaires	F12	0	0	0	0	0	0
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	F13	-441 780 978	-59 902 605	-501 683 583	-38 207 955	-13 150 913	-51 358 868
Encaissements liés à la cession de placements financiers	F14	408 064 381	57 782 906	465 847 287	12 740 393	9 871 948	22 612 341
Taxes sur les assurances versées au Trésor Produits financiers reçus	F15	-8 793 100	-2 021 717	-10 814 817	-9 082 043	-2 190 648	-11 272 692
Poduit financier reçu	F16	6 495 559	906 132	7 401 691	6 151 759	1 199 749	7 351 507
Encaissement moudharaba	F16	0	2 000 761	2 000 761	0	1 498 241	1 498 241
Décaissement moudharaba	F16	-2 000 761	0	-2 000 761	-1 498 241	0	-1 498 241
Impôts sur les bénéfices payés Autres mouvements	F17	-6 436	-424 090	-430 526	0	-440 100	-440 100
Autres mouvements	F18	0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation		417 625	2 924 262	3 341 887	-1 926 258	2 891 817	965 559
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement							
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	F19	0	-418 238	-418 238	0	-428 780	-428 780
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	F20	0	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	F21	0	0	0	0	-816 434	-816 434
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	F22	0	0	0	0	0	0
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F23	0	-2 325 000	-2 325 000	0	0	0
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	F24	0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		0	-2 743 238	-2 743 238	0	-1 245 214	-1 245 214
Flux de trésorerie liés aux activités de financement							
Encaissements suite à l'émission d'actions	F25	0	0	0	0	0	0
Dividendes et autres distributions	F26	0	0	0	0	0	0
Encaissement provenant de la cession de placements		0	0	0	0	0	0
Encaissements provenant d'emprunts		0	0	0	0	0	0
Remboursements d'emprunts		0	0	0	0	0	0
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales		0	0	0	0	0	0
Flux de trésorerie provenant des activités de financement		0	0	0	0	0	0
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		0	0	0	0	0	0
Variation de trésorerie		417 625	181 024	598 649	-1 926 258	1 646 603	-279 655
Trésorerie de début d'exercice		2 332 499	142 487	2 474 987	4 258 758	-1 504 116	2 754 642
Trésorerie de fin d'exercice		2 750 125	323 511	3 073 636	2 332 500	142 487	2 474 987



I. Présentation de la société :

- Raison sociale : ZITOUNA TAKAFUL
- Siège social : Immeuble ZITOUNA TAKAFUL Avenue de la bourse, Les jardins du lac, 1053 Tunis
- Date de création : 2011
- Activité : Assurance et Réassurance Takaful toutes branches
- Forme : Société Anonyme
- Capital social : vingt-cinq millions de dinars entièrement libérés
- Identifiant unique : 1183749M

II. Présentation des Modalités de gestion du fonds des adhérents :

- ZITOUNA TAKAFUL gère le fonds des adhérents, constitué essentiellement de la somme des cotisations des adhérents, tout en étant totalement séparé des comptes de l'entreprise d'assurance Takaful et/ou réassurance.
- ZITOUNA TAKAFUL perçoit en tant que mandataire une commission « Wakala » calculée sur la base des cotisations. Les pourcentages de cette commission sont stipulés au niveau des règlements intérieurs des fonds et des conditions particulières des contrats d'assurances Takaful et/ou Rétakaful.
- ZITOUNA TAKAFUL gère les opérations de placement des cotisations sur la base du contrat de commande «Moudharaba». En contrepartie, ZITOUNA TAKAFUL perçoit une commission « Moudharba » calculée sur la base des revenus des placements. Les pourcentages de cette commission sont stipulés au niveau des règlements intérieurs des fonds et des conditions particulières des contrats d'assurances Takaful et/ou Rétakaful.

III. Faits marquants de l'exercice 2021 :

L'exercice 2021 a connu les faits marquants suivants :

- Création de l'identité fiscale du Fonds des Adhérents.
- Mise en place du nouveau site web et du portail client
- Mise en place de l'application SAP RH
- Loi de finances 2021 :
 - Rehaussement du plafond de la déduction au titre des contrats d'assurance vie
 - Instauration d'une retenue à la source libératoire sur les revenus des capitaux mobiliers
- ZITOUNA TAKAFUL remporte, pour la troisième année consécutive, le label du « Meilleur service client de l'année 2022 » dans la catégorie Assurance.



IV. Principes et Méthodes comptables :

A. Normalisation Comptable :

Les états financiers de ZITOUNA TAKAFUL sont établis conformément aux dispositions prévues par :

- La loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises notamment par les normes comptables sectorielles (NC 26, NC 27, NC 28, NC 29, NC 30 et NC 31) publiées par l'arrêté du Ministre des Finances du 26 juin 2000 et relatives aux opérations spécifiques aux entreprises d'assurance et/ou de réassurance.
- Le décret n°96-2459 du 30 décembre 1996, portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité
- L'arrêté du ministre des Finances du 27 mars 2018, portant approbation des normes comptables relatives à l'assurance Takaful et/ou Retakaful.

B. Base de mesure et principes comptables pertinents appliqués

Les Etats financiers de la Société ZITOUNA TAKAFUL sont élaborés sur la base de la mesure des éléments du patrimoine au cout historique. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

B.1 Actifs Incorporels

La société " Assurances ZITOUNA TAKAFUL applique la méthode linéaire pour l'amortissement de ses actifs incorporels constitués de logiciels informatiques et évalués au prix d'acquisition historique. Les actifs incorporels sont amortis linéairement sur une durée de 3 ans.

B.2 Actifs Corporels d'Exploitation

Les actifs corporels d'exploitation qui répondent aux critères de classement en tant qu'actif, prévus respectivement par les Normes Comptables N°5 et 6 du Système Comptable des Entreprises sont pris en compte à leur coût d'acquisition. La valeur amortissable de ces actifs est linéairement répartie sur la durée d'utilisation de cette immobilisation selon les taux suivants :

Immeuble	5%
Agencement Aménagement	15%
Matériel informatique	33.33%
Mobilier de bureaux	20%
Matériel de transport	20%

B.3 Les Placements Financiers :

L'enregistrement Comptable des titres s'effectue conformément aux dispositions de la Norme Comptable NC 07 relative aux placements. Les placements financiers sont comptabilisés à leur coût d'acquisition hors frais accessoires d'achat. Ces frais sont constatés en charges de l'exercice en respectant le principe des normes sharaiques de l'entreprise et le principe de la séparation entre l'actif du fonds des adhérents et l'entreprise Takaful et/ou Retakaful.



L'enregistrement comptable des Produits de Placement répond à la fois à :

- L'hypothèse sous-jacente du cadre conceptuel « la comptabilité d'engagement », pris en compte lorsqu'ils sont acquis même s'ils rapportent à des opérations non encore dénouées sur le plan financier.
- La séparation entre l'actif des fonds des adhérent et l'entreprise Takaful et/ou Retakaful.
- La Séparation des opérations rattachées aux fonds des adhérents Takaful Familial et celles relatives à l'assurance Takaful Général.

L'entreprise d'assurance Takaful et/ou Retakaful perçoit une commission « Moudharba » au taux de **25%** sur les produits financiers dégagés par le Fonds Général et le Fonds Familial, sauf pour les produits d'épargne où le taux « Moudharba » est de **15%**.

B.4 Créances :

Cette rubrique comporte les créances nées d'opérations d'assurance directe, les créances nées d'opérations de réassurance et les autres créances :

Les créances nées d'opérations d'assurance directes : Enregistrent les créances sur les assurés et les intermédiaires d'assurance, les créances sur les Co-assureurs, les primes à annuler, les primes acquises et non émises ainsi que les créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance.

- Les primes acquises et non émises :

Les primes acquises et non émises sont des primes afférentes à l'exercice 2021 courant mais n'ayant pu être émises.

- Les primes à annuler :

Elles sont destinées à faire face aux annulations futures pouvant intervenir après la clôture de l'exercice sur les primes émises et les primes acquises et non émises. Les primes à annuler sont évaluées sur la base de méthodes statistiques reconnues.

Les créances nées d'opérations de réassurance : Enregistrent les créances sur les réassureurs et les cédantes.

Les autres créances : Enregistrent les créances qui ne sont pas liées directement à l'activité d'assurance et /ou de réassurance tel est le cas des créances sur le personnel, l'Etat, les organismes sociaux et les collectivités publiques ainsi que les autres débiteurs divers.

B.5 Les Provisions techniques

L'estimation des provisions techniques répond aux méthodes prévues par l'arrêté du ministre des Finances du 27-02-2001 fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation tel qu'il a été modifié par les arrêtés du ministre des Finances du 28 mars 2005 et du 05 janvier 2009.

- Provision pour primes non acquises :

Sont des provisions destinées à constater, pour l'ensemble des contrats en cours, la part des primes émises et des primes restant à émettre se rapportant à la période comprise entre la date d'inventaire et la date de la prochaine échéance de prime ou, à défaut, du terme du contrat.



➤ Provision d'assurance Vie

La provision mathématique d'assurance vie correspond à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'assureur et les assurés, Elles sont déterminées contrat par contrat sur l'appui de tables de mortalité admises en Tunisie.

➤ Provision pour sinistres à payer

Les Provision pour sinistres à payer représentent la dette de l'entité d'assurance envers ses assurés pour les sinistres survenus à la date de clôture de l'entreprise déclarés ou non déclarés mais non encore décaissés.

B.6 Les revenus :

Sont constitués par les produits provenant des activités techniques et financières qui s'inscrivent dans le cadre de l'exploitation centrale et permanente. Les primes souscrites par les assurés sont constatées en revenus à la date de signature du contrat et font l'objet d'une régularisation en fin d'exercice pour la partie non courue.

B.7 Affectation des charges :

Les charges internes et externes incombant au fonds des adhérents sont classées selon leurs destinations et non pas selon leurs natures. On distingue à cet effet les 5 destinations principales qui figurent dans l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général :

- Les frais d'administration,
- Les frais de gestion des sinistres
- Les frais d'acquisition des contrats
- Les charges de gestion des placements
- Les autres charges techniques.

A l'exception de ce qui est indiqué dans le paragraphe ci-dessous concernant l'affectation des charges au fonds des adhérents et dans la mesure où des règles particulières ne sont pas prévues par les normes comptables applicables aux entreprises d'assurance Takaful et/ou Rétakaful, les règles d'évaluation et de comptabilisation des produits et charges sont réalisées conformément aux normes du système comptable des entreprises.

Les frais d'administration à la charge du fonds Takaful et/ou Rétakaful Familial ou Général et directement liés aux contrats d'assurance sont affectés aux fonds par application de la règle de l'affectation totale et directe.

Les frais de gestion du fonds Takaful et/ou de Rétakaful familial ou Général des adhérents sont exclusivement affectés aux comptes de l'entreprise Takaful et/ou Rétakaful.

Toute affectation analytique des charges entre le fonds des adhérents et l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful par l'utilisation de clés de répartition est interdite. En règle générale, une charge est, dès l'origine, soit affectée au fonds des adhérents soit affectée à l'entreprise d'assurance Takaful et/ou Rétakaful.



V. Notes sur le bilan combiné (les chiffres sont exprimés en DT : Dinars Tunisiens) :

Note N°1 : Actifs incorporels

AC1 – Actifs incorporels

Le solde net de cette rubrique est de **491 163 Dinars** au 31/12/2021 contre **481 328 Dinars** au 31/12/2020, soit une augmentation de **9 835 Dinars**, il se détaille comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2020	Acquisition 2021	Valeur Brute 31/12/2021	Total Amort 31/12/2020	Dotation 2021	Total Amort 31/12/2021	Valeur nette 31/12/2021
Logiciel	1 635 116	243 867	1 878 983	1 153 788	234 032	1 387 820	491 163
Autres immobilisations incorporelles	17 700	0	17 700	17 700	0	17 700	0
Total	1 652 816	243 867	1 896 683	1 171 488	234 032	1 405 520	491 163

Note N°2 : Actifs corporels

AC2 – Actifs corporels d'exploitation :

Le solde net de cette rubrique est de **575 296 Dinars** au 31/12/2021 contre **688 235 Dinars** au 31/12/2020, soit une diminution de **112 938 Dinars**, il se détaille comme suit :

Libellés	Valeur brute 31/12/2020	Acquisition 2021	Cession 2021	Valeur brute 31/12/2021	Total Amort 31/12/2020	Reprise 2021	Dotation 2021	Total Amort 31/12/2021	Valeur nette
Matériel de transport	821 313	-	50 950	770 364	637 383	19 514	109 161	727 030	43 334
Mobilier et Matériel de Bureau	394 268	94 537	2 233	486 572	329 686	2 203	49 055	376 538	110 033
Matériel Informatique	1 069 473	136 023	-	1 205 496	902 665	-	104 427	1 007 092	198 404
AAI	1 205 837	27 009	-	1 232 846	938 790	-	79 557	1 018 347	214 500
Autres Immo Corporelles	11 633	8 026	-	19 659	5 765	-	4 869	10 634	9 025
Total	3 502 524	265 595	53 183	3 714 937	2 814 289	21 717	347 069	3 139 641	575 296

Note N°3 : Placements

AC3 – Placements :

Les placements totalisent au 31/12/2021 un montant net de **167 442 700 Dinars** contre un montant de **129 524 233 Dinars** au 31/12/2020 soit une augmentation de **37 918 467 Dinars**, ils se détaillent comme suit :



Libellés	Valeur brut 2021	Provision 2021	Valeur nette 2021	Valeur nette 2020	Variation
Placements Fonds des Adhérents					
Titres Participatifs BZ	14 500 000	0	14 500 000	14 500 000	0
Actions Zitouna Tamkeen	1 999 999	1 999 999	0	500 000	-500 000
Obligation WIFAK BANK	8 900 000	0	8 900 000	3 700 000	5 200 000
Emprunt National	150 000	0	150 000	10 000	140 000
Placements Bancaires	109 369 000	0	109 369 000	81 691 900	27 677 100
FCPR ZITOUNA MOUCHERKA I	1 590 000	0	1 590 000	240 000	1 350 000
Créances auprès des Entreprises Cédantes	361 450	0	361 450	393 483	-32 033
Total Placements Fonds des Adhérents	136 870 449	1 999 999	134 870 450	101 035 383	33 835 067
Placements de l'opérateur du fonds					
Placements Bancaires	12 038 800	0	12 038 800	14 650 800	-2 612 000
Terrain	8 982 019	0	8 982 019	8 982 019	0
FCPR ZITOUNA MOUCHERKA I	9 160 000	0	9 160 000	4 760 000	4 400 000
Autres	66 431	0	66 431	96 031	-29 600
ACTIONS ZITOUNA PAIMENT	1 200 000	0	1 200 000	0	1 200 000
ACTIONS ZITOUNA CAPITAL	375 000	0	375 000	0	375 000
ACTIONS MAJDA SMART SOLUTIONS	750 000	0	750 000	0	750 000
Total placements de l'opérateur du fonds	32 572 250	0	32 572 250	28 488 850	4 083 400
Total Placements	169 442 699	1 999 999	167 442 700	129 524 233	37 918 467

Note N°4 : Part des réassureurs dans les provisions techniques

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques :

La part des réassureurs dans les provisions techniques totalise au 31/12/2021 un montant net de **10 390 551 Dinars** contre **8 621 114 Dinars** au 31/12/2020 soit une augmentation de **1 769 437 Dinars** :

Libellés	Montant 2021	Montant 2020	Variation
Provisions pour primes non acquises	3 665 732	3 482 467	183 264
Provisions d'assurance Takaful Familial	793 177	776 763	16 414
Provisions pour sinistres Takaful Familial	576 530	9 318	567 212
Provisions pour sinistres Takaful Général	5 355 112	4 352 565	1 002 547
Total	10 390 551	8 621 114	1 769 437



Note N°5 : Créances

AC61 Créances nées d'opérations d'assurances directes :

Les créances nées d'opérations d'assurances directes s'élèvent au 31/12/2021 à un montant net de **23 371 948 Dinars** contre un total de **21 515 229 Dinars** au 31/12/2020 soit une augmentation de **1 856 719 Dinars** :

Libellés	Montant 2021	Montant 2020	Variation
Primes acquises et non émises	264 657	166 181	98 476
Primes à annuler	-2 281 750	-2 665 550	383 800
Créances nées d'opérations d'assurance directe	30 610 003	29 516 638	1 093 364
Provisions sur créances	-10 107 511	-8 827 526	-1 279 984
IDA	3 334 961	2 395 850	939 111
Hors IDA	1 772 816	1 188 092	584 724
Provision sur créance IDA et Hors IDA	-221 229	-258 456	37 228
Total	23 371 948	21 515 229	1 856 719

AC63 Autres créances :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2021 de **295 126 Dinars** pour le fonds des adhérents et **1 516 918 Dinars** pour l'opérateur, elle se détaille ainsi :

Libellés	Montant 2021	Montant 2020	Variation
Fonds des Adhérents			
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	295 126	1 304 850	-1 009 724
Total Fonds des Adhérents	295 126	1 304 850	-1 009 724
Opérateur du fonds			
Personnel	47 184	21 433	25 750
Etat, organismes de sécurité social, collectivités publiques	1 050 760	612 246	438 514
Débiteurs divers	418 974	141 694	277 280
Total opérateur du fonds	1 516 918	775 373	741 545
Total	1 812 044	2 080 223	-268 179

AC66 Créances sur le Fonds des adhérents :

Cette rubrique est alimentée par les créances de l'opérateur envers le Fonds des adhérents. Le solde au 31/12/2021 s'élève à **9 342 379 Dinars** contre **8 461 119 Dinars** au 31/12/2020 :

Libellés	Montant 2021	Montant 2020	Variation
Créances Wakala	9 317 160	8 437 900	879 260
Autre Créances	25 219	23 219	2 000
Total	9 342 379	8 461 119	881 260



Note N°6 : Autres éléments d'actif

AC71 Avoir en banque, CCP, Chèques et caisse :

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2021 de **3 073 636 Dinars** contre **2 637 766 Dinars** au 31/12/2020, elle se détaille comme suit :

Libellés	Montant 2021	Montant 2020	Variation
Fonds des adhérents			
Compte courant bancaires	2 543 141	2 374 052	169 089
Caisse	19	258	-240
Valeur à L'Encaissement	206 965	84 928	122 037
Total Fonds des adhérents	2 750 125	2 459 238	290 886
Opérateur			
Compte courant bancaires	310 690	137 535	173 155
Caisse	3 295	4 952	-1 657
Valeur à L'Encaissement	9 526	36 042	-26 515
Total opérateur	323 511	178 528	144 983
Total	3 073 636	2 637 766	435 870

AC721 Frais d'acquisition reportés

Les frais d'acquisition reportés correspondent aux frais d'acquisition des contrats pour la fraction non imputable à l'exercice 2021, cette rubrique présente un solde de **7 588 000 Dinars**. Les frais d'acquisition reportés sont évalués en appliquant au montant des primes non acquises le coefficient de frais d'acquisition déterminé par le rapport des frais d'acquisition enregistrés en comptabilité (ligne spécifique de l'état de surplus ou déficit du Fonds Takaful Général) aux primes émises.

AC731 Profits et loyers acquis et non échus :

Il s'agit du profit sur les placements bancaires BZ (WAKALA BILISTITHMAR) acquis à l'exercice 2021 et non encore échus. Le fond des adhérents et l'opérateur présentent respectivement des Profits et loyers acquis et non échus de **1 996 597 Dinars** et de **159 914 Dinars**.

AC733 Autres comptes de régularisation Actif :

Cette rubrique est alimentée des charges constatées d'avance au titre de l'exercice 2021. Ces charges s'élèvent à **395 375 Dinars** contre **339 419 Dinars** au titre de l'exercice 2020.



Note N°7 : Actifs Nets des adhérents

Les mouvements sur les actifs nets des adhérents se détaillent comme suit :

Libellés	Actifs Nets 2020 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2021	Actifs Nets 2021 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	0	0	0	0	0
Provisions d'Équilibrage pour fonds des adhérents	85 389	280 164	0	0	365 553
Qardh Hassan non remboursé	0	0	0	0	0
Surplus ou déficit de l'exercice 2020	1 630 164	-1 630 164	0	0	0
Réinvestissement Exonérés	240 000	1 350 000	0	0	1 590 000
Surplus ou déficit de l'exercice 2021	0	0	0	2 308 421	2 308 421
Total	1 955 553	0	0	2 308 421	4 263 974

Note N°8 : Capitaux propres des Actionnaires

Le capital social de la société ZITOUNA TAKAFUL est composé de **25 000 000 actions** ordinaires d'une valeur unitaire de **1 Dinar** :

Actionnaires	Nombre d'actions
Société MAJDA TUNISIA S.A	17 499 996
Société BANQUE ZITOUNA S.A	7 499 999
Société MAJDA INTERNATIONAL TRADING	1
Société LA CIGALE GAMMARTH	1
Monsieur Victor Nazeem Ridha AGHA	1
Monsieur Mahfoudh BAROUNI	1
Monsieur Ezzeddine KHOJA	1
Total	25 000 000



Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

Libellés	Capitaux propres 2020 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentatio n de capital	Autre Mouvements	Dividendes	Résultat 2021	Capitaux Propres 2021 avant Affectation
Capital Social	25 000 000	0	0	0	0	0	25 000 000
Primes liées au capital	0	0	0	0	0	0	0
Réserves Légales	158 556	280 247	0	0	0	0	438 803
Fonds social Zitouna	75 000	108 547	0	247	0	0	183 794
Résultats reportés	177 572	638 567	0	0	0	0	816 139
Résultat de l'exercice 2020	5 427 361	-5 427 361	0	0	0	0	0
Réinvestissement Exonérés	4 760 000	4 400 000	0	0	0	0	9 160 000
Résultat de l'exercice 2021	0	0	0	0	0	5 570 726	5 570 726
TOTAL	35 598 489	0	0	247	0	5 570 726	41 169 462

Note N°9 : Provisions pour autres risques et charges

PA23 Autres provisions :

Cette rubrique est alimentée des provisions pour risques et charges au titre de l'exercice 2021 qui s'élèvent à **1 800 000 Dinars** pour le fonds des adhérents et **900 000 Dinars** pour l'opérateur.

Note N°10 : Provisions techniques brutes

PA310 : Provisions pour Primes Non acquises :

Cette provision est calculée par application de la méthode de prorata temporis telle que prévue par l'arrêté du ministre des Finances du 27 février 2001, fixant la liste, le mode de calcul des provisions techniques et les conditions de leur représentation. Elle consiste à provisionner la part de la prime afférente à la période de garantie comprise entre la date d'inventaire et la prochaine échéance de la prime.

La provision pour primes non acquises totalise au 31/12/2021 un montant de **29 567 698 Dinars**.

PA320 : Provisions d'assurance Takaful Familial :

Cette rubrique est alimentée par le solde du compte provisions mathématiques Takaful Familial soit un montant au 31/12/2021 de **69 669 852 Dinars**. Les provisions mathématiques Takaful Familial correspondent à la différence à la date d'inventaire entre les valeurs actuelles des engagements respectivement pris par l'Entreprise Takaful et l'adhérent.

Par ailleurs, le Décret-loi n° 2020-19 du 15 mai 2020, portant fixation de dispositions particulières relatives au remboursement des crédits et financements octroyés par les banques et les établissements financiers à leurs clients a prévu que les contrats d'assurances continuent de produire leurs effets tout au long de la période additionnelle due au report.



Toutefois, étant donné que ces reports apportent des changements aux tableaux d'amortissement des crédits et les garanties offertes aux banques, la constatation d'un engagement supplémentaire reste tributaire du paiement d'une prime complémentaire par les banques désirant se couvrir sur les risques additionnels.

PA330 : Provisions pour sinistre Takaful Familial :

La provision pour sinistre vie constitue la dette de l'entreprise d'assurance envers ses assurés pour les sinistres, rachats, arrivées à échéance déclarés mais non encore décaissés par l'entreprise d'assurance ainsi que les sinistres survenus mais non encore déclarés. La provision pour sinistre vie présente un solde au 31/12/2021 de **1 752 215 Dinars**.

PA331 : Provisions pour sinistre Takaful Général :

Les provisions pour sinistres à payer correspondent au coût total estimé que représentera pour l'entreprise d'assurance le paiement de tous les sinistres survenus jusqu'à la fin de l'exercice, déclarés ou non, déduction faite des sommes déjà payés au titre de ces sinistres.

La provision pour sinistres matériels automobile doit être déterminée concurremment selon trois méthodes et la méthode qui dégage le montant le plus élevé est retenue.

- La méthode « dossier par dossier » ;
- La méthode du coût moyen des sinistres des exercices antérieurs ;
- La méthode des cadences des règlements.

ZITOUNA TAKAFUL a retenu pour l'exercice 2021 la méthode (dossier par dossier). Le montant des provisions pour sinistres à payer, net de recours, au 31/12/2021 s'élève à **50 840 199 Dinars**.

PA361 : Autres provisions techniques :

Cette rubrique présente le solde au 31/12/2021 de la provision pour risque en cours. Cette provision est destinée, pour chacun des contrats à prime payable d'avance, à couvrir la charge de sinistre et des frais afférents aux contrats susceptibles de se produire postérieurement à la date d'inventaire dans la mesure où ce coût n'est pas couvert par la provision pour primes non acquises. Cette rubrique présente un solde de **271 Dinars**.

Note N°11 : Dettes pour dépôts en espèces reçus des cessionnaires

Il s'agit des sommes reçues des cessionnaires et des rétrocessionnaires en garantie des provisions techniques. Le solde de cette rubrique présente un solde au 31/12/2021 de **7 494 093 Dinars**.



Note N°12 : Autres Dettes

PA6 – Autres Dettes :

Cette rubrique présente au 31/12/2021 un solde de **18 572 157 Dinars** contre **16 885 099 Dinars** au 31/12/2020. Elle se détaille comme suit :

Libellés	Montant 2021	Montant 2020	Variation
Fonds des Adhérents			
Dettes nées d'opération d'assurance directe	83 816	95 901	-12 086
Dettes nées d'opération de réassurance	4 822 726	4 728 534	94 192
Etat, Organisme de sécurité sociale	1 052 160	1 204 995	-152 834
Créditeurs divers	598 299	471 778	126 521
Dettes envers l'opérateur du fonds	9 342 379	8 105 442	1 236 937
Total Fonds des Adhérents	15 899 381	14 606 650	1 292 731
Opérateur du fonds			
Dépôt et Cautionnement reçus	233 135	214 623	18 512
Personnel	1 593 692	1 089 189	504 503
Etat, Organisme de sécurité sociale	596 654	664 708	-68 054
Créditeurs divers	249 295	309 929	-60 635
Total Opérateur du fonds	2 672 776	2 278 449	394 326
Total	18 572 157	16 885 099	1 687 058

Note N°13 : Autres passifs

PA712 Autres comptes de régularisation Passif :

Cette rubrique est alimentée des charges à payer au titre de l'exercice 2021 qui s'élèvent à **632 919 Dinars**.

VI. NOTES SUR L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT DU FONDS TAKAFUL FAMILIAL

Note N°14- Primes Acquises

PRF11 : Primes émises et acceptées :

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2021 de **20 523 356 Dinars**. Comme précisé dans le tableau suivant :

Primes acquises / Branches	Primes émises	Annulation	Variation des Primes A Annuler	Variation des Primes Acquises Non Emises	Cessions	Opérations Nettes au 31/12/2021
PREVOYANCE	5 442 118	84 538	53 483	16 118	1 376 297	3 911 683
MIXTE	10 145 919	744641,96	-132 111	-13 262	31 888	9 514 762
EPARGNE	7 356 706	186 176	72 562	1 051	6	7 096 911
Total	22 944 744	1 015 356	-6 066	3 907	1 408 191	20 523 356



Note N°15- Produit de Placement

PRF2 : Produits de placements

Les revenus de placements présentent un solde brut au 31/12/2021 de **4 255 836 Dinars**. Il s'agit principalement des produits des placements « ISTITHMAR MOUAJAH ».

Note N°16- Charges de sinistres

CHF11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2021 un solde net de **1 295 819 Dinars**.

CHF12 : Variation de la provision pour sinistres

La Variation de la provision pour sinistres présente au 31/12/2021 un solde net de **670 546 Dinars**.

Note N°17- Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation vie totalisent **2 897 234 Dinars** en 2021 contre **2 352 380 Dinars** en 2020, soit une augmentation de **544 854 Dinars** s'analysant comme suit :

Libellé	Opérations Brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations nettes
Frais d'acquisition	-2 114 383	0	-2 114 383	-1 380 086	-734 297
Frais d'administration	-890 940	0	-890 940	-1 818 408	927 468
Commissions reçues des réassureurs	0	108 088	108 088	846 114	-738 025
Total	-3 005 323	108 088	-2 897 234	-2 352 380	-544 854

CHF31 : Frais d'acquisition :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2021 de **2 114 383 Dinars**. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **1 241 943 Dinars** et **872 440 Dinars**.

CHF33 : Frais d'administration :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2021 est de **890 940 Dinars**.

CHF34 : Commissions reçues des réassureurs :

Les commissions acquises au titre des opérations de cessions sont arrêtées au 31/12/2021 à **108 088 Dinars**.

Note N°18- Charges de Gestion de placements

CHF41 : Charges de gestion des placements :

Les charges de gestion de placement présentent un solde au 31/12/2021 de **899 230 Dinars**.



CHF411 : Commission Moudharba :

Les commissions Moudharba du Fonds Familial sont calculées sur la base des revenus de placement du Fonds Takaful Familial.

Cette rubrique présente un solde au 31/12/2021 de **763 510 Dinars**.

CHF42 : Correction de valeur sur placements :

La correction de valeur sur placement présente un solde de **250 000 Dinars** au 31/12/2021.

Elle représente la provision pour dépréciation des actions Zitouna Tamkeen.

Note N°19- Autres charges techniques

Les autres charges techniques correspondent principalement aux charges qui exceptionnellement ne peuvent être affectées ni directement, ni par l'application d'une clé de répartition.

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2021 de **87 876 Dinars**.

VII. NOTES SUR L'ETAT DE SURPLUS OU DEFICIT FONDS TAKAFUL GENERAL

Note N°20 : Primes Acquisées

PRG11 : Primes émises et acceptées :

Cette rubrique présente un solde net au 31/12/2021 de **52 162 999 Dinars** qui se détaille comme suit :

Branches/Primes émises	Primes	Annulations et Ristournes	Variation des Primes A Annuler	Variation des Primes Acquisées Non Emises	Prime émises et acceptées	cessions	Opérations nettes au 31/12/2021
AUTO	43 876 265	2 476 306	450 716	35 927	41 886 602	2 037 882	39 848 720
TRANSPORT	2 073 306	32 511	- 1 233	-	2 039 562	768 881	1 270 681
INCENDIE	3 117 760	30 560	- 46 968	- 2 561	3 037 671	1 939 733	1 097 938
CONSTRUCTION	542 063	410	- 1 409	-	540 244	272 141	268 103
RC	335 397	11 725	- 1 931	- 283	321 458	24 250	297 208
RDS	1 975 579	47 172	- 27 154	36 570	1 937 823	919 747	1 018 076
ASSISTANCE	3 240 411	99 048	- 23 257	- 1 050	3 117 056	1 192 719	1 924 337
MALADIE	4 392 617	48 925	33 522	49 473	4 426 687	-	4 426 687
ACCIDENT	2 098 383	66 890	- 4 552	- 15 693	2 011 248	-	2 011 248
Total	61 651 781	2 813 547	377 734	102 383	59 318 351	7 155 353	52 162 998



Note N°21 : Produits de placements

PRG2 : Produits de placements

Les revenus de placements du fonds Takaful Général présentent un solde brut au 31/12/2021 de **4 238 664 Dinars**. Il s'agit principalement des produits des placements « ISTITHMAR MOUJAH ».

Note N°22 : Charges de sinistres

CHG11 : Montants payés

Les montants payés des sinistres présentent au 31/12/2021 un solde net de **20 477 702 Dinars**.

CHG12 : Variation des provisions pour sinistres :

Le montant de la variation des provisions pour sinistres à payer au 31/12/2021 s'élève à **8 928 820 Dinars**.

Note N°23 : Variation des autres provisions techniques

CHG2 : Variation des autres provisions techniques

Le montant porté au niveau de cette rubrique correspond à la variation négative des provisions pour risques en cours qui s'élève à **691 057 Dinars** au 31/12/2021.

Note N°24 : Frais d'exploitation

Les frais d'exploitation non-vie totalisent **15 225 409 Dinars** en 2021 contre **15 364 054 Dinars** en 2020, soit une diminution de **138 645 Dinars** s'analysant comme suit :

Libellé	Opérations Brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations nettes
Frais d'acquisition	-14 648 927	0	-14 648 927	-12 879 641	-1 769 286
Variation des frais d'acquisition Reporté	1 237 230	0	1 237 230	235 770	1 001 460
Frais d'administration	-4 239 897	0	-4 239 897	-4 256 266	16 369
Commissions reçues des réassureurs	0	2 426 185	2 426 184	1 536 083	890 101
Total	-17 651 594	2 426 185	-15 225 409	-15 364 054	138 645

CHG31 : Frais d'acquisition :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2021 de **14 648 927 Dinars**. Les commissions d'acquisition et les frais indirectement imputables sont respectivement de **2 815 185 Dinars** et **11 833 743 Dinars**.

CHG33 : Frais d'administration :

Le solde de cette rubrique au 31/12/2021 est de **4 239 897 Dinars**.



CHG34 : Commissions reçues des réassureurs :

Les commissions acquises au titre des opérations de cessions Général sont arrêtées au 31/12/2021 à **2 426 184 Dinars** contre **1 536 083 Dinars** au 31/12/2020.

Note N°25 : Charges de gestion des placements

CHG411 : Commissions Moudharba :

Les commissions Moudharba du Fonds Général sont calculées sur la base des revenus de placement du fonds Général.

Cette rubrique présente un solde de **906 643 Dinars** au 31/12/2021.

CHG412 : Autres charges de gestion des placements :

Les autres charges de gestion de placement présentent un solde de **1 140 419 Dinars** au 31/12/2021.

CHG42 : Correction de valeur sur placements :

La correction de valeur sur placement présente un solde de **250 000 Dinars** au 31/12/2021.

Elle représente la provision pour dépréciation des actions Zitouna Tamkeen.

Note N°26 : Autres charges techniques

CHG5 : Autres charges techniques :

Cette rubrique présente un solde brut au 31/12/2021 de **4 655 618 Dinars**.

Note N°27 : Impôts sur le résultat

L'impôt dû sur le surplus du Fonds Général au 31/12/2021 s'élève à **703 597 Dinars**.

VIII. NOTES SUR L'ETAT DE RESULTAT DE L'ENTREPRISE TAKAFUL ET/OU RETAKAFUL :

Note N°28 : Commission Wakala

Les commissions Wakala présentent un solde brut au 31/12/2021 de **16 717 741 Dinars**.

Note N°29 : Commission Moudharba

Les commissions Moudharba présentent un solde brut au 31/12/2021 de **1 403 490 Dinars**.

Note N°30 : Produits des placements

Les revenus de placements présentent un solde brut au 31/12/2021 de **936 705 Dinars**.

Note N°31 : Charges de gestion des placements

Les charges de placements présentent un solde au 31/12/2021 de **307 869 Dinars**.



Note N°32 : Autres Produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation présentent un solde au 31/12/2021 de **185 229 Dinars**, ils englobent principalement la récupération au titre de la TFP de l'année 2021 et la refacturation des loyers au profit des agents agréés.

Note N°33 : Charges générales d'exploitation

Les charges générales d'exploitation totalisent un montant de **12 738 514 Dinars** au 31/12/2021 qui se présentent comme suit :

Libellé	2021
Services extérieurs	1 547 686
Autres Services extérieurs	1 890 637
Charges diverses ordinaires	610 332
Charges de personnel	8 419 898
Impôts, Taxe et versements assimilés	269 961
Total	12 738 514

Note N°34 : Dotations aux amortissements et aux provisions sur immobilisations

Les dotations aux amortissements au titre de l'exercice 2021 pour les immobilisations corporelles et incorporelles s'élèvent à **580 901 Dinars**.

Note N°35- Impôt sur le résultat

L'impôt dû sur le résultat de l'exercice 2021 s'élève à **36 342 Dinars**.

ANNEXES



Annexe 8 : Tableau de variation des actifs nets du fonds des adhérents

	Actifs Nets 2020 Avant Affectation	Affectations et imputations	Distributions	Surplus ou déficit 2021	Actifs Nets 2021 Avant Affectation
Déficits du fonds des adhérents des exercices antérieurs	0	0	0	0	0
Provisions d'Équilibrage pour fonds des adhérents	85 389	280 164	0	0	365 553
Qardh Hassan non remboursé	0	0	0	0	0
Surplus ou déficit de l'exercice 2020	1 630 164	1 630 164	0	0	0
Réinvestissement Exonérés	240 000	1 350 000			1 590 000
Surplus ou déficit de l'exercice 2021	0	0	0	2 308 421	2 308 421
TOTAL	1 955 553	0	0	2 308 421	4 263 974

Annexe 9 : Tableau de variation des capitaux propres de l'entreprise d'assurance takaful et/ou rétakaful

Libellés	Capitaux propres 2020 Avant Affectation	Affectations et imputations	Augmentation de capital	Autres Mouvement	Dividendes	Résultat 2021	Capitaux propres 2021 Avant Affectation
Capital Social	25 000 000	0	0	0	0	0	25 000 000
Primes liées au capital	0	0	0	0	0	0	0
Réserves Légales	158 556	280 247	0	0	0	0	438 803
Fonds Social Zitouna	75 000	108 547	0	247	0	0	183 794
Résultats reportés	177 572	638 567	0	0	0	0	816 139
Résultat de l'exercice 2020	5 427 361	5 427 361	0	0	0	0	0
Réinvestissement Exonérés	4 760 000	4 400 000	0	0	0	0	9 160 000
Résultat de l'exercice 2021	0	0	0	0	0	5 570 726	5 570 726
TOTAL	35 598 489	0	0	247	0	5 570 726	41 169 462



Annexe 11 : Etat récapitulatif des placements

Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	Valeur brute				Origine des Fonds placés(Fonds des adhérents ou entreprise Takaful)
	Valeur brute	Valeur nette	Juste valeur	Plus ou moins value latente	
Placements Immobilier et Placement Immobilier en Cours	8 982 019	8 982 019	8 982 019	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPCVM	11 485 000	11 485 000	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
	1 590 000	1 590 000	0	0	Fonds des Adhérents
	1 999 999	0	0	0	Fonds des Adhérents
Parts d'OPCVM étenant uniquement des titres à revenu fixe	0	0	0	0	
Autres parts d'OPCVM	0	0	0	0	
Obligations et autres titres à revenu fixe	23 400 000	23 400 000	0	0	Fonds des Adhérents
Prêts hypothécaires	0 0	0	0	0	
Autres prêts et effets assimilés	216 431	216 431	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
Dépôts auprès des entreprise cédantes	361 450	361 450	0	0	Fonds des Adhérents
Autres dépôts	12 038 800	12 038 800	0	0	Entreprise Takaful/ou Retakaful
	109 369 000	109 369 000	0		Fonds des Adhérents
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes selon le même détail que ci-dessus	0	0	0	0	
Total	169 442 699	167 442 700	0	0	
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation des provisions techniques	169 014 818	167 014 819	0	0	
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques autres que ls placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	18 656 374	18 656 374	0	0	



Annexe N° 12 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-2					
Règlements cumulés	14 972 592	16 161 087	9 432 001		
Provisions pour sinistres	6 141 348	10 247 298	17 782 758		
Total charges des sinistres	21 113 940	26 408 385	27 214 760		
Primes acquises	31 562 456	37 920 677	43 501 860		
% sinistres / primes acquises	67%	70%	63%		

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N-1					
Règlements cumulés	16 385 908	19 062 452	16 280 412	9 018 553	
Provisions pour sinistres	3 940 643	6 407 611	12 268 762	13 230 274	
Total charges des sinistres	20 326 550	25 470 063	28 549 174	22 248 827	
Primes acquises	31 562 456	37 920 677	43 501 860	49 145 114	
% sinistres / primes acquises	64%	67%	66%	45%	

Année d'inventaire	Exercice de survenance				
	N-4	N-3	N-2	N-1	N
Inventaire N					
Règlements cumulés	17 168 221	20 306 141	18 407 066	15 449 506	12 034 055
Provisions pour sinistres	2 970 361	5 107 604	9 979 661	9 896 555	16 796 574
Total charges des sinistres	20 138 582	25 413 746	28 386 727	25 346 061	28 830 629
Primes acquises	31 562 456	37 920 677	43 501 860	49 145 114	56 239 267
% sinistres / primes acquises	64%	67%	65%	52%	51%



Annexe 13 : Ventilations des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec lien de participations	Autres revenus et frais financiers
Revenu des placements immobiliers	0	0
Revenu des participations	0	0
Revenu des autres placements	9 431 205	0
Autres revenus financiers (commissions,honoraires)	0	0
Total produits des placements	9 431 205	0
Charges de gestion de placement	2 847 518	0
Commission Moudharaba	1 670 154	0
Total charges des placements	4 517 672	0

Annexe 14 : Ventilation de surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful Familial)

	PREVOYANCE	MIXTE	EPARGNE	Total
Primes	5 287 979	9 546 650	7 096 918	21 931 547
Charges de prestations	-2 190 038	-329 163	-534 109	-3 053 309
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	-1 509 725	-9 086 603	-6 935 334	-17 531 662
Ajustement ACAV (Assurance à Capital Variable)	0	0	0	0
Solde de souscription	1 588 216	130 884	-372 525	1 346 576
Frais d'acquisition	-1 716 010	-342 756	-55 617	-2 114 384
Autres charges de gestion nettes	-899 912	212 994	-291 898	-978 816
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-2 615 922	-129 763	-347 515	-3 093 199
Produits nets de placements	287 402	1 131 397	924 297	2 343 096
Participation aux résultats et intérêts techniques				0
Solde financier	287 402	1 131 397	924 297	2 343 096
Primes cédées et / ou rétrocédées	-1 376 297	-31 888	-6	-1 408 191
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	1 074 825	12 119	0	1 086 944
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	14 443	1 965	6	16 414
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	93 737	14 350	3	108 089
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	-193 292	-3 454	2	-196 744
Résultat technique	-933 596	1 129 064	204 260	399 728
Impôt sur Surplus de l'assurance Takaful Familial	0	0	0	0
Surplus de l'assurance Takaful Familial net d'impôt	-933 596	1 129 064	204 260	399 728
Informations complémentaires				
Montant des rachats	0	351 618	498 396	850 013
Intérêts techniques bruts de l'exercice	0	0	0	0
Provisions techniques brutes à la clôture	17 333 923	29 754 642	22 581 287	69 669 852
Provisions techniques brutes à l'ouverture	15 824 198	20 668 039	15 645 954	52 138 191
A déduire				
Provisions devenues exigibles	0	0	0	0

Annexe 15 : Ventilation de surplus ou déficit par catégorie d'assurance (assurance takaful général)

	AUTO	TRANS	INCENDIE	CONSTRU	RC	DIVERS	Total
Primes acquises	39 446 732	2 040 420	2 538 287	580 570	316 514	11 316 745	56 239 267
Primes émises	41 886 602	2 039 562	3 037 671	540 244	321 459	11 492 814	59 318 351
Variation des primes non acquises	-2 439 870	858	-499 384	40 327	-4 945	-176 069	-3 079 083
Charges de prestation	-25 138 941	-414 866	-794 241	373 968	-165 530	-4 295 262	-30 434 872
Prestations et frais payés	-16 327 456	-345 751	-192 882	-47 975	-71 208	-4 209 290	-21 194 562
Charges des provisions pour prestations et diverses	-8 811 485	-69 115	-601 359	421 943	-94 322	-85 973	-9 240 310
Solde de souscription	14 307 791	1 625 554	1 744 046	954 538	150 984	7 021 483	25 804 396
Frais d'acquisition	-8 711 021	-591 068	-977 405	-4 613	-124 640	-3 002 950	-13 411 697
Autres charges de gestion nettes	-6 998 131	-522 564	-432 645	-148 320	-28 176	-765 680	-8 895 515
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-15 709 152	-1 113 631	-1 410 050	-152 933	-152 816	-3 768 630	-22 307 212
Produits nets de placements	1 579 202	38 153	75 387	60 899	14 459	173 502	1 941 602
Participation aux résultats							
Solde financier	1 579 202	38 153	75 387	60 899	14 459	173 502	1 941 602
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-281 196	-1 325 396	-2 172 266	-260 724	-44 689	-2 887 817	-6 972 088
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	135 189	322 336	101 626	684	0	157 025	716 860
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestation	222 305	239 667	544 856	17 000	0	-21 281	1 002 547
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans la participation aux résultats	0	0	0	0	0	0	0
Commissions reçues des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires	0	264 026	1 013 578	87 283	7 409	1 053 889	2 426 184
Solde de réassurance et / ou de rétrocession	76 299	-499 367	-512 205	-155 758	-37 280	-1 698 185	-2 826 496
Résultat technique	254 139	50 709	-102 822	706 746	-24 652	1 728 169	2 612 290
Informations complémentaires							
Provisions pour primes non acquises clôture	21 167 327	555 102	2 545 824	1 922 908	139 206	2 887 766	29 218 133
Provisions pour primes non acquises ouverture	18 727 457	555 960	2 046 440	1 931 002	134 261	2 711 696	26 106 816
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	54 780 908	917 840	1 454 235	170 753	326 154	5 003 890	62 653 780
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	44 186 661	988 524	851 986	212 074	231 832	4 618 571	51 089 648
Autres provisions techniques clôture	0	0	0	0	0	271	271
Autres provisions techniques ouverture	0	0	0	380 822	0	310 505	691 327
A déduire							
Provisions devenues exigibles	0	0	0	0	0	0	0



Annexe 16 : Tableau de rattachement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers Entreprises d'assurance Takaful et/ou de Rétaakaful Familial

	Rattachement	Ass Family et Capit
Primes	PRF1-1° colonne	21 931 547
Charges de prestations	CHF1- 1° colonne	3 053 309
Charges des provisions d'assurance vie et des autres provisions techniques	CHF2+ CHF6-1° colonne	17 531 662
Ajustement ACAV (Assurance à capital Variable)	CHF7 - PRV3 -1°colonne	0
Solde de souscription		1 346 576
Frais d'acquisition	CHF31 + CHF32	2 114 383
Autres charges de gestion nettes	CHF33 + CHF5 - PRF 4	978 816
Charges d'acquisition et de gestion nettes		3 093 199
Produits nets de placements	PRF2 - CHF4	2 343 096
Solde financier		2 343 096
Primes cédées et/ ou rétrocédées	PRF1 2° colonne	1 408 191
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de prestations	CHF1 2° colonne	-1 086 944
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions	CHF2 2° colonne	16 414
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHF34 2° colonne	108 090
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		196 744
Résultat technique		399 728
Informations complémentaires		
Montant des rachats		850 013
Intérêts techniques bruts de l'exercice		0
Provisions techniques brutes à la clôture		69 669 852
Provisions techniques brutes à l'ouverture		52 138 191
A déduire		
Provisions devenues exigibles		0



Annexe 17 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers : Entreprises d'assurance Takaful et/ou de Rétaakaful General

	Raccordement	TOTAL
Primes acquises		
Primes émises	PRG11 1° colonne	59 318 351
Variation des primes non acquises	PRG12 1° colonne	3 079 083
Charges de prestations		56 239 267
Prestations et frais payés	CHG11 1° colonne	21 194 562
Charges des provisions pour prestations diverses	CHG12 + CHG6 1° colonne	9 240 310
Solde de souscription		25 804 396
Frais d'acquisition	CHG31 + CHG32	13 411 697
Autres charges de gestion nettes	CHG33 + CHG5 - PRG3	8 895 515
Charges d'acquisition et de gestion nettes		22 307 212
Produits nets de placements	PRG2-CHG4	1 941 602
Solde financier		1 941 602
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	PRG1 2° colonne	6 972 088
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	CHG11 2° colonne	716 860
Part des réassureurs et / ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	CHG12 + CHG2 + CHG 6 2° colonne	1 002 547
Commissions reçus des réassureurs et/ ou des rétrocessionnaires	CHG34	2 426 184
Solde de réassurance et / ou de rétrocession		2 826 496
Résultat technique		2 612 290
Informations complémentaires		
Provisions pour primes non acquises clôture		29 218 133
Provisions pour primes non acquises ouverture		26 106 816
Provisions pour sinistres à payer à la clôture		62 653 780
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture		51 089 648
Autres provisions techniques clôture		271
Autres provisions techniques ouverture		691 327
A déduire		
Provisions devenues exigibles		0

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES ETATS FINANCIERS - EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

I- Rapport sur l'audit des états financiers

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 28 Avril 2020, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « Zitouna Takaful » qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021 faisant apparaître un total combiné de 226 662 840 dinars, l'état de résultat de l'entreprise Takaful faisant apparaître un résultat de 5 570 726 dinars, l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful Familial faisant apparaître un surplus de 399 728 dinars, l'état de surplus ou déficit du fonds Takaful Général faisant apparaître un surplus de 1 908 693 dinars, l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date faisant ressortir une trésorerie positive combinée de fin de période de 3 073 636 dinars, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons votre attention sur la note aux états financiers « PA320- Provisions d'assurances Takaful Familial » traitant, en l'occurrence, de l'effet des reports des échéances au titre des emprunts bancaires, couverts par les contrats « Tamouil », sur les engagements techniques du Fonds Takaful Family.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe à la direction.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers, conformément au Système Comptable des Entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par des textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 Novembre 1994 tel que modifié par la loi n°2005-96 du 18 Octobre 2005 portant réorganisation du marché financier et des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société.

A ce sujet nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience, incombe à la Direction et au Conseil d'Administration.

Dans ce cadre, nous invitons la compagnie à veiller au respect de l'article 31 bis de l'arrêté du ministère des finances du 27 février 2001 tel que modifié par l'arrêté du ministère des finances en date du 01 mars 2016 portant adaptation du catalogue des actifs représentatifs des engagements techniques aux entreprises Takaful.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction Générale de la société.

Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n° 2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 05 avril 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

ECC-MAZARS

Mohamed Hédi KAMMOUN

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES - EXERCICE CLOS AU 31/12/2021

Messieurs les actionnaires de la Société Zitouna Takaful,

En application de l'article 200 et suivants et l'article 475 du code des sociétés commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions et opérations visées par les textes sus-indiqués.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les Etats Financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

A- Conventions et opérations réalisées en 2021 autre que les rémunérations des dirigeants :

- Lors de sa réunion du 13/03/2021, le conseil d'administration a approuvé la décision du comité de placement N°15/01-2021 relative à la souscription de 475 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « Zitouna Moucharka II », pour un montant total de 4 750 000 Dinars. Ces parts ont généré en 2021 un produit de 73 714.Dinars. La mise en place et la gestion de ce Fonds sont assurées par la société Zitouna Capital.
- Lors de sa réunion du 13/03/2021, le conseil d'administration a approuvé la décision du comité de placement N°15/01-2021 relative à la souscription de 100 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « MOURAFIK », pour un montant total de 1 000 000 Dinars. La mise en place et la gestion de ce Fonds sont assurées par la société Zitouna Capital.

B- Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants) :

L'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2020 dont voici les principaux volumes réalisés :

- Souscription en date du 25/03/2020 de 300 parts au FCPR « ZITOUNA MOUCHARAKA I », pour un montant total de 3 000 000 Dinars. La mise en place et la gestion de ce fonds sont assurées par la société Zitouna Capital.

- En date du 21/03/2019, la société a souscrit 200 parts au Fonds Commun de Placement à Risque (FCPR) « ZITOUNA MOUCHARAKA I » pour un montant total de 2 000 000 Dinars. La mise en place et la gestion de ce Fonds sont assurées par la société Zitouna Capital.
- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2017 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 8 500 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	3 300 000
Participants- Family	5 200 000
Total	8 500 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
 - ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
 - ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6,25% et un complément variable de 1,75%.
 - ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 30/06/2017 et sont remboursables à la fin des 7 ans
 - ✓ Ces titres ont généré des produits en 2021 à hauteur de 680 000 Dinars
- Une convention d'assistance conclue avec la Banque Zitouna en vertu de laquelle la Zitouna Takaful couvre les cartes électroniques délivrées par la Banque Zitouna à sa clientèle en contrepartie d'une prime sur laquelle la Banque Zitouna perçoit une commission calculée au Taux de 20% TTC.
 - La société a conclu une convention de bancassurance avec la Banque Zitouna en date du 01/06/2012. Cette convention prévoit la commercialisation dans les agences de la banque du produit Takaful Tamouil moyennant une commission de 10% prélevée sur les primes d'assurance réalisées. Cette convention a été approuvée par le Conseil d'Administration en date du 26/12/2012.
 - La société a convenu avec la Banque Zitouna de la rémunération de ses dépôts à vue auprès de cette dernière à partir du 01/09/2011. A cet effet, les dépôts sont affectés par la banque à des emplois sécurisés dans le cadre d'un contrat « MOUDHARABA » et donneront lieu au versement au profit de la société d'une part de 40% des produits générés ce qui correspondrait à un rendement de 2% l'an. Le produit total enregistré au titre de 2021 relativement à ces dépôts s'élève à 85 629 Dinars.

- La société a conclu une convention cadre avec la banque Zitouna qui est entrée en vigueur le 01/12/2012, et qui est destiné à régir les modalités d'application des contrats « Takaful Incendie Logement » liés au financement immobilier par la banque.
- La société a conclu avec la banque Zitouna une convention, en date du 25/10/2013, dont l'objet est la mise en place dans les locaux de la banque d'un service desk pour la commercialisation des produits Takaful (autre que les produits bancatakaful) et ce moyennant le paiement par la société de frais de gestion au taux de 11,8%. Ce taux est appliqué sur le montant de la contribution nette au titre de chaque contrat commercialisé.
- La société a souscrit aux titres participatifs « CHAHADET ZITOUNA 2015 » émis par la banque Zitouna pour un montant de 6 000 000 Dinars détaillés comme suit :

Affectation du placement	Montant (DT)
Participants- General	2 200 000
Participants- Family	3 800 000
Total	6 000 000

Les titres participatifs ont les caractéristiques suivantes :

- ✓ Durée de 7 ans
- ✓ Prix d'émission de 100 Dinars par titre
- ✓ Une rémunération annuelle prévue à 8% de la valeur nominale et qui comporte une avance de 6% et un complément variable de 2%
- ✓ Ces titres portent jouissance en profits à partir du 25/12/2015 et sont remboursables à la fin des 7 ans
- ✓ Ces titres ont généré des produits en 2021 à hauteur de 480 000 Dinars.

C- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

C.1- Les obligations et engagements vis-à-vis des dirigeants tels que visés à l'article 200 nouveau II §5 du code des Code des Sociétés Commerciales, se présentent comme suit :

- La rémunération revenant au Directeur Général, en cette qualité, comprennent :
 - a) Des avantages à court terme composés d'un salaire annuel net de 240 000 Dinars applicable à compter du 01/11/2019 tel que fixé par la décision du Conseil d'Administration du 05/11/2019, des jetons de présence et indemnités qui peuvent lui être attribués en sa qualité d'administrateur.

- b) Des avantages postérieurs à l'emploi correspondant aux primes d'assurances au titre du contrat de retraite complémentaire MOURAFIK et de l'indemnité de départ à la retraite.
- Le Conseil d'Administration du 22/03/2022 a décidé d'attribuer au Directeur Général un bonus brut au titre de l'exercice 2021 de 286 000 Dinars.
 - L'Assemblée Générale du 29/04/2021 a décidé de fixer le montant brut des jetons de présence des membres du Conseil d'Administration et des membres des comités émanant du conseil au titre de l'exercice 2021 à 295 000 Dinars selon la répartition suivante :
 - ❖ Pour les membres du Conseil d'Administration :
 - ✓ Un montant brut de 6 000 Dinars par réunion pour le président du conseil d'administration.
 - ✓ Un montant brut de 3 000 Dinars par réunion pour les autres membres.
 - ❖ Pour les membres des comités émanant du Conseil d'Administration :
 - ✓ Un montant brut de 3 000 Dinars par réunion pour le président du comité.
 - ✓ Un montant brut de 1 500 Dinars par réunion pour les autres membres.
 - Le Conseil d'Administration du 22/03/2022 décide de proposer à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire lors de sa réunion du 28/04/2022, l'allocation d'un budget complémentaire brut de trois cent soixante-quinze milles Dinars (375 000 Dinars) au titre des jetons de présence de l'exercice 2021.

C.2- Les obligations et engagements de la société ZITOUNA TAKAFUL envers ses dirigeants tels qu'elles ressortent des Etats Financiers relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2021 se présentent comme suit :

Montants bruts en Dinars	Directeur Général		Administrateurs	
	Charges de l'exercice	Passifs	Charges de l'exercice	Passifs
Avantages à court termes	781 752	363 914	469 000	400 000
Avantages postérieurs à l'emploi	16 402	90 950	0	0
Autres avantages à long terme	0	0	0	0
Indemnités de fin de contrat de travail	0	0	0	0
Paiement en actions	0	0	0	0
Total des obligations et engagements vis-à-vis des Dirigeants	798 154	454 864	469 000	400 000

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 05 avril 2022

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

F.M.B.Z. KPMG TUNISIE

Emna RACHIKOU

ECC-MAZARS

Mohamed Hédi KAMMOUN

AVIS DES SOCIÉTÉS

ETATS FINANCIERS INDIVIDUELS

COMPAGNIE D'ASSURANCES ET DE REASSURANCES TUNISO-EUROPEENNE C.A.R.T.E.

Siège Social : Immeuble CARTE, Lot BC4, CENTRE URBAIN Nord 1082 TUNIS

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne « CARTE » publie, ci-dessous, ses états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2021 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 Mai 2022. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes Mme Emna RACHIKOU (FMBZ-KPMG Tunisie) et Mr Walid BEN AYED (Consulting & Financial Firm).

BILAN
AU 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Actif	31/12/2021			31/12/2020
	BRUT	Amortissements et Provisions	NET	NET
AC1 Actifs incorporels				
AC12 Concessions, brevets, licences, marques	1 156 769	1 051 281	105 488	78 122
AC13 Fonds commercial	90 421		90 421	90 421
	1 247 190	1 051 281	195 909	168 543
AC2 Actifs corporels d'exploitation				
AC21 Installations techniques et machines	7 000 611	5 421 134	1 579 477	1 778 940
AC22 Autres installations, outillage et mobilier	1 452 783	1 331 882	120 902	175 749
	8 453 394	6 753 016	1 700 378	1 954 688
AC3 Placements				
AC31 Terrains et constructions				
AC311 Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329	4 993 726	15 050 604	15 522 104
AC312 Terrains et constructions hors exploitation	12 563 918	1 924 073	10 639 845	10 704 386
AC32 Placements dans les entreprises liées et participations				
AC323 Parts dans les entreprises avec un lien de participation	143 061 199		143 061 199	89 027 449
AC33 Autres placements financiers				
AC331 Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	25 201 916	1 311 131	23 890 785	41 265 707
AC332 Obligations et autres titres à revenus fixe	57 138 239		57 138 239	87 225 560
AC334 Autres prêts	2 455 760		2 455 760	2 658 735
AC335 Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	-		-	1 615 827
AC336 Autres	1 809 257		1 809 257	1 324 551
AC34 Créances pour espèces déposées auprès des entreprises cédantes	26 478		26 478	52 812
	262 301 097	8 228 930	254 072 167	249 397 131
AC4 Placements représentant les provisions techniques afférentes aux contrats en unité de compte			-	-
AC5 Part des réassureurs dans les provisions techniques				
AC510 Provision pour primes non acquises	15 676 017		15 676 017	17 030 304
AC531 Provision pour sinistres non vie	108 222 029		108 222 029	27 427 781
	123 898 046	-	123 898 046	44 458 085
AC6 Créances				
AC61 Créances nées d'opérations d'assurance directe				
AC611 Primes acquises et non émises	4 424 564		4 424 564	5 089 987
AC612 Autres créances nées d'opération d'assurance directe	31 278 214	10 152 156	21 126 058	21 036 512
AC613 Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 479 978		5 479 978	5 175 816
AC62 Créances nées d'opérations de réassurance	3 082 045	432 693	2 649 351	1 897 858
AC63 Autres créances				
AC631 Personnel	42 042		42 042	42 177
AC632 Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	2 394 627		2 394 627	376 131
AC633 Débiteur divers	7 293 723	409 212	6 884 511	5 377 093
	53 995 193	10 994 061	43 001 131	38 995 574
AC7 Autres éléments d'actif				
AC71 Avoirs en banque, CCP, chèques et caisse	12 429 043		12 429 043	3 721 611
AC72 Charges reportées				
AC721 frais d'acquisition reportée	2 426 256		2 426 256	2 258 427
AC722 Autres charges à répartir	2 530 345	2 337 821	192 524	300 665
	17 385 643	2 337 821	15 047 822	6 280 703
AC73 Comptes de régularisation Actif				
AC731 Intérêts et loyers acquis et non échus	8 565 275		8 565 275	6 179 354
AC733 Autres comptes de régularisation	946 527		946 527	1 253 951
	9 511 802	-	9 511 802	7 433 305
	26 897 445	2 337 821	24 559 624	13 714 008
Total de l'actif	476 792 365	29 365 109	447 427 256	348 688 029

BILAN
AU 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Capitaux Propres et Passifs		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres			
CP1	Capital social ou fonds équivalent	25 000 000	25 000 000
CP2	Réserves et primes liées au capital	103 349 407	95 270 209
CP5	Résultat reporté	2 058 515	1 432 797
Total capitaux propres avant résultat de l'exercice		130 407 922	121 703 006
CP6	Résultat de l'exercice	9 409 709	12 496 578
Total capitaux propres avant affectation		139 817 630	134 199 585
<hr/>			
PA2	Provisions pour risques et charges	1 539 871	1 032 527
		1 539 871	1 032 527
<hr/>			
PA3	Provisions techniques brutes		
PA310	<i>Provision pour primes non acquises</i>	35 125 224	33 757 603
PA331	<i>Provision pour sinistres (non vie)</i>	200 153 805	112 951 258
PA331	<i>Prévisions de recours à encaisser (non vie)</i>	- 12 257 917	- 11 810 529
PA350	<i>Povision pour égalisation et équilibrage</i>	1 437 598	822 758
PA361	<i>Autres provisions techniques (non vie)</i>	2 480 844	2 816 899
		226 939 554	138 537 989
<hr/>			
PA4	Provisions techniques de contrats en unités de compte		
<hr/>			
PA5	Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs	12 405 633	12 701 162
<hr/>			
PA6	Autres dettes		
PA61	Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 040 114	12 911 254
PA62	Dettes nées d'opérations de réassurance	25 635 474	24 837 503
PA63	Autres dettes		
PA631	<i>Dépôts et cautionnements reçus</i>	77 895	119 436
PA632	<i>Personnel</i>	1 346 790	989 421
PA633	<i>Etat, organismes de sécurité sociale, collectivités publiques</i>	4 127 488	3 708 629
PA634	<i>Créditeurs divers</i>	22 496 807	19 650 524
		66 724 568	62 216 766
<hr/>			
PA7	Autres passifs		
PA71	Comptes de régularisation Passif		
PA712	<i>Autres comptes de régularisation Passif</i>	-	-
PA73	Autres passifs financiers	-	-
		-	-
Total du passif		307 609 626	214 488 445
<hr/>			
Total des capitaux propres et du passif		447 427 256	348 688 029

**Etat de résultat technique de l'assurance et/ou
de la réassurance non Vie au 31 Décembre 2021**

(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques		Opérations			
		Opérations brutes 2021	cessions et/ou rétrocessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020
PRNV1	Primes acquises				
PRNV11	Primes émises et acceptées	132 022 197	-49 835 478	82 186 719	74 275 842
PRNV12	Variation de la provision pour primes non acquises	-1 367 621	-1 354 287	-2 721 908	-1 143 110
		130 654 576	-51 189 765	79 464 811	73 132 732
PRNT3	Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat	7 773 952		7 773 952	7 659 187
		7 773 952		7 773 952	7 659 187
PRNV2	Autres produits techniques	-	-	-	-
CHNV1	Charges de sinistres				
CHNV11	Montants payés	-94 172 659	39 698 118	-54 474 541	-41 987 872
CHNV12	Variation de la provision pour sinistres	-86 755 158	80 794 249	-5 960 909	-1 978 719
		-180 927 817	120 492 367	-60 435 450	-43 966 591
CHNV2	Variation des autres provisions techniques	336 055	-	336 055	202 059
CHNV3	Participation aux bénéfices et ristournes	-1 024 331	-	-1 024 331	-2 236 223
CHNV4	Frais d'exploitation				
CHNV41	Frais d'acquisition	-9 562 312	-	-9 562 312	-9 478 172
CHNV42	Variation du montant des frais d'acquisition reportés	167 829	-	167 829	374 560
CHNV43	Frais d'administration	-15 198 109	-	-15 198 109	-13 457 526
CHNV44	commissions reçues des réassureurs	-	4 794 832	4 794 832	5 410 273
		-24 592 592	4 794 832	-19 797 760	-17 150 866
CHNV5	Autres charges techniques	-1 808 520	-	-1 808 520	-1 890 330
CHNV6	Provision pour égalisation et équilibrage	-614 841	-	-614 841	-492 587
RTNV	Sous total (résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie)	-70 203 518	74 097 434	3 893 916	15 257 381

Etat de résultat
au 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
RTNV	Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	
	3 893 916	15 257 381
PRNT1	Produits des placements (assurance et/ou réassurance non vie)	
PRNT11	Revenus des placements	12 116 760
PRNT12	Produits des autres placements	-
PRNT13	Reprise de corrections de valeurs sur placements	1 311 131
PRNT14	Profits provenant de la réalisation des placements	7 689 020
	Sous total 1	30 562 446
CHNT1	Charges des placements	
CHNT11	Charges de gestion des placements, y compris les charges d'intérêts	- 2 721 695
CHNT12	Correction de valeur sur placements	- 1 311 131
CHNT13	Pertes provenant de la réalisation des placements	- 39 923
CHNT2	Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie	
		- 7 773 952
PRNT2	Autres produits non techniques	
		76 320
CHNT3	Autres charges non techniques	
		- 3 104 704
	Sous total 2	- 13 668 363
	Résultat provenant des activités ordinaires	16 894 083
CHNT4	Impôts sur le résultat	
		- 725 733
	Résultat provenant des activités ordinaires après impôts	12 920 729
CHNT5	Pertes extraordinaires	
		- 300
	Résultat net de l'exercice	12 496 578

Tableau des engagements reçus et donnés
au 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
HB1 Engagements reçus	0	0
HB2 Engagements donnés		
HB21 <i>Avals, cautions et garanties de crédit données envers entreprises liées</i>	-	-
HB22 <i>Titres et actifs acquis avec engagement de revente</i>	-	-
HB23 <i>Autres engagements sur titres, actifs ou revenus</i>	18 011 250	
HB24 <i>Autres engagements donnés</i>	-	-
	18 011 250	0
HB3 Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et des rétrocessionnaires	0	0
HB4 Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou de substitution	0	0
HB5 Valeurs appartenant à des institutions de prévoyance	0	0
HB6 Autres valeurs détenues pour compte de tiers	0	0

Etat de flux de trésorerie
au 31 Décembre 2021
(Montants exprimés en Dinars Tunisiens)

Rubriques	31/12/2021	31/12/2020
<u>Flux de trésorerie liés à l'exploitation</u>		
Encaissements des primes reçues des assurés	144 615 162	133 629 384
Sommes versées pour paiement des sinistres	- 83 132 549	- 45 704 104
Commissions versées aux intermédiaires	- 10 063 867	- 7 659 749
Sommes versées aux fournisseurs et au personnel	- 15 973 095	- 13 930 770
Variation des espèces reçues des cessionnaires	- 5 766 610	- 29 301 724
Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers	- 41 439 884	- 59 810 407
Encaissements liés à la cession de placements financiers	96 500 249	12 676 333
Taxes sur les assurances versées au Trésor	- 13 190 260	- 13 914 720
Produits financiers reçus	9 034 168	9 559 991
Impôts sur les bénéfices payés	- 2 923 477	- 6 462 116
Autres mouvements	- 11 864 503	9 757 367
Flux de trésorerie provenant de l'exploitation	65 795 332	- 11 160 515
<u>Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement</u>		
Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	- 312 321	- 624 501
Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation	-	-
Encaissements provenant de la cession de terrains et constructions destinées à l'exploitation	-	-
Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	- 56 073 750	- 450 000
Encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation	300 000	8 136 136
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement	- 56 086 071	7 061 635
<u>Flux de trésorerie liés aux activités de financement</u>		
Encaissements suite à l'émission d'actions	-	-
Dividendes et autres distributions	- 3 834 445	- 1 475 502
Encaissements provenant d'emprunts	20 000 000	-
Remboursements d'emprunts	- 17 167 384	-
Augmentations/ Diminutions des ressources spéciales	-	-
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	- 1 001 829	- 1 475 502
Incidence des variations de taux de change sur les liquidités ou équivalents de liquidités		
Variation de trésorerie	8 707 432	- 5 574 382
Trésorerie de début d'exercice	3 721 611	9 295 993
Trésorerie de fin d'exercice	12 429 043	3 721 611

NOTES AUX ETATS FINANCIERS
Exercice clos le 31 Décembre 2021

I - PRESENTATION DE L'ENTREPRISE :

La Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso – Européenne (CARTE) est une société anonyme dont l'objet est la pratique des opérations d'assurances et de réassurances. La société est régie par le code des assurances promulgué par la loi N° 92 – 24 du 09 Mars 1992, telle que complétée par la loi N° 94 – 10 du 31 Janvier 1994, la loi N° 97 – 24 du 28 Avril 1997 et la loi N° 2002 – 37 du 1erAvril 2002.

1- Identité

Raison Sociale : Compagnie d'Assurances et de Réassurances Tuniso-Européenne

Siège Social : Immeuble Carte, lot BC4, Centre urbain Nord, 1082 Tunis, Tunisie

Capital Social : 25 MD

Tel : 71 184 000 / Fax : 71 184184

RNE : 0000205M

E-mail : dgen@carte.com.tn Site web :www.carte.com.tn

2 - Conseil d'Administration

Président Du Conseil d'Administration : Hassine DOGHRI

Administrateurs

Christian Huyghues DESPOINTES

Abderrahmen FATMI

Radhi MEDDEB

Mourad DOGHRI

Frederic FLEJOU

Union Tunisienne de Participation.

S.E.P.C.M. représenté par Nejib DOGHRI

3- Les produits

Dans un souci de diversification de son offre et de répondre au mieux aux besoins multiples et différenciés du public, la société « Assurances CARTE » a choisi d'être une compagnie d'assurance multi-branches.

Les branches gérées par la société « Assurances CARTE » sont les suivantes :

- Assurance Automobile
- Assurance Transport
- Assurance contre l'incendie et les éléments naturels

- Assurance Construction
- Assurance de Responsabilité Civile Générale
- Assurance contre la Grêle et la Mortalité du Bétail
- Assurances des autres Dommages aux Biens
- Assurance Crédit et Assurance Caution
- Assurance Assistance
- Assurance contre les Pertes Pécuniaires diverses
- Assurance de Groupe
- Assurances contre les Accidents Corporels
- La Réassurance

4- Les clients

La société « Assurances CARTE » répond aux besoins de deux catégories de clientèle : les Entreprises et les Particuliers.

Les Entreprises

La société « Assurances CARTE » s'engage à instaurer une véritable relation personnalisée avec chacun de ses clients. La société « Assurances CARTE » est présente dans tous les secteurs de l'économie et dans la plupart des grands risques et des grandes affaires :

- Pétrole / Energie
- Aviation
- Construction
- Hôtellerie
- Industries textile, Pneumatique, Pharmaceutique, Chimique...
- Finances
- Transports

Les Particuliers

La société « Assurances CARTE » entend aussi affirmer sa présence dans les risques de particuliers. La société « Assurances CARTE » offre des garanties d'assurances de personnes, adaptées et personnalisées pour chacun, qui permettent de faire face aux conséquences des accidents qui peuvent survenir. Ces contrats complètent les régimes légaux de prévoyance. La société « Assurances CARTE » propose également la multirisque habitation, l'assurance automobile ou encore la responsabilité civile et l'assistance aux voyages.

5-Le réseau

Avec un groupe de professionnels, la société « Assurances CARTE »étend son réseau de Bizerte à Zarzis avec plus de 70 agents et courtiers.

6-Effectif employé par catégorie et les frais de personnel s'y rapportant :

	Effectif	Salaire
- Contractuels	17	602 720
- Agents d'exécution	23	1 382 268
- Agents de maîtrise	18	1 087 330
- Cadres	128	12 417 593

II - PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Les états financiers sont établis conformément et sur la base des recommandations et des principes formulés dans la norme comptable générale, les normes spécifiques du secteur des assurances et de réassurances, du manuel comptable de la compagnie et des usages et pratiques généralement admis dans le secteur.

A – PROVISIONS TECHNIQUES :

La provision pour primes non acquises : Le calcul est informatisé, et est opéré quittance par quittance en fonction de la date d'échéance. Il est effectué en reportant les primes commerciales, donc en brut des chargements d'acquisition.

La provision pour risques en cours : Calcul du montant total des charges des sinistres rattachés à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent, et des frais d'acquisition et des autres frais de gestion imputables à l'exercice écoulé et à l'exercice précédent ; ce total est rapporté au montant des primes acquises rattachés à ces exercices ; si ce rapport est supérieur à 100%, l'écart constaté par rapport à 100% est appliqué au montant des provisions pour primes non acquises ; le montant ainsi calculé est inscrit en provision pour risques en cours.

La provision pour sinistres à payer : La provision est déterminée dossier par dossier selon un inventaire. Les tardifs sont évalués par un actuaire selon la méthode de paiement et celle de la charge de sinistre avec une pondération respective de 35% et 65%. Des chargements de gestion sont déterminés en fonction des frais de gestion de sinistre et majorent d'autant la provision.

Provision d'équilibrage : Cette provision est constituée conformément aux dispositions de l'article 24 de l'arrêté du Ministre des Finances du 27 Février 2001.

Provision pour participation aux bénéfiques et ristournes : Le calcul de la provision est effectué par contrat ou catégorie de contrats. A l'inventaire, il convient de constater la provision de clôture et l'utilisation de la provision d'ouverture.

La provision mathématique des rentes : La provision mathématique des rentes constatée à fin 2014 et relative à la branche « Accidents de travail » a été calculée selon les dispositions de l'arrêté du Ministre des affaires sociales du 13 janvier 1995, fixant le tableau de reconversion des rentes allouées aux victimes d'accidents du travail et des maladies professionnelles ou à leurs ayants droits.

B - LES REGULARISATIONS DE FIN D'ANNEE :

B.1. Régularisations liées aux primes émises :

Les PANE : (Primes Acquisées et Non Emise) évaluation par branche par les différentes unités techniques, sur la base des contrats et avenant parvenus et des émissions intervenus entre la date de clôture et la date d'établissement des comptes.

Les Primes à Annuler : estimation statistique sur la base de la méthode statistique des cadences des annulations.

Parts des réassureurs dans les PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux de cession réels relatifs à chaque contrat

Parts des réassureurs dans les primes à annuler : Le taux de cession moyen calculé par branche est affecté aux primes à annuler de la branche.

Commissions sur les primes cédées sur PANE : l'estimation est faite par la direction réassurance selon les taux réels de commission.

Frais d'acquisition reportés : Détermination d'un coefficient de frais d'acquisition selon le rapport frais d'acquisition / primes émises. Ce coefficient est ensuite appliqué au montant des PNA.

Provision pour ristournes : évaluation au niveau des PANE des ristournes probables.

Commissions à payer : Application des taux de commission donnés par la table de commissionnement aux arriérés de primes.

B.2. Régularisations liées aux placements :

Intérêts et loyers acquis et non échus : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis par référence aux contrats de locations (loyers) et aux échéanciers de remboursement (intérêts)

Affectation des produits de placements : Les produits de placements sont affectés au prorata des provisions techniques non vie et des capitaux propres.

B.3. Autres régularisations :

Charges et produits constatés d'avance : Le calcul est effectué à la comptabilité générale selon la règle du prorata temporis.

Charges à payer et produits à recevoir : Le calcul est effectué au service comptable selon la règle du prorata temporis.

B.4. La constatation des charges par destination :

La CARTE applique depuis plusieurs exercices une méthode forfaitaire d'affectation des charges entre les différentes catégories d'assurances, impactant ainsi les résultats techniques par branche.

La compagnie a procédé en 2013 à la mise en place d'une nouvelle méthode de déversement de ses charges par nature dans les différentes destinations en se basant sur des clés fondées sur des critères quantitatifs objectifs, appropriés et contrôlables, directement liés à la nature des charges et ce conformément à la norme comptable n° 30 « Les charges techniques ».

L'affectation des charges de personnel : Le déversement de ces charges a été effectué selon cette démarche :

- Dans une première étape, la répartition des charges de personnels entre les branches a été effectuée selon l'effectif affecté à chaque branche identifié à partir de la base personnel ;
- Dans la deuxième étape, la répartition au niveau des destinations à été faite comme suit :
 - Une partie affectée directement entre « Frais d'acquisition », « Frais d'administration », et « Frais de Placement » selon l'effectif du personnel ;
 - Le reliquat relatif aux salaires des catégories, a été reparti entre « Frais d'administration » et « Charge de sinistres » respectivement au prorata de « PPNA » et « des Charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie.

L'affectation des commissions : La charge de commissions a été affectée entre les branches au prorata des commissions générées par le système. Le déversement au niveau de chaque branche a été affecté entre les postes « Frais d'acquisition » «Frais d'administration » et « charges de sinistres » des différentes branches respectivement au prorata des « Primes acquises », de « PPNA » et « des charges de sinistres réglés et des variations SAP des exercices N et N-1 » de chaque catégorie. Par ailleurs l'affectation des frais d'acquisition du poste salaire entre les branches a été effectuée selon la part de chaque catégorie dans les commissions.

L'affectation des autres postes de la balance générale et de la charge de personnel non encore répartis :

La répartition entre les différentes branches du poste « Frais d'administrations » a été effectué au prorata des primes émises de chaque branche, alors que la partie « Frais d'acquisition » inscrite au niveau BG a été affecté selon la même logique au prorata des commissions de chaque catégorie extraite du système d'information.

C- AMORTISSEMENTS ET AUTRES PROVISIONS :

C.1. Amortissements : Calcul automatique après mise à jour du fichier des amortissements tenu sur informatique

C.2. Provisions pour risques et charges : estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale

C.3. Provisions pour dépréciation : Ces provisions font l'objet d'estimation à la date d'inventaire par la comptabilité générale (Provision pour dépréciation des placements, Provisions pour dépréciation des comptes de tiers, Provisions pour dépréciation des autres actifs corporels et incorporels).

III- FAITS MARQUANTS :

Au cours de l'exercice 2020, la société « ASSURANCES CARTE » a fait l'objet d'une vérification fiscale préliminaire au titre de l'impôt sur les sociétés et des acomptes provisionnels et ce au titre de l'exercice 2016.

La notification initiale des résultats de la vérification, parvenue à la compagnie le 25/11/2020, fait état d'un redressement de 1 528 896 dinars pénalités de retard incluses.

La compagnie s'est opposée aux principaux points évoqués par les services de contrôle fiscal dans sa réponse aux résultats de la vérification fiscale du 05/01/2021.

L'administration fiscale a formulé, en date du 01/04/2021, sa réponse aux différents points évoqués par la compagnie dans son opposition susvisée en rejetant la majorité des points exposés et défendus par la compagnie. Le redressement initial a été, ainsi, retenu.

Contestant la totalité des points non retenus par l'administration fiscale, la compagnie s'est opposée de nouveau, dans une 2ème réponse en date du 14/04/2021, aux résultats du contrôle fiscal en formulant, à la même date, une demande de transfert de son dossier devant la commission de conciliation pour statuer sur les résultats de la vérification fiscale qu'elle conteste.

Le dossier est en instance dans l'attente de la tenue de la commission de conciliation.

IV - NOTES SUR LE BILAN :

AC1 – Actifs incorporels

Les actifs incorporels totalisent au 31/12/2021 la somme de 1 247 190 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2021 la somme de 1 051 281 Dinars contre une valeur de 1 027 122 Dinars au 31/12/2020 soit une variation de 24 160 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs incorporels est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2021	Total Amort.	Valeur nette
Fonds de commerce	90 421	-	-	-	90 421
Indemnité compensatrice	266 877	266 877	-	266 877	-
Logiciels	889 893	760 245	24 160	784 405	105 488
Total	1 247 190	1 027 122	24 160	1 051 281	195 909

AC2 – Actifs corporels d'exploitation

Les actifs corporels totalisent au 31/12/2021 la somme de 8 453 394 Dinars contre la somme de 8 193 249 Dinars au 31/12/2020 soit une variation de 260 145 Dinars.

Les amortissements totalisent au 31/12/2021 la somme de 6 753 016 Dinars contre une valeur de 6 238 561 Dinars au 31/12/2020 soit une variation de 514 455 Dinars.

Le tableau des amortissements des actifs corporels d'exploitation est présenté ci après :

Désignations	Valeur brute	Amort. Ant.	Amort. 2021	Total Amort.	Valeur nette
Matériel de transport	1 613 150	1 135 776	173 025	1 308 800	304 349
Mobilier de bureau	1 452 783	1 257 896	73 985	1 331 882	120 902
Matériel bureautique	240 962	222 742	3 288	226 030	14 932
Matériel informatique	2 458 227	2 098 078	71 506	2 169 584	288 644
AAI	2 601 303	1 456 364	185 614	1 641 978	959 325
GSM	86 969	67 705	7 037	74 742	12 227
Total	8 453 394	6 238 561	514 455	6 753 016	1 700 378

AC3 – Placements

Les placements bruts totalisent la somme de 262 301 097 Dinars en 2020 contre 257 090 019 Dinars en 2020.

Libelle	Placement Brut 2021	Amort/Prov. 2021	Placement Net 2021	Placement Net 2020	Variation Nette
Terrains et constructions	32 608 247	6 917 798	25 690 448	26 226 490	- 536 042
Titres à revenus variables	168 263 115	1 311 131	166 951 984	130 293 156	36 658 828
Titres à revenus fixes	57 138 239	-	57 138 239	87 225 560	- 30 087 321
Autres Prêts	193 990	-	193 990	493 990	- 300 000
Prêts au Personnel	2 261 770	-	2 261 770	2 164 745	97 025
Dépôts auprès des	-	-	-	1 615 827	- 1 615 827
Dépôts et cautionnements	1 774 485	-	1 774 485	1 289 778	484 707
Dépôts et cautionnements	34 772	-	34 772	34 772	-
Créances pour espèces	26 478	-	26 478	52 812	- 26 334
Total	262 301 097	8 228 930	254 072 167	249 397 131	4 675 036

Il est à noter que le tableau de variation des postes AC1, AC2, AC3 et AC4 est présenté au niveau de l'annexe 8.

Il y'a eu un reclassement des dépôts et cautionnements consignation sinistres et des dépôts et cautionnements respectivement de l'AC612 et AC633 vers l'AC336 Autres au niveau des placements et ce conformément à la NC 27 du SCE.

Notes complémentaires à l'état des placements

	Valeur brute	Ammortissement	Valeur comptable nette
IMMEUBLE EXPLOITATION	20 044 329	4 993 726	15 050 604
IMMEUBLE HORS EXPLOITATION	2 655 186	1 924 073	731 113
TERRAIN	4 908 732	-	4 908 732
ACOMPTE SUR TERRAIN	5 000 000	-	5 000 000
TOTAL	32 608 247	6 917 798	25 690 448

Opérations se rapportant avec des entreprises liées ou avec lien de participation

SOCIETE	FORME JURIDIQUE	Nombre d'actions souscrites	% de détention	Prix global d'acquisition en DT
CIIM	SA	1 125	2,768%	112 500
UTIQUE GAZ	SA	20 000	36,364%	2 000 000
COFITE-SICAF	SA	679 990	75,554%	6 999 875
CCF	SA	149 368	49,789%	1 655 320
CITE	SA	265 750	83,047%	2 712 264
COTIF-SICAR	SA	2 300 521	92,556%	23 025 210
SIDHET	SA	1 703 201	61,935%	18 760 000
BUSINESS TOWERS	SARL	499 999	76,923%	7 985 278
CARTE VIE	SA	1 483 150	98,877%	24 831 500
CODIS	SA	19 450	44,210%	1 945 000
SERENITY	SA	7 249 500	48,654%	54 483 750

AC5 – Part des réassureurs dans les provisions techniques

La part des réassureurs dans les provisions techniques a varié en 2021 de 79 439 961 Dinars par rapport à 2020 :

Libelles	Provisions 2021	Provisions 2020	Variation
Provisions pour PNA	15 676 017	17 030 304 -	1 354 287
Provisions pour sinistres non vie	108 222 029	27 427 781	80 794 249
Total	123 898 046	44 458 085	79 439 961

AC6 – Créances

AC611 – Primes acquises et non émises

Les primes acquises et non émises totalisent en 2021 la somme de 4 424 564 Dinars contre 5 089 987 Dinars en 2020 et se répartissent comme suit :

Branches	2021	2020	Variation
Automobile	- 668 023	- 599 983	- 68 040
Responsabilité civile	168 618	281 641	- 113 023
Incendie	32 254	18 056	50 310
Individuel	- 30 747	- 31 658	911
Risques spéciaux	39 067	115 122	- 76 055
Aviation	229 051	240 693	- 11 642
Transport	70 433	33 344	37 089
Maladie	3 276 654	2 990 596	286 058
Incapacité/Invalidité	483 972	432 584	51 388
Assistance	63 227	- 22 962	86 189
Construction	646 273	1 583 617	- 937 344
Crédit export	113 784	85 048	28 736
Risques financiers	-	-	-
Total	4 424 564	5 089 987	- 665 423

AC612 – Autres créances nées d'opérations d'assurances directes

Ce poste totalise en 2021 la somme nette de 21 126 058 Dinars contre 21 036 512 Dinars en 2020 et se détaille comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Primes à recevoir	35 787 003	32 583 125	3 203 879
Acomptes sur primes à recevoir	- 8 207 418	- 6 259 264	- 1 948 154
Comptes courants agents	1 056 318	1 131 336	- 75 018
Effets à recevoir	2 221 623	2 340 853	- 119 230
Chèques impayés	361 164	389 514	- 28 350
Provisions pour chèques et effets impayés	- 1 815 257	- 1 688 730	- 126 527
Comptes courants des compagnies d'assurances	54 765	54 765	-
Autres	4 758	4 758	-
Provisions pour créances douteuses	- 8 336 899	- 7 519 845	- 817 054
Total	21 126 058	21 036 512	89 546

AC613 – Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance

Libellés	2021	2020	Variation
IDA	5 479 978	5 175 816	304 162

AC62 – Créances nées d'opérations de réassurances

Ce poste totalise le montant net de 2 649 351 Dinars en 2021 contre 1 897 858 Dinars en 2020.

AC63 – Autres créances

Les autres créances totalisent la somme de 9 321 180 Dinars en 2021 contre 5 795 401 Dinars en 2020.

Libellés	2021	2020	Variation
Personnel	42 042	42 177	- 135
Etat, organisme de sécurité	2 394 627	376 131	2 018 496
Débiteurs divers	6 884 511	5 377 093	1 507 418
Total	9 321 180	5 795 401	3 525 779

Ventilation des créances et des dettes selon leur durée résiduelle :

<u>CREANCES</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total:</u>
PANE	4 424 564				4 424 564
Primes à recevoir	35 787 003				35 787 003
C/C Cie Assurances	54 765				54 765
Avances sur sinistres	2 500				2 500
Acomptes sur primes (-)	-	8 207 418		-	8 207 418
Provisions de primes à recevoir	2 258				2 258
Comptes courants des agents généraux	1 056 318				1 056 318
Effets à recevoir	2 221 623				2 221 623
Cheques impayés	361 164				361 164
Créances indemnisées subrogées à l'entreprise d'assurance	5 479 978				5 479 978
Créances nées d'opération de réassurance	3 082 045				3 082 045
Personnel	42 042				42 042
Etat,organisme de sécurité sociale, collectivité publique	2 394 627				2 394 627
Débiteurs divers	7 293 723				7 293 723
	53 995 193	-	-	-	53 995 193

<u>DETTES</u>	<u>Moins d'un an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Moins de 5 ans</u>	<u>Plus de 5 ans</u>	<u>Total:</u>
Dettes nées d'opérations d'assurance directe	13 040 114				13 040 114
Dettes nées d'opérations de réassurance	25 635 474				25 635 474
Dépôts et cautionnements reçus	-			77 895	77 895
Personnel	1 346 790				1 346 790
Etat,organisme de sécurité sociale, collectivité publique	4 127 488				4 127 488
Créditeurs divers	22 496 807				22 496 807
	66 646 673	-	-	77 895	66 724 568

AC7 – Autres éléments d'actif

AC71 – Avoir en banques, CCP, chèques et caisses

<u>Libelles</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>Variation</u>
Banques	12 315 064	3 533 803	8 781 261
CCP	90 980	153 211	- 62 232
Caisses	22 999	34 596	- 11 597
Total	12 429 043	3 721 611	8 707 432

Les comptes en devises sont détaillés comme suit :

Devise	Solde en devise	Solde en dinars	Cours	Différence de change en dinars	Différence de change en devise
EURO	130 119,30	423 498,163	3,282	3 553,380	1 082,69
USD	103 874,01	76 122,372	2,8865	223 709,958	77 502,15
JPY	-	-			
GBP	-	-			

AC72 – Charges reportées

Les charges reportées totalisent la somme nette de 2 618 780 Dinars en 2021 contre 2 559 092 Dinars en 2020 :

Libellés	2021	2020	Variation
Frais d'acquisitions reportés	2 426 256	2 258 427	167 829
Charges à répartir	2 530 345	2 530 345	-
Amortissements des charges à	-	2 229 679	-
Total	2 618 780	2 559 092	59 688

AC73 – Comptes de régularisation Actif

Les comptes de régularisation actifs totalisent la somme de 9 511 802 Dinars en 2021 contre 7 433 305 Dinars en 2020 :

Libellés	2021	2020	Variation
Intérêts courus et non échus	7 771 331	6 179 354	1 591 977
Autres produits à recevoir	1 723 482	1 179 497	543 985
Charges payées d'avance et	16 989	74 454	-
Total	9 511 802	7 433 305	2 078 497

CP - Capitaux propres

Les mouvements sur les capitaux propres de la société se détaillent comme suit :

	01/01/2021 avant affectation	Affectations et imputations	Distribution dividende	Résultat 2021	Variation FR	Situation au 31/12/2021
Capital social	25 000 000					25 000 000
Fonds social	3 118 839	350 000			- 791 663	2 677 176
Primes liées au capital social	1 960 000					1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417					4 262 417
Réserves légales	2 682 815					2 682 815
Réserves facultatives	71 961 291	10 000 000	- 1 479 139			80 482 152
Réserves pour réinvestissement exonéré	11 284 846					11 284 846
Report à nouveau	1 432 797	625 718				2 058 515
Résultat de l'exercice	12 496 578	- 10 975 718	- 1 520 861	9 409 709		9 409 709
Total	134 199 585	-	- 3 000 000	9 409 709	- 791 663	139 817 630

Le résultat par action au 31/12/2021 est de 3,764 Dinars.

En application de l'article 19 de la loi n°2013-54 du décembre 2013 portant loi de finance pour la gestion 2014, les fonds propres distribuables en franchise de RAS s'élèvent au 31/12/2021 à 44 889 444,797 dinars et se détaillent comme suit :

- Réserves facultatives : 36 996 059,064
- Réserves pour Fonds social : 2 166 241,087
- Réserves pour réinvestissements exonérés indisponible* : 5 727 144,646

*(ce montant est distribuable conformément à la réglementation en vigueur)

Fonds Social :

Ressources	Emploi
REPORT 31/12/2020	3 118 839,257 sommes non remboursables 871 451,799
DOTATION 2020	350 000,000
INTERETS	79 788,654
TOTAUX	3 548 627,911 TOTAUX 871 451,799
	SOLDE 2 677 176,112

Le capital social de la société « Assurances CARTE » est composé de 90 % en actions ordinaires dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars et de 10 % de certificats d'investissements sans droit de vote dont la valeur nominale est égale à 10 Dinars.

Actionnaires	Nombre d'actions	Part dans le capital social
Mr Hassine Doghri	1225074	49,00%
S.E.P.C.M	658 087	26,32%
UTP	226 260	9,05%
STEC	137 130	5,49%
Mr Abdesselem Ben Ayed	15	0,00%
Mr Nejb Doghri	25	0,00%
Autres actionnaires	3409	0,14%
Certificats d'investissements	250 000	10,00%
Total	2 500 000	100,00%

PA2-Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges totalisent en 2021 la somme de 1 539 871 Dinars contre 1 032 527 Dinars en 2020 soit une variation de 507 344 Dinars.

PA3 – Provisions techniques brutes

Les provisions techniques brutes totalisent en 2021 la somme de 226 939 554 Dinars contre la somme de 138 537 989 en 2020 soit une variation de 88 401 565 Dinars détaillées comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Provisions pour primes non acquises (*)	35 125 224	33 757 603	1 367 621
Provisions pour sinistres (Non Vie) (*)	200 153 805	112 951 258	87 202 546
Prévisions pour recours à encaisser (Non Vie)	-12 257 917	-11 810 529	-447 389
Provisions mathématiques rentes (*)	2 463 119	2 809 819	-346 701
Provisions pour risques en cours (*)	17 725	7 080	10 646
Provisions pour égalisation et équilibrage	1 437 598	822 758	614 841
Total	226 939 554	138 537 989	88 401 565

(*) Le détail par catégorie de ces provisions est présenté au niveau de l'annexe 13.

PA5 – Dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs

Les dettes pour dépôts en espèces reçus des réassureurs ont varié de - 295 529 Dinars pour passer à 12 405 633 Dinars en 2021 contre 12 701 162 Dinars en 2020.

PA61 – Dettes nées d'opérations d'assurance directe

Les dettes nées d'opérations d'assurance directe totalisent en 2021 la somme de 13 040 114 Dinars contre 12 911 254 Dinars en 2020 soit une variation de 128 860 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Commissions à payer	4 186 366	3 558 192	628 174
Primes cédées sur PANE	1 326 128	2 164 625	-838 497
Comptes courants agents	2 317 933	2 675 321	-357 388
Ristournes à payer	2 222 452	1 442 911	779 541
Bonifications à payer	1 473 424	1 892 610	-419 186
Coassurances cédées	364 852	275 578	89 274
Rentes à payer	823 874	746 686	77 188
Provisions de primes	88 417	88 417	0
Garantie 3A	0	0	0
Avance sur recouvrement crédit export	207 599	0	207 599
IDA	29 068	66 913	-37 845
Total	13 040 114	12 911 254	128 860

PA62 – Dettes nées d'opérations de réassurance

Les dettes nées d'opérations de réassurances sont de 25 635 474 Dinars en 2021 contre 24 837 503 Dinars en 2020.

PA63 – Autres dettes

Les autres dettes totalisent en 2021 la somme de 28 048 980 Dinars contre de 24 468 009 Dinars en 2020 soit une variation de 3 580 970 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Dépôts et cautionnements reçus	77 895	119 436	- 41 541
Personnel	1 346 790	989 421	357 369
Etat, organisme de sécurité sociale, collectivités publiques	4 127 488	3 708 629	418 860
Créditeurs divers	22 496 807	19 650 524	2 846 283
Total	28 048 980	24 468 009	3 580 970

PA71 – Comptes de régularisation passif

Les comptes de régularisation passifs présentent un solde nul en 2021.

V - NOTES SUR LES COMPTES DE RESULTAT

PRNV1 Primes acquises :

Les primes acquises non vie totalisent en 2021 la somme nette de réassurances de 79 464 811 Dinars contre 73 132 732 Dinars en 2020 soit une variation nette de 6 332 080 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations nettes
Primes émises et acceptées	132 022 197	- 49 835 478	82 186 719	74 275 842	7 910 878
Variation de la PPNA	- 1 367 621	- 1 354 287	- 2 721 908	- 1 143 110	- 1 578 798
Total	130 654 576	- 51 189 765	79 464 811	73 132 732	6 332 080

PRNT3 Produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat :

Les produits de placements alloués, transférés de l'état de résultat sont passés de 7 659 187 Dinars en 2020 à 7 773 952 Dinars en 2021 à soit une variation de 114 765 Dinars.

CHNV1 Charges de sinistres :

Les charges de sinistres non vie totalisent la somme nette de 60 435 450 Dinars en 2021 contre 43 966 591 Dinars en 2020 soit une variation nette de 16 468 859 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	Opérations brutes 2021	Cessions 2021	Opérations nettes 2021	Opérations nettes 2020	Variations nettes
Sinistres payés	- 94 172 659	39 698 118	- 54 474 541	- 41 987 872	- 12 486 669
Var. Prov. RAR	- 86 755 158	80 794 249	- 5 960 909	- 1 978 719	- 3 982 191
Total	- 180 927 817	120 492 367	- 60 435 450	- 43 966 591	- 16 468 859

Variation des sinistres de 2020 présents au registre de SAP 2021

SAP 2020	105 894 149
Règlements 2021	24 260 179
ajustements	-6 363 531
SAP 2021	75 270 439

CHNV2 Variation des autres provisions techniques :

Le poste variation des autres provisions techniques est passé de 202 059 Dinars en 2020 à 336 055 Dinars en 2021 soit une variation de 133 996 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Var. Provisions mathématiques rentes	346 701	189 118	157 583
Var. Provisions pour risques en cours	- 10 646	12 942	- 23 587
Total variation	336 055	202 059	133 996

CHNV3 Participation aux bénéfices et ristournes :

Les participations aux bénéfices et ristournes sont passées de 2 236 223 Dinars en 2020 à 1 024 331 Dinars en 2021 soit une variation de - 1 211 891 Dinars.

CHNV4 Frais d'exploitation :

Les frais d'exploitation non vie totalisent la somme nette de 19 797 760 Dinars en 2021 contre 17 150 866 Dinars en 2020 soit une variation de 2 646 895 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
----------	------	------	-----------

Frais d'acquisition	-9 562 312	-9 478 172	-84 141
Variation des frais d'acquisition reportés	167 829	374 560	-206 731
Frais d'administration	-15 198 109	-13 457 526	-1 740 582
Commissions reçues des réassureurs	4 794 832	5 410 273	-615 441
Total	-19 797 760	-17 150 866	-2 646 895

Tableau de passage des charges par nature aux charges par destination

NATURE	DESTINATION			
	Frais d'acquisition	Frais d'administration	charges de sinistre	Frais de placement
Charges de personnel	4 062 362	5 313 901	6 131 370	298 033
Commissions	4 830 132	1 280 517	3 674 969	
Autres charges d'exploitation	669 818	8 603 691		
Frais de placement				2 053 493
TOTAL	9 562 312	15 198 109	9 806 339	2 351 527

CHNV5 Autres charges techniques :

Les autres charges techniques sont passées de 1 890 330 Dinars en 2020 à 1 808 520 Dinars en 2021 soit une variation de -81 810 Dinars.

CHNV6 La provision pour égalisation et équilibrage :

La provision pour égalisation et équilibrage est de 614 841 Dinars en 2021.

RTNV Résultat technique de l'assurance et/ou de la réassurance non vie :

Le résultat technique non vie est passé de 15 257 381 Dinars en 2020 à 3 893 916 Dinars en 2021 soit une variation de -11 363 465 Dinars.

PRNT11 Revenus des placements :

Les revenus des placements de l'état de résultat sont passés de 14 184 370 Dinars en 2020 à 12 116 760 Dinars en 2021 soit une variation de -2 067 610 Dinars.

PRNT13 Reprises des corrections de valeurs sur placements :

Les reprises des corrections de valeurs sur placements sont de 1 311 131 Dinars en 2021 contre 1 086 289 Dinars en 2020 soit une variation de 224 842 Dinars.

PRNT14 Profits provenant de la réalisation des placements :

Les profits provenant de la réalisation des placements sont de 7 689 020 Dinars en 2021 contre 34 405 Dinars en 2020 soit une variation de 7 654 615 Dinars.

CHNT1 Charges des placements :

Les charges des placements sont de 4 072 749 Dinars en 2021 contre 4 525 706 Dinars en 2020 soit une variation de - 452 957 Dinars détaillée comme suit :

Libellés	2021	2020	Variation
Charges de gestion des placements	2 721 695	2 919 893	- 198 198
Correction de valeur sur placement	1 311 131	1 311 131	-
Pertes provenant de la réalisation des	39 923	294 682	- 254 759
Total	4 072 749	4 525 706	- 452 957

CHNT2 Produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique :

Les produits des placements alloués, transférés à l'état de résultat technique sont de 7 773 952 Dinars contre 7 659 187 Dinars en 2020.

PRNT2 Autres produits non techniques :

Les autres produits non techniques sont passés de 3 275 Dinars en 2020 à 76 320 Dinars en 2021.

CHNT3 Autres charges non techniques :

Les autres charges non techniques sont passées de 1 486 745 Dinars en 2020 à 3 104 704 Dinars en 2021 soit une variation de 1 617 959 Dinars.

CHNT4 Impôts sur le résultat :

L'impôt sur le résultat est de 725 733 Dinars en 2021 contre 3 973 354 Dinars en 2020 avec une variation de -3 247 621 Dinars.

Impôts sur les sociétés dû	292 644
Retenues à la source libératoire 20%	433 090
TOTAL	725 733

CHNT5 Pertes extraordinaires : c'est la contribution sociale de solidarité elle est de 300 Dinars.

Pertes extraordinaires	2021
CSS 3%	300
TOTAL	300

VI - NOTES SUR TABLEAU DES ENGAGEMENTS RECUS ET DONNES :

Il s'agit de la participation au capital de la société SERENITY pour la partie souscrite et non libérée.

VII - NOTES SUR L'ETAT DES FLUX DE TRESORERIE :

F 1 : Encaissements des primes reçues des assurés :

Les encaissements des primes reçues des assurés sont passés de 133 629 384 Dinars en 2020 à 144 615 162 Dinars en 2021 soit une variation de 10 985 778 Dinars

F 2 : Sommes versées pour paiement des sinistres :

Les sommes versées pour paiement des sinistres sont passées de 45 704 104 Dinars en 2020 à 83 132 549 Dinars en 2021 soit une variation de 37 428 445 Dinars.

F 3 : Commissions versées aux intermédiaires :

Les commissions versées aux intermédiaires sont passées de 7 659 749 Dinars en 2020 à 10 063 867 Dinars en 2021 soit une variation de 2 404 118 Dinars.

F 4 : Sommes versées aux fournisseurs et au personnel :

Les sommes versées aux fournisseurs sont passées de 13 930 770 Dinars en 2020 à 15 973 095 Dinars en 2021 soit une variation de 2 042 325 Dinars.

F 5 : Variations des espèces reçues des cessionnaires :

Les variations des espèces reçues des cessionnaires sont passées de - 29 301 724 Dinars en 2020 à - 5 766 610 Dinars en 2021 soit une variation de 23 535 114 Dinars.

F 6 : Décaissements liés à l'acquisition de placements financiers :

Les décaissements liés à l'acquisition de placements financiers sont passés de 59 810 407 Dinars en 2020 à 41 439 884 Dinars en 2021 soit une variation de - 18 370 523 Dinars.

F 7 : Encaissements liés à la cession de placements financiers :

Les encaissements liés à la cession de placements financiers sont passés de 12 676 333 Dinars en 2020 à 96 500 249 Dinars en 2021 soit une variation de 83 823 916 Dinars.

F 8 : Taxes sur les assurances versées au Trésor :

Les taxes sur les assurances versées au Trésor sont passées de 13 914 720 Dinars en 2020 à 13 190 260 Dinars en 2021 soit une variation de - 724 460 Dinars.

F 9 : Produits financiers reçus :

Les produits financiers reçus sont passés de 9 559 991 Dinars en 2020 à 9 034 168 Dinars en 2021 soit une variation de - 525 823 Dinars.

F 10 : Impôts sur les bénéfices payés :

Les impôts sur les bénéfices payés sont passés de - 6 462 116 Dinars en 2020 à - 2 923 477 Dinars en 2021 soit une variation de 3 538 639 Dinars.

F 11 : Autres mouvements :

Les autres mouvements de trésorerie sont passés de 9 757 367 Dinars en 2020 à -11 864 503 Dinars en 2021 soit une variation de - 21 621 870 Dinars.

F 12 : Décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelle et corporelles :

Les décaissements provenant de l'acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles sont passés de 624 501 Dinars en 2020 à 312 321 Dinars en 2021 soit une variation de -312 180 Dinars.

F 13 : Encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles :

Les encaissements provenant de la cession d'immobilisations incorporelles et corporelles sont de 0 Dinars en 2021.

F 14 : Décaissements provenant de l'acquisition de terrains et constructions destinés à l'exploitation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de terrains sont de 0.

F 16 Décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation :

Les décaissements provenant de l'acquisition de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2021 sont passés de 450 000 Dinars en 2020 à 56 073 750 Dinars en 2021 soit une variation de 55 623 750 Dinars.

F 17 Encaissement provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation

Les encaissements provenant de la cession de placements auprès d'entreprises liées ou avec un lien de participation en 2021 sont de 300 000 Dinars

F 18 : Encaissement suite à l'émission d'actions :

Les encaissements suite à l'émission des actions en 2021 sont de 0.

F 19 : Dividendes et autres distributions :

Les distributions de dividendes sont passées de 1 475 502 Dinars en 2020 à 3 834 445 Dinars en 2021 soit une variation de 2 358 943 Dinars.

VII- NOTES SUR LES PARTIES LIEES :

La société « ASSURANCES CARTE » a conclu des conventions et a effectué des opérations avec les parties liées qui se détaillent comme suit :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
2. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 18 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
3. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Décembre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 29 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
5. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SMART MED » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
6. Convention de prêt entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « EL AMENA TAKAFUL » pour un montant de 700 000 Dinars remboursable dans 5 ans, soit le 12 décembre 2026, et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

7. La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2021 est de 9 000 Dinars.
8. La société a conclu un contrat de location avec la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2021 est de 9 000 Dinars.
9. Convention de financement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et « UBCI Factoring » pour un montant de 20 000 000 Dinars à échéance le 25/01/2022, moyennant un taux de financement de TMM+2,5% et une commission d'affacturage de 0.5%.
10. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 193 990 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 16 Juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
11. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 210 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 21 Janvier 2019 et portant des intérêts au taux de 8% l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2021.
12. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
13. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
14. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

15. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
16. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.
17. La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 64 122 Dinars.
18. La société a conclu un contrat de location avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 38 999 Dinars.
19. La société a conclu un contrat de location avec la société « MARE ALB » au titre duquel, « MARE ALB » paye annuellement un montant de 92 743 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter du 01 Septembre 2024. Ce contrat prend effet à partir du 01 Septembre 2020 pour une période de deux ans renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 92 743 Dinars.
20. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR » régie par les dispositions de l'Article 200 du Code des Sociétés Commerciales. Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 23 Juillet 2020 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2021.
21. Au 31/12/2021, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 243 007 Dinars.
22. Convention de compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » non génératrice d'intérêt. Le solde en question s'élève à 527 674 Dinars au 31/12/2021.

VIII- Notes complémentaires :

1-Produits et charges de placements : Annexe N°11

2-Résultats techniques par catégorie d'assurance : Annexe N°12 et 13

3-Ventilation des charges du personnel :

- Les salaires : 11 800 884 Dinars
- Les charges sociales : 2 486 997 Dinars
- Autres charges sociales : 1 202 029 Dinars

4-Les charges de commissions :

- Commissions agents généraux : 4 775 643 Dinars
- Commissions courtiers : 3 927 001 Dinars
- Commissions Banques et CCP : 420 346 Dinars

5-Ventilation des primes par zones géographiques :

- Nord : 113 525 599 Dinars
- Centre : 5 148 090 Dinars
- Sud : 13 860 645 Dinars

ANNEXE N° 8

Mouvements ayant affecté les éléments de l'actif

Designations	Valeur brute				Amortissements et provisions								VNC
	à l'ouverture	acquisitions	cessions	à la clôture	à l'ouverture		Augmentations		Diminutions		à la clôture		Clôture
					Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	Amortissements	Provisions	
Actifs incorporels													
Concessions, brevets, licences, marques	838 367	51 525		889 893	760 245		24 160				784 405		105 488
Indemnité Compensatrice	266 877			266 877	266 877		0				266 877		0
Fonds commercial	90 421			90 421									90 421
Total actifs incorporels	1 195 665	51 525	0	1 247 190	1 027 122	0	24 160	0	0	0	1 051 281	0	195 909
Actifs corporels d'exploitation													
Installations techniques et machines	6 759 604	241 006		7 000 611	4 980 665		440 489				5 421 134		1 579 477
Autres installations, outillage et mobilier	1 433 645	19 138		1 452 783	1 257 896		73 985				1 331 882		120 902
Total actifs corporels d'exploitation	8 193 249	260 145	0	8 453 394	6 238 561	0	514 455	0	0	0	6 753 016	0	1 700 378
Placements													
Terrains et constructions d'exploitation	20 044 329		0	20 044 329	4 522 225		471 500				4 993 726		15 050 604
Terrains et constructions d'exploitation et hors exploitation	12 563 918	0	0	12 563 918	1 859 531		64 541				1 924 073		10 639 845
Autres placements financiers													
Actions, autres titres à revenu variable et part dans les FCP	131 604 288	36 658 828		168 263 115		1 311 131		0			1 311 131		166 951 984
Obligations et autres titres à revenus fixe	87 225 560	-30 067 321		57 138 239									57 138 239
Autres prêts	2 658 735	-202 975		2 455 760									2 455 760
Dépôts auprès des établissements bancaires et financiers	3 721 611	8 707 432		12 429 043									12 429 043
Dépôts et cautionnements consignation	1 289 778	484 707		1 774 485									1 774 485
Dépôts et cautionnements	34 772	0		34 772									34 772
Dépôts de garantie factoring	1 615 827	-1 615 827		0									0
Créances pour espèces déposées auprès des cédantes	52 812	-26 334	0	26 478									26 478
Total placements	260 811 629	13 918 510	0	274 730 140	6 381 757	1 311 131	536 042	0	0	0	6 917 798	1 311 131	266 501 210
Total Général	270 200 544	14 230 180	0	284 430 724	13 647 439	1 311 131	1 074 656	0	0	0	14 722 096	1 311 131	268 397 497

ANNEXE N°9
Etat récapitulatif des placements

Désignation	Valeur	Valeur	Juste	Plus ou moins
	Brute	Nette	Valeur	value latente
Placements immobiliers et placements immobiliers en cours	32 608 247	25 690 448		
Actions et autres titres à revenu variable autres que les parts d'OPVCM	168 263 115	166 951 984		18 847
Parts d'OPVCM détenant uniquement des titres à revenu fixe				
Autres parts d'OPVCM				
Obligations et autres titres à revenus fixe	59 593 999	59 593 999		
Prêts hypothécaires				
Autres prêts et effets assimilés				
Dépôts auprès des entreprises cédantes	26 478	26 478		
Autres dépôts	1 809 257	1 809 257		
Actifs représentatifs de contrats en unités de comptes				
Total placements	262 301 097	254 072 167	0	18 847
Dont montant de ces placements qui est admis à la représentation				
des provisions techniques	262 301 097	254 072 167		18 847
Autres actifs affectables à la représentation des provisions techniques				
autres que les placements ou la part des réassureurs dans les provisions techniques	29 689 468	29 689 468		
TOTAL	291 990 565	283 761 635	0	18 847

ANNEXE N° 10 : Etat des règlements et des provisions pour sinistres à payer

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2016</i>											
Règlements cumulés	51 656 209	31 025 931	31 017 287	38 636 827	17 286 041	11 975 433					
Provisions pour sinistres	5 679 424	7 421 938	8 083 588	10 760 441	17 635 253	30 748 341					
Total charges des sinistres	57 335 633	38 447 869	39 100 875	49 397 268	34 921 295	42 723 775					
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818					
% sinistres / primes acquises	78,07%	50,67%	46,55%	60,19%	40,88%	42,71%					

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2017</i>											
Règlements cumulés	52 248 949	32 172 715	32 670 690	40 955 911	22 971 694	21 455 889	17 533 839				
Provisions pour sinistres	4 907 954	6 004 290	5 657 741	7 601 998	11 456 196	26 354 457	32 598 808				
Total charges des sinistres	57 156 903	38 177 004	38 328 431	48 557 909	34 427 890	47 810 346	50 132 648				
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870				
% sinistres / primes acquises	77,82%	50,32%	45,63%	59,16%	40,30%	47,80%	52,03%				

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2018</i>											
Réglements cumulés	52 699 153	33 170 932	33 657 191	42 516 559	26 511 494	26 716 721	31 300 754	15 905 036			
Provisions pour sinistres	3 382 432	3 733 927	4 015 852	4 939 899	6 464 584	20 179 641	20 155 805	27 344 895			
Total charges des sinistres	56 081 585	36 904 859	37 673 043	47 456 458	32 976 079	46 896 362	51 456 559	43 249 931			
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347			
% sinistres / primes acquises	76,36%	48,64%	44,85%	57,82%	38,61%	46,88%	53,40%	42,20%			

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2019</i>											
Réglements cumulés	52 894 147	33 407 035	34 175 848	43 311 303	27 717 159	29 366 142	46 094 137	29 808 650	19 685 589		
Provisions pour sinistres	3 107 204	3 295 386	3 190 525	3 360 582	3 988 280	14 014 517	12 717 149	20 328 802	37 382 518		
Total charges des sinistres	56 001 351	36 702 422	37 366 374	46 671 885	31 705 439	43 380 659	58 811 287	50 137 452	57 068 108		
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953		
% sinistres / primes acquises	76,25%	48,37%	44,48%	56,87%	37,12%	43,37%	61,03%	48,92%	46,01%		

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2020</i>											
Réglements cumulés	53 030 946	33 721 462	34 320 877	43 762 785	28 008 090	31 447 049	47 984 676	36 415 046	36 084 125	21 793 434	
Provisions pour sinistres	2 770 067	2 602 396	3 209 785	2 829 272	3 670 861	9 221 512	9 972 469	13 232 485	27 050 762	23 486 675	
Total charges des sinistres	55 801 013	36 323 858	37 530 662	46 592 056	31 678 951	40 668 560	57 957 145	49 647 531	63 134 886	45 280 109	
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	
% sinistres / primes acquises	75,98%	47,87%	44,68%	56,77%	37,09%	40,66%	60,15%	48,44%	50,90%	35,35%	

Année d'inventaire	2 011	2 012	2 013	2 014	2 015	2 016	2 017	2 018	2 019	2 020	2 021
<i>Inventaire 2021</i>											
Réglements cumulés	53 122 932	33 952 076	34 410 638	43 872 883	28 155 627	31 883 766	49 809 353	39 729 296	42 572 532	33 944 865	61 365 299
Provisions pour sinistres	2 575 356	2 199 923	2 938 220	2 412 752	3 115 584	8 395 795	7 009 441	7 201 200	21 202 849	15 506 755	109 478 597
Total charges des sinistres	55 698 289	36 152 000	37 348 858	46 285 635	31 271 211	40 279 560	56 818 794	46 930 496	63 775 381	49 451 620	170 843 896
Primes acquises	73 446 004	75 875 284	84 005 075	82 073 899	85 419 150	100 026 818	96 360 870	102 494 347	124 041 953	128 104 000	130 654 576
% sinistres / primes acquises	75,84%	47,65%	44,46%	56,40%	36,61%	40,27%	58,96%	45,79%	51,41%	38,60%	130,76%

ANNEXE 11 : Ventilation des charges et des produits des placements

	Revenus et frais financiers concernant les placements dans des entreprises liées et avec un lien de participations	Autres revenus frais financiers	Total
Revenu des placements immobiliers		375 704	375 704
Revenu des participations		7 899 056	7 899 056
Revenu des autres placements		3 141 817	3 141 817
Autres revenus financiers		700 183	700 183
Total produits des placements	0	12 116 760	12 116 760
Intérêts		370 169	370 169
Frais externes		2 351 527	2 351 527
Autres frais			0
Total charges des placements	0	2 721 695	2 721 695



ANNEXE N°16 : Tableau de raccordement du résultat technique par catégorie d'assurance aux états financiers

LIBELLES	Raccordement
Primes acquises	
Primes émises	132 022 197
Variation des primes non acquises	-1 367 621
Charges de prestations	
Prestations et frais payés	-94 172 659
Charges des provisions pour prestation et diverses	-87 033 944
Solde de souscription	-50 552 027

Frais d'acquisition	-9 394 484
Autres charges de gestion nettes	-17 006 628
Charges d'acquisition et de gestion nettes	-26 401 112

Produits nets de placements	7 773 952
Participations aux résultats	-1 024 331
Solde financier	6 749 621

Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les primes acquises	-51 189 765
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les prestations payées	39 698 118
Part des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires dans les charges de provisions pour prestations	80 794 249
Commissions reçues des réassureurs et/ou des rétrocessionnaires	4 794 832
Solde de réassurance et/ou de rétrocession	74 097 434

Résultat technique	3 893 916
---------------------------	------------------

Informations complémentaires	
Provisions pour primes non acquises clôture	35 125 224
Provisions pour primes non acquises ouverture	33 757 603
Provisions pour sinistres à payer à la clôture	200 153 805
Provisions pour sinistres à payer à l'ouverture	112 951 258
Autres provisions techniques clôture	3 095 685
Autres provisions techniques ouverture	3 309 486
A déduire	
Provisions devenues exigibles	

EVOLUTION DES CAPITAUX PROPRES DANS L'EXERCICE

Libellé de la rubrique	Situation au 01 - janvier-2021 avant affectation du résultat 2020	Affectation du Résultat 2020	Résultat 2021	Réserves de Capitalisation	Augmentati on Réduction de capital	Reclassements internes aux capitaux propres	Autres Variations	Situation au 31 - décembre -- 2021 avant affectation du résultat 2021
Capital social et fonds d'établissement	25 000 000							25 000 000
Fonds d'établissement constitué								
Fonds social complémentaire	3 118 839	350 000					-791 663	2 677 176
Primes liées au capital social	1 960 000							1 960 000
Réserves de réévaluation	4 262 417							4 262 417
Réserves légale	2 682 815							2 682 815
Réserves facultative	71 961 291	8 520 861						80 482 152
Réserve de capitalisation								
Report à nouveau	1 432 797	625 718						2 058 515
Réserves pour reinvestissement exonéré indisponible	11 284 846	0						11 284 846
Provisions à caractère durable								
Résultat de l'exercice	12 496 578		9 409 709					9 409 709
Réserves de consolidation groupe								
Réserves hors groupe								
Résultat hors groupe								
Situation nette	134 199 585	9 496 578	9 409 709	0	0	0	-791 663	139 817 630

Dividendes versés	3 000 000
Acomptes sur dividendes Prélevés	
Autres prélèvements	
Distribution	3 000 000
Affectation du Résultat 2020	12 496 578

**RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES
EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021**

MESSIEURS LES ACTIONNAIRES DE LA SOCIETE « ASSURANCES CARTE »

I. RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Ordinaire du 27 mai 2021, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société « ASSURANCES CARTE», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, ainsi que l'état des engagements hors bilan, l'état de résultat, l'état de flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total bilan net de 447 427 256 dinars et un résultat net de l'exercice de 9 409 709 dinars.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société « ASSURANCES CARTE» au 31 décembre 2021, ainsi que de sa performance financière et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Paragraphe d'observation

Nous estimons utile d'attirer votre attention sur la note aux états financiers n° III « faits marquants » se rapportant au contrôle fiscal subis par la Société en 2020 au titre de l'impôt sur les sociétés de l'exercice 2016.

A la date d'émission de ce rapport, le recours devant la commission de conciliation n'est pas définitivement clôturé. Ainsi, l'éventuel impact sur les comptes de la compagnie ne peut être estimé de façon fiable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

4. Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe à la direction. Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de

continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements

ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;

- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II. RAPPORT RELATIF AUX OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la 94-117 du 14 novembre 1994 telle que modifiée par la loi n° 2005-96 du 18 octobre 2005 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficacité incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires de mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularité liée à la conformité des comptes de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 26 avril 2022

**P/ F.M.B.Z -KPMG Tunisie
Emna RACHIKOU**

**P/ Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED**

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

En application des dispositions des articles 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer des conventions soumises aux dispositions desdits articles.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte, in fine, dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I- Conventions et opérations nouvellement réalisées (autres que les rémunérations des dirigeants) :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

2. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 18 Mai 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.

3. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 250 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 30 Décembre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 200 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 29 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
5. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SMART MED ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 290 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 07 Octobre 2021 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
6. Convention de prêt entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « EL AMENA TAKAFUL ». Il s'agit d'un prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 700 000 Dinars remboursable dans 5 ans, soit le 12 décembre 2026, et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
7. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2021 est de 9 000 Dinars.
8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « BUSINESS TOWERS ». Il s'agit d'un contrat de location conclut entre la société « ASSURANCES CARTE » et sa filiale la société « BUSINESS TOWERS » au titre duquel, « BUSINESS TOWERS » paye annuellement un montant de 12 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 01 Avril 2021 pour une période d'un an renouvelable. Le produit constaté en 2021 est de 9 000 Dinars.
9. Convention de financement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et « UBCI Factoring ». Il s'agit d'un contrat de financement conclut pour un montant de 20 000 000 Dinars à échéance le 25/01/2022, moyennant un taux de financement de TMM+2,5% et une commission d'affacturage de 0.5%.

II- Conventions conclues au cours des exercices précédents et qui continuent à produire des effets au cours de l'exercice 2021 (autres que les rémunérations des dirigeants) :

Votre Conseil d'Administration nous a tenu informés que l'exécution des conventions suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, se sont poursuivies au cours de cet exercice :

1. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COFITE-SICAF ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 193 990 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 16 Juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
2. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 210 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 21 Janvier 2019 et portant des intérêts au taux de 8% l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2021.
3. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 500 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 25 Février 2019 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
4. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 500 000 Dinars, à partir du 5 Février 2018 avec un délai de grâce de 16 mois et 24 jours pour un remboursement trimestriel à terme échu à partir du 1 juillet 2019 et portant des intérêts au taux de 8,4 % l'an.
5. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « IFM ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 600 000 Dinars pour une période indéterminée, à partir du 17 Mai 2018 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an.
6. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2017 et portant des intérêts au taux du marché monétaire effectivement en vigueur plus un point et demi « TMM +1,5 % » l'an.
7. Convention de placement conclue entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET ». Il s'agit de prêt accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 1 000 000 Dinars pour une période d'une année renouvelable, à partir du 01 Janvier 2014 et portant des intérêts au taux de (TMM+1.5) % l'an.
8. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CARTE Vie ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale

« CARTE Vie » au titre duquel, « CARTE Vie » paye annuellement un montant de 40 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation de 5% chaque année. Ce contrat prend effet à partir du 09 Mai 2011 pour une période de trois années renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 64 122 Dinars.

9. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « CIIM ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « CIIM » au titre duquel, « CIIM » paye annuellement un montant de 25 000 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter de la deuxième année. Ce contrat prend effet à partir du 15 Mai 2006 pour une période de 20 ans renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 38 999 Dinars.
10. Contrat de location entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « MARE ALB ». Il s'agit d'un contrat conclu par la compagnie « ASSURANCES CARTE » avec sa filiale « MARE ALB » au titre duquel, « MARE ALB » paye annuellement un montant de 92 743 Dinars. Ce loyer est sujet à augmentation automatique de 5% par an à compter du 01 Septembre 2024. Ce contrat prend effet à partir du 01 Septembre 2020 pour une période de deux ans renouvelables. Le produit constaté en 2021 est de 92 743 Dinars.
11. Convention d'avance en compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « COTIF-SICAR ». Il s'agit de prêt sous forme d'avance en compte courant accordé par la société « ASSURANCES CARTE » pour un montant de 300 000 Dinars, pour une période indéterminée, à partir du 23 Juillet 2020 et portant des intérêts au taux de 8 % l'an. Ce prêt a été remboursé en totalité, courant l'exercice 2021.
12. Convention de compte courant entre la société « ASSURANCES CARTE » et la société « SIDHET » ; Il s'agit d'une convention de compte courant associé non génératrice d'intérêt. Le solde en question s'élève à 527 674 Dinars au 31/12/2021.
13. Au 31/12/2021, le compte « Entreprises liées : compte courant CARTE VIE » affiche un solde créditeur de 243 007 Dinars.

III- Obligations et engagements de la société envers les dirigeants

La Direction Générale perçoit au titre de l'exercice 2021, des rémunérations nettes correspondant aux :

- Salaires et autres avantages (Ancien Président Directeur Général) : 413 402 Dinars.
- Primes d'intéressement (Ancien Président Directeur Général) : 615 439 Dinars.
- Salaires et autres avantages (Nouveau Directeur Général) : 206 814 Dinars.

Les administrateurs perçoivent des jetons de présence pour un montant total net de 112 500 Dinars, et ce, en vertu de la décision de l'Assemblée Générale Ordinaire du 27 Mai 2021.

Par ailleurs, et en dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et 475 du code des sociétés commerciales.

Tunis, le 26 avril 2022

P/ F.M.B.Z -KPMG Tunisie
Emna RACHIKOU

P/ Consulting & Financial Firm
Walid BEN AYED

AVIS DE SOCETES

ÉTATS FINANCIERS INDIVIDUELS

SOCIETE TUNISIENNE DE VERRERIES - SOTUVER

Siège social : ZI .Djebel Ouest 1111 -Bir Mchargua Zaghouan

La Société Tunisienne de Verreries -SOTUVER, publie ci dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2021.Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial des commissaires aux comptes M. Sami MENJOUR et M. Fehmi LAOURINE.

Bilan
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2021	31/12/2020
Actifs			
Actifs non courants			
Actifs immobilisés			
Immobilisations incorporelles		1 500 006	1 447 437
- Amortissements des immobilisations incorporelles		(1 390 745)	(1 255 648)
Immobilisations incorporelles nettes	(B.1)	109 260	191 789
Immobilisations corporelles		161 928 262	150 726 124
- Amortissements des immobilisations corporelles		(91 406 033)	(82 007 003)
Immobilisations corporelles nettes(*)	(B.1)	70 522 229	68 719 121
Immobilisations financières		11 363 957	9 306 570
- Provisions sur immobilisations financières		(210 740)	(153 051)
Immobilisations financières nettes	(B.2)	11 153 218	9 153 519
Total des actifs immobilisés(*)		81 784 707	78 064 429
Autres actifs non courants	(B.3)	62 624	62 624
Total des actifs non courants		81 847 332	78 127 054
Actifs courants			
Stocks		45 109 232	44 845 367
-Provisions pour dépréciation des stocks		(2 565 583)	(2 486 244)
Stocks nets	(B.4)	42 543 649	42 359 123
Clients et comptes rattachés		18 849 534	25 361 244
-Provisions pour dépréciation des comptes clients		(5 279 484)	(5 207 105)
Clients et comptes rattachés nets	(B.5)	13 570 050	20 154 138
Autres actifs courants		13 972 968	9 090 584
-Provisions pour dépréciation des autres actifs courants		(633 175)	(692 941)
Autres actifs courants nets(*)	(B.6)	13 339 793	8 397 644
Placements et autres actifs financiers	(B.7)	40 250 000	10 000 000
Liquidités et équivalents de liquidités	(B.8)	4 874 327	7 039 835
Total des actifs courants		114 577 819	87 950 740
Total des actifs		196 425 151	166 077 794

(*)Rubriques retraitées pour des besoins de comparabilité (Voir Note IV)

Bilan
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Solde au	
		31/12/2021	31/12/2020
Capitaux propres et passifs			
Capitaux propres			
Capital social		33 215 325	33 215 325
Réserves		11 878 657	11 258 562
Réserves spéciales réinvestissements		6 022 034	-
Subvention d'investissement		604 303	834 677
Résultats reportés		19 529 628	19 117 366
Total des capitaux propres avant résultat de l'exercice		71 249 947	64 425 930
Résultat de l'exercice		20 044 010	16 296 691
Total des capitaux propres	(B.9)	91 293 957	80 722 622
Passifs			
Passifs non courants			
Emprunts et dettes assimilées	(B.10)	45 456 979	30 750 094
Provisions pour risques et charges	(B.11)	1 343 546	1 133 964
Total des passifs non courants		46 800 526	31 884 058
Fournisseurs et comptes rattachés	(B.12)	17 696 222	16 155 134
Autres passifs courants	(B.13)	11 753 964	11 337 372
Concours bancaires et autres passifs financiers	(B.14)	28 880 482	25 978 608
Total des passifs courants		58 330 668	53 471 114
Total des passifs		105 131 194	85 355 172
Total des capitaux propres et des passifs		196 425 151	166 077 794

Etat de résultat
(Exprimé en Dinars)

	Notes	Exercice de 12 mois clos le	
		31/12/2021	31/12/2020
Produits d'exploitation			
Revenus	(R.1)	104 902 769	90 914 649
Autres produits d'exploitation	(R.2)	2 901 905	1 336 078
Total des produits d'exploitation		107 804 675	92 250 727
Charges d'exploitation			
Variation des stocks de produits finis et des encours		2 161 112	2 913 976
Achats d'approvisionnements consommés	(R.3)	(53 651 935)	(48 599 423)
Charges de personnel	(R.4)	(12 636 672)	(11 072 888)
Dotations aux amortissements et aux provisions	(R.5)	(9 777 723)	(11 387 635)
Autres charges d'exploitation	(R.6)	(7 681 659)	(7 658 073)
Total des charges d'exploitation		(81 586 877)	(75 804 044)
Résultat d'exploitation		26 217 798	16 446 683
Charges financières nettes	(R.7)	(5 920 513)	(5 140 826)
Produits de placements	(R.8)	1 276 189	289 634
Autres gains ordinaires	(R.9)	649 798	6 042 390
Autres pertes ordinaires	(R.10)	(502 088)	(87 277)
Résultat des activités ordinaires avant impôt		21 721 184	17 550 605
Impôt sur les bénéfices	(R.11)	(1 677 174)	(1 253 913)
Résultat des activités ordinaires après impôt		20 044 010	16 296 691
Eléments extraordinaires		-	-
Résultat net de l'exercice		20 044 010	16 296 691
Effets des modifications comptables (Nets d'impôt)		-	-
Résultat de l'exercice après modification comptable		20 044 010	16 296 691

**Etat de flux de trésorerie
(Exprimé en Dinars)**

	Exercice de 12 mois clos le		
	Notes	31/12/2021	31/12/2020
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation</i>			
Résultat net		20 044 010	16 296 691
Ajustements pour			
Amortissements et provisions	(F.1)	9 777 723	11 387 635
Résorption subvention d'investissement		(230 374)	(399 733)
Variation des:			
Stock	(F.2)	(263 864)	(6 922 863)
Créances clients	(F.2)	6 511 710	1 132 300
Autres actifs(*)	(F.2)	(4 901 883)	1 505 646
Fournisseurs et autres dettes	(F.3)	2 073 306	3 731 320
Autres ajustements:			
Plus ou moins-values de cession		-	(6 041 534)
<i>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation(*)</i>		33 010 627	20 689 462
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement</i>			
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations corporelles et incorporelles	(F.4)	(11 254 706)	(14 083 530)
Encaissements affectés à des cessions des immobilisations corporelles		19 500	1 524 300
Reclassement avances fournisseurs d'immobilisations(*)		-	(2 656 541)
Décassements affectés aux acquisitions des immobilisations financières		(2 057 388)	(1 464 856)
<i>Total des flux de trésorerie liés aux opérations d'investissement(*)</i>		(13 292 594)	(16 680 627)
<i>Flux de trésorerie liés aux opérations de financement</i>			
Encaissement sur fonds social		23 923	13 721
Encaissements provenant des emprunts		20 200 000	14 200 000
Remboursements d'emprunts		(5133 055)	(3 332 613)
Distributions de dividendes		(9 266 224)	(4 088 040)
Encaissement crédit de financement		78 710 000	57 380 000
Remboursement crédit de financement		(74 730 000)	(54 860 000)
Intérêts courus		(469 129)	367 792
<i>Total des flux de trésorerie liés aux opérations de financer</i>		9 135 515	9 680 859
<i>Variation de la trésorerie</i>		28 853 548	13 689 695
<i>Trésorerie au début de l'exercice</i>		16 256 436	2 566 740
<i>Trésorerie à la clôture de l'exercice</i>	(F.5)	45 109 984	16 256 436

(*)Rubriques retraitées pour des besoins de comparabilité(Voir Note IV)

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

I. Présentation de la société

La société « SOTUVER S.A » est une société anonyme, ayant un capital de 33 215 325 Dinars Tunisiens. La « SOTUVER S.A » est une filiale de la société CFI. Cette dernière est établie en Tunisie et prépare des états financiers consolidés.

La société « SOTUVER S.A » a pour objet social la fabrication et la commercialisation en Tunisie et à l'étranger de tous articles en verre ou en produits susceptibles de se substituer au verre ainsi que la fabrication et la commercialisation de tous les produits annexes ou connexes à l'industrie du verre.

II. Faits saillants de l'exercice

L'exercice 2021 est marqué par les faits suivants :

- La libération de la participation souscrite par la société « Sotuver S.A » en 2020 dans le capital de la nouvelle société « Sotuver Glass industries » pour un montant de 1 525 650 DT.
- Le chiffre d'affaires de la SOTUVER a connu une augmentation de 15%.
- En 2021, la société a souscrit deux nouveaux emprunts :
 - ✓ Un emprunt auprès d'Attijari Bank pour 10 millions de dinars remboursable dans un délai de 7 ans au TMM+1,6%,
 - ✓ Un emprunt auprès d'Amen Bank pour 10 millions de dinars remboursable dans un délai de 7 ans au TMM+1,75%,
- En 2020, La société Sotuver a fait l'objet d'une vérification fiscale approfondie portant sur les exercices 2015 et 2016. Les résultats de contrôle ont été notifiés le 23 décembre 2020. L'administration a réclamé des compléments d'imposition pour 306 709 DT. La société a réfuté les résultats de la notification de la vérification fiscale approfondie le 08 Février 2021. Parallèlement, les services de l'administration fiscale ont répondu à l'opposition établie par Sotuver en date du 15 mars 2021 en modifiant le montant réclamé à 305 173 DT. Ce montant a été totalement payé en 2021.

III. Référentiel comptable

III.1. DECLARATION DE CONFORMITE

Les états financiers relatifs à l'exercice allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2021 sont établis conformément aux normes comptables Tunisiennes telles que définies par la loi N° 96-112 du 30 décembre 1996 relative au système comptable des entreprises et par le décret N° 96-2459 du 30 décembre 1996 portant approbation du cadre conceptuel de la comptabilité.

III.2. PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Pour l'établissement de ses états financiers, la société respecte les hypothèses sous-jacentes et les principes et méthodes comptables de base préconisés par le Système Comptable Tunisien, à savoir :

- L'hypothèse de la continuité de l'exploitation
- L'hypothèse de la comptabilité d'engagement
- La convention de l'entité
- La convention de l'unité monétaire
- La convention de la périodicité
- La convention du coût historique
- La convention de réalisation de revenu

- La convention de la permanence des méthodes
- La convention de l'information complète
- La convention de prudence
- La convention de l'importance relative
- La convention de la prééminence du fond sur la forme.

- **Unité monétaire**

Les livres comptables de la société sont tenus en Dinars Tunisiens. Les transactions réalisées en devises étrangères sont converties en Dinars Tunisiens au cours du jour de l'opération ou au cours de couverture lorsqu'un instrument de couverture existe. Au 31 décembre, les éléments monétaires figurant au bilan de l'entreprise sont convertis au taux de clôture, s'ils ne font pas l'objet d'un contrat à terme. Les différences de change sont portées en résultat de l'exercice.

La politique actuelle de couverture contre les risques de change consiste à équilibrer dans la limite du possible les opérations d'achat et de vente réalisés dans la même devise, pour ce faire la société gère des comptes bancaires en devise étrangères il s'agit principalement des comptes en Euro.

Les gains et pertes de change sont prise en compte à la date de clôture sur la base des taux de change à ladite date.

- **Immobilisations corporelles et incorporelles**

Les immobilisations corporelles et incorporelles acquises par « SOTUVER S.A » sont comptabilisées à leur coût d'acquisition hors taxes récupérables. Les dotations aux amortissements des immobilisations de la société sont calculées selon la méthode linéaire. Les taux appliqués sont les suivants :

Nature	Taux annuels
Constructions	De 2% à 5 %
Matériel Industriel	De 10% à 12,5%
Matériels de transport	20%
Agencements, aménagements et installations	10%
Mobiliers, matériels de bureau	10%
Matériels informatiques	15%
Matériel de sécurité	10%
Logiciels et Licences	33%

Par ailleurs, les contrats de location-financement sont comptabilisés parmi les immobilisations de la société pour des montants égaux à la juste valeur du bien loué ou, si celle-ci est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location déterminées, chacune au commencement du contrat de location. Le taux d'actualisation à utiliser pour calculer la valeur actualisée des paiements minimaux au titre de la location, est le taux d'intérêt implicite du contrat de location. Les coûts directs initiaux encourus par la société sont ajoutés au montant comptabilisé en tant qu'actif.

La méthode d'amortissement des actifs loués est cohérente avec celle applicable aux actifs amortissables que possède la société et la dotation aux amortissements est calculée sur la base des dispositions de la NCT 5 relative Immobilisations corporelles et de la NCT 6 Immobilisations incorporelles.

- **Immobilisations financières**

Les titres de participation sont initialement comptabilisés au coût. Les frais d'acquisition (commissions d'intermédiaires, honoraires, droits et frais bancaires) sont exclus. Toutefois, les honoraires d'études et de conseils relatifs à l'acquisition de ces placements à long terme sont inclus dans leur coût d'acquisition.

À la date de clôture, ils sont évalués à leur valeur d'usage (déterminée en fonction de plusieurs facteurs tels que la valeur de marché, l'actif net, les résultats et les perspectives de rentabilité de la société émettrice, la conjoncture économique et l'utilité procurée à SOTUVER). Les moins-values par rapport au coût font l'objet de provisions pour dépréciation ; les plus-values ne sont pas prises en compte en résultat net.

La SOTUVER opte pour le classement de ses placements conformément à la norme comptable ou un placement à court terme est un placement que la SOTUVER n'a pas l'intention de conserver pendant plus d'un an et qui, de par sa nature, peut être liquidé à brève échéance.

Un placement à long terme est un placement détenu dans l'intention de le conserver durablement notamment pour exercer sur la société émettrice un contrôle exclusif, ou une influence notable ou un contrôle conjoint, ou pour obtenir des revenus et des gains en capital sur une longue échéance ou pour protéger, ou promouvoir des relations commerciales. Un placement à long terme est également un placement qui n'a pas pu être classé parmi les placements à court terme.

- **Les comptes clients créditeurs et fournisseurs débiteurs**

Les comptes clients créditeurs sont présentés parmi les autres passifs courants et pour les comptes fournisseurs débiteurs, ils sont présentés parmi les autres actifs courants.

- **Charges reportées**

Les charges reportées enregistrent les frais de pré-exploitation du nouvel investissement ainsi que les frais engagés au titre de l'intervention des consultants afin d'améliorer la performance de la société.

Ces charges sont amorties sur une période de trois ans à partir de la date de leur capitalisation.

- **Subvention d'investissement**

Les subventions d'investissement ne sont comptabilisées que lorsqu'il existe une assurance raisonnable que :

- a. l'entreprise pourra se conformer aux conditions attachées aux subventions ;
- b. les subventions seront perçues par l'entreprise.

Les subventions d'investissement relatives à des biens amortissables sont à rapporter aux résultats des exercices pendant lesquels sont constatées les charges d'amortissement relatives à ces immobilisations. Ces subventions sont rapportées proportionnellement à ces charges d'amortissement.

- **Prise en compte des revenus**

Les revenus provenant des ventes de marchandises sont comptabilisés lors du transfert par « SOTUVER S.A » à l'acheteur, des principaux risques et avantages inhérents à la propriété (transfert de propriété) ou lorsqu'elle ne conserve qu'une part insignifiante des risques inhérents à la propriété dans l'unique but de protéger la recouvrabilité de la somme due.

- Stocks

Les produits finis de la « SOTUVER S.A » sont évalués à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture. Une provision pour dépréciation est constatée sur les articles à rotation lente ou obsolètes.

Le stock des palettes a été comptabilisé sur la base de quantités théoriques arrêtées en date de 31 décembre 2021.

IV. Reclassement et retraitement au niveau de certains postes des états financiers

IV-1 Au niveau du bilan

Les avances accordées aux fournisseurs des immobilisations corporelles ont été présentées en 2020 parmi les autres actifs courants.

Pour des raisons de comparabilité, un changement de présentation a été opéré au niveau de ces rubriques de bilan ci-dessous détaillés :

Rubriques	31/12/2020 avant retraitement	31/12/2020 après retraitement	Impact du retraitement
Autres actifs courants	11 054 185	9 090 584	(2 656 541)
Immobilisations corporelles nettes	66 062 580	68 719 121	2 656 541
Total			-

IV-2 Au niveau de l'état des flux de trésorerie

Rubriques	31/12/2020 avant retraitement	31/12/2020 après retraitement	Impact du retraitement
Variation des autres actifs courants	(1 150 895)	1 505 646	2 656 541
Reclassement avances fournisseurs d'immobilisations	-	(2 656 541)	(2 656 541)
Total			-

V. Changement de la méthode d'estimation de la provision pour dépréciation des stocks de produits finis

Les provisions sur stocks s'élèvent au 31 décembre 2021 à 2 565 583 DT contre 2 486 244 DT au 31 décembre 2020.

La société a procédé à un changement d'estimation concernant le calcul de la provision sur les stocks de produits finis.

La méthode d'estimation de la provision sur stocks de produits finis au 31 décembre 2020 et les années antérieures était basée sur une estimation d'un taux de rejet, définis par un responsable technique, pour les articles à faible rotation.

La nouvelle méthode utilisée à partir de 2021 est basée sur une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement (Quantité Vendues/ Quantité en Stock).

VI. Notes explicatives

(Chiffres exprimés en Dinars Tunisiens)

VI.1. Notes sur le bilan

B.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Le tableau de variation des immobilisations incorporelles et corporelles se présente au 31 décembre 2021 comme suit :

Désignations	VB au 31/12/2020	Acquisitions	Transfert	VB au 31/12/2021	Amort Cumulés au 31/12/2020	Dotations	Amort Cumulés au 31/12/2021	VCN au 31/12/2020	VCN au 31/12/2021
Investissements, Recherches et développements	701	-	-	701	655	46	701	46	-
Licences	207 081	1 776	-	208 857	171 987	19 406	191 393	35 094	17 464
Logiciels	1 239 654	45 021	-	1 284 675	1 083 006	115 645	1 198 651	156 649	86 023
Immobilisations incorporelles en cours	-	5 772	-	5 772	-	-	-	-	5 772
Total immobilisations incorporelles	1 447 437	52 569	-	1 500 006	1 255 648	135 097	1 390 745	191 789	109260
Terrains	955 308	-	-	955 308	-	-	-	955 308	955 308
Constructions	22 676 714	-	-	22 676 714	9 974 276	758 957	10 733 233	12 702 438	11 943 481
Equipements de bureau	555 893	30 480	-	586 373	441 128	21 976	463 104	114 765	123 269
Installations techniques	3 309 586	212 312	-	3 521 898	2 389 070	241 241	2 630 311	920 516	891 587
Matériel de sécurité	288 235	422 460	-	710 695	157 978	31 127	189 105	130 257	521 589
Matériel de transport	1 657 229	273 305	-	1 930 534	1 272 496	202 824	1 475 320	384 733	455 215
Matériel Industriel	111 371 769	4 524 127	656 891	116 552 787	66 275 550	7 942 697	74 218 247	45 096 219	42 334 540
Matériel Informatique	1 327 804	138 258	-	1 466 062	942 056	97 841	1 039 897	385 749	426 165
Outillage Industriel	1 124 376	199 207	-	1 323 583	554 450	102 367	656 817	569 926	666 766
Immobilisations corporelles en cours(*)	7 459 210	5 401 988	(656 891)	12 204 307	-	-	-	7 459 210	12 204 307
Total immobilisations corporelles	150 726 124	11 202 137	-	161 928 262	82 007 003	9 399 030	91 406 033	68 719 121	70 522 229
Total	152 173 560	11 254 706	-	163 428 268	83 262 651	9 534 127	92 796 778	68 910 910	70 631 489

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité (Voir Note IV)

B.2. Immobilisations financières

Les immobilisations financières nettes s'élèvent au 31 décembre 2021 à 11 153 218 DT contre 9 153 519 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	Valeur brute au 31/12/2021	Provisions	Valeur nette au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2020
Titres de participations	8 959 992	(210 740)	8 749 253	7 282 292
Cautionnements	1 491 046	-	1 491 046	1 491 046
Emprunt Obligataire	500 000		500 000	-
Dépôt Lloyd	412 919		412 919	380 181
Total	11 363 957	(210 740)	11 153 218	9 153 519

(*) Les titres de participation nets s'élèvent au 31 décembre 2021 à 8 749 253 DT se détaillant comme suit :

Participation	Valeur brute au 31/12/2021	Provisions	Valeur nette au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2020
Sotuver Glass Industrie	7 609 300	-	7 609 300	6 084 650
SVT	1 000 000	-	1 000 000	1 000 000
MARINAJERBA	190 730	(70 448)	120 282	129 375
VETRO MEDITERRANEO	120 000	(100 330)	19 670	68 266
ADRIAVETRO	27 462	(27 462)	-	-
NSD	12 500	(12 500)	-	-
Total	8 959 992	(210 740)	8 749 253	7 282 292

B.3. Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants s'élèvent au 31 décembre 2021 à 62 624 DT contre le même montant au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Charges reportées	62 624	62 624	-
Total	62 624	62 624	-

Ce montant englobe les coûts d'études engagées par la société pour la réalisation du projet photovoltaïque non encore achevé le 31 décembre 2021.

B.4. Stocks

Les stocks nets s'élèvent au 31 décembre 2021 à 42 543 649 DT contre 42 359 123 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Produits finis	20 956 550	18 795 438	2 161 112
Moules	11 579 178	11 193 250	385 929
Matières consommables	7 106 381	7 608 027	(501 647)
Palettes	2 904 863	3 520 780	(615 917)
Emballages	1 370 588	773 039	597 549
Matières premières	1 191 671	2 954 834	(1 763 162)
Stocks brut	45 109 232	44 845 367	263 864
Provisions pour dépréciation des stocks	(2 565 583)	(2 486 244)	(79 338)
Stocks net	42 543 649	42 359 123	184 526

B.5. Clients et comptes rattachés

Les clients et comptes rattachés nets s'élèvent au 31 décembre 2021 à 13 570 050 DT contre 20 154 138 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignations	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Clients d'exploitation	11 091 203	18 603 591	(7 512 388)
Clients douteux et impayés	6 572 110	4 012 119	2 559 991
Valeurs à l'encaissement	1 065 222	1 554 405	(489 184)
Clients effets à recevoir	120 999	1 191 128	(1 070 129)
Clients et comptes rattachés bruts	18 849 534	25 361 244	(6 511 710)
Provisions pour dépréciation des créances	(5 279 484)	(5 207 105)	(72 378)
Clients et comptes rattachés nets	13 570 050	20 154 138	(6 584 088)

B.6. Autres actifs courants

Les autres actifs courants nets s'élèvent au 31 décembre 2021 à 13 339 793 DT contre 8 397 644 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Débiteurs divers	4 089 199	1 450 777	2 638 422
Comptes de régularisation actifs	3 012 100	1 735 995	1 276 105
Etat et collectivités publiques	2 742 483	4 087 209	(1 344 726)
Fournisseurs débiteurs (*)	2 598 318	540 039	2 058 280
Personnel et comptes rattachés	1 489 133	1 234 879	254 254
État, FOPROLOS, TFP	41 734	41 685	48
Total brut	13 972 968	9 090 584	4 882 383
Provision pour dépréciation des autres actifs courants	(633 175)	(692 941)	59 766
Autres actifs courants nets	13 339 793	8 397 644	4 942 149

(*) Rubriques retraitées pour des besoins de comparabilité (Voir Note IV)

B.7. Placements et autres actifs financiers

Les placements et autres actifs financiers s'élèvent à 40 250 000 DT au 31 décembre 2021 contre le 10 000 000 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Billet de Trésor AMEN BANK	15 550 000	-	15 550 000
Billet de Trésor BIAT	14 700 000	5 000 000	9 700 000
Billet de Trésor ATB	5 000 000	-	5 000 000
Billet de Trésor BTA	3 000 000	3 000 000	-
Billet de Trésor ATTIJARI	2 000 000	2 000 000	-
Total	40 250 000	10 000 000	30 250 000

B.8. Liquidités et équivalents de liquidités

Les liquidités et équivalents de liquidités s'élèvent au 31 décembre 2021 à 4 874 327 DT contre 7 039 835 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Banques	4 860 137	6 955 228	(2 095 091)
Caisse	14 190	84 607	(70 418)
Total	4 874 327	7 039 835	(2 165 509)

B.9. Capitaux propres

Les capitaux propres de la société totalisent au 31 décembre 2021 une valeur de 91 293 957 DT. Le tableau de variation des capitaux propres entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2021 se présente comme suit :

Libellé	Capital social	Réserves légales	Réserves pour fond social	Résultats reportés	Réserves spécial d'investissement	Subventions d'investissement	Autres réserves	Prime d'émission	Résultat de l'exercice	Total
Capitaux propres au 31/12/2019 avant affectation	27 253 600	2 725 360	658 677	12 385 440	1 000 000	1 234 410	200 000	11 395 878	12 046 616	68 899 981
Affectation résultat de l'exercice 2019	-	-	-	10 819 966	1 226 650	-	-	-	(12 046 616)	-
Fond social	-	-	13 721	-	-	-	-	-	-	13 721
Distribution de dividendes	-	-	-	(4 088 040)	-	-	-	-	-	(4 088 040)
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(399 733)	-	-	-	(399 733)
Augmentation du Capital	5 961 725	-	-	-	(2 226 650)	-	-	(3 735 075)	-	-
Résultat 31/12/2020	-	-	-	-	-	-	-	-	16 296 691	16 296 691
Capitaux propres au 31/12/2020 avant affectation	33 215 325	2 725 360	672 399	19 117 366	-	834 677	200 000	7 660 803	16 296 691	80 722 622
Affectation résultat de l'exercice 2020	-	596 171	-	9 678 486	6 022 034	-	-	-	(16 296 691)	-
Fond social	-	-	23 923	-	-	-	-	-	-	23 923
Distribution de dividendes	-	-	-	(9 266 224)	-	-	-	-	-	(9 266 224)
Amortissement des subventions	-	-	-	-	-	(230 374)	-	-	-	(230 374)
Résultat 31/12/2021	-	-	-	-	-	-	-	-	20 044 010	20 044 010
Capitaux propres au 31/12/2021 avant affectation	33 215 325	3 321 531	696 322	19 529 628	6 022 034	604 303	200 000	7 660 803	20 044 010	91 293 957

La variation de la réserve pour fonds social se détaille comme suit :

Libellé	31/12/2021	31/12/2020
<u>Solde au 1^{er} Janvier</u>		
Trésorerie	672 399	658 677
Total	672 399	658 677
<u>Ressources de l'exercice</u>		
Intérêts des prêts au personnel	23 923	13 721
<u>Emplois de l'exercice</u>		
Aides au personnel non remboursables	-	-
<u>Solde au 31 Décembre</u>		
Trésorerie	696 322	672 399
Total	696 322	672 399

Par ailleurs, les subventions d'investissement nettes s'élèvent au 31 décembre 2021 à 604 303 DT contre 834 677 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	Valeur brute au 31/12/2021	Résorption	Valeur nette au 31/12/2021	Valeur nette au 31/12/2020	Variation
Subvention M A N	6 655 279	(6 366 725)	288 554	483 741	(195 187)
Subvention A P I	5 908 675	(5 592 927)	315 748	347 495	(31 746)
Subvention FNME	326 303	(326 303)	-	-	-
Subvention ITP	95 654	(95 654)	-	3 441	(3 441)
Total	12 985 911	(12 381 608)	604 303	834 677	(230 374)

Au 31 décembre 2021, les capitaux propres se répartissent comme suit:

Libellé	Part	Valeur
		(Valeur nominale de l'action = 1 DT)
STE CFI	71,90%	23 880 662
LLOYD TUNISIEN	12,12%	4 027 064
Divers	15,98%	5 307 599
Total	100%	33 215 325

B.10. Emprunts et dettes assimilées

Les emprunts et dettes assimilées s'élèvent au 31 décembre 2021 à 45 456 979 DT contre 30 750 094 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Emprunt ATTIJARI	23 177 153	16 044 215	7 132 938
Emprunt Amen Bank	19 611 484	10 000 000	9 611 484
Emprunt UIB	1 058 716	1 500 000	(441 284)
Emprunt BIAT	952 381	1 714 286	(761 905)
Emprunt UBCI	600 000	1 400 000	(800 000)
Emprunt Leasing	57 246	91 593	(34 348)
Total	45 456 979	30 750 094	14 706 885

B.11. Provisions pour risques et charges

Les provisions pour risques et charges s'élèvent au 31 décembre 2021 à 1 343 546 DT contre 1 133 964 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Provisions pour départ à la retraite	774 180	658 554	115 626
Provisions pour litiges	569 366	475 410	93 956
Total	1 343 546	1 133 964	209 582

B.12. Fournisseurs et comptes rattachés

Les fournisseurs et comptes rattachés s'élèvent au 31 décembre 2021 à 17 696 222 DT contre 16 155 134 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Fournisseurs d'exploitation	10 999 663	8 978 964	2 020 700
Fournisseurs effets à payer	3 571 171	2 386 594	1 184 576
Fournisseurs, factures non parvenues	2 307 326	1 815 054	492 272
Fournisseurs d'immobilisations	816 447	2 972 260	(2 155 814)
Retenues de garantie	1 615	2 262	(647)
Total	17 696 222	16 155 134	1 541 088

B.13. Autres passifs courants

Les autres passifs courants s'élèvent au 31 décembre 2021 à 11 753 964 DT contre 11 337 372 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Clients créditeurs	1 862 760	1 636 742	226 017
Personnel et comptes rattachés	1 968 001	1 745 808	222 193
<i>Autres charges à payer</i>	<i>1 238 117</i>	<i>1 037 819</i>	<i>200 298</i>
<i>Dettes pour congés payés</i>	<i>692 831</i>	<i>607 394</i>	<i>85 437</i>
<i>Assurance Groupe</i>	<i>17 439</i>	<i>81 299</i>	<i>(63 860)</i>
<i>Personnel, cessions divers</i>	<i>11 936</i>	<i>11 656</i>	<i>280</i>
<i>Personnel UGTT</i>	<i>7 678</i>	<i>7 640</i>	<i>38</i>
Etat et comptes rattachés	2 096 495	2 385 438	(288 943)
<i>Etat, impôts et taxes</i>	<i>1 739 072</i>	<i>1 335 888</i>	<i>403 184</i>
<i>État retenues à la source</i>	<i>307 824</i>	<i>373 413</i>	<i>(65 589)</i>
<i>État, FODEC</i>	<i>33 125</i>	<i>32 292</i>	<i>833</i>
<i>TCL</i>	<i>16 223</i>	<i>16 281</i>	<i>(58)</i>
<i>État, droit de timbre</i>	<i>251</i>	<i>313</i>	<i>(62)</i>
<i>État, TVA</i>	<i>-</i>	<i>627 251</i>	<i>(627 251)</i>
Créditeurs divers	858 257	1 172 837	(314 581)
<i>C.N.S.S.</i>	<i>827 046</i>	<i>711 515</i>	<i>115 530</i>
<i>Produits constatés d'avance</i>	<i>19 758</i>	<i>449 869</i>	<i>(430 111)</i>
<i>Jetons de présence</i>	<i>8 650</i>	<i>8 650</i>	<i>-</i>
<i>Dividendes</i>	<i>2 802</i>	<i>2 802</i>	<i>-</i>
Charges à payer	4 968 452	4 396 548	571 905
Total	11 753 964	11 337 372	416 592

B.14. Concours bancaires et autres passifs financiers

Les concours bancaires et autres passifs financiers s'élèvent au 31 décembre 2021 à 28 880 482 DT contre 25 978 608 DT au 31 décembre 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	31/12/2021	31/12/2020	Variation
Crédit de financement	20 375 000	16 395 000	3 980 000
<i>Crédit financement Export</i>	<i>15 000 000</i>	<i>12 500 000</i>	<i>2 500 000</i>
<i>Crédit financement Stock</i>	<i>5 375 000</i>	<i>3 895 000</i>	<i>1 480 000</i>
Emprunt à moins d'un an	8 159 622	7 999 563	160 059
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>4 542 920</i>	<i>4 105 306</i>	<i>437 614</i>
<i>UBCI</i>	<i>1 400 000</i>	<i>1 535 561</i>	<i>(135 561)</i>
<i>UIB</i>	<i>1 058 716</i>	<i>1 000 000</i>	<i>58 716</i>
<i>BIAT</i>	<i>761 905</i>	<i>1 333 333</i>	<i>(571 429)</i>
<i>AMEN BANK</i>	<i>388 516</i>	<i>-</i>	<i>388 516</i>
<i>LEASING</i>	<i>7 566</i>	<i>25 362</i>	<i>(17 797)</i>
Intérêts courus sur crédits	331 516	800 645	(469 129)
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>207 760</i>	<i>255 102</i>	<i>(47 342)</i>
<i>Amen Bank</i>	<i>68 383</i>	<i>45 967</i>	<i>22 417</i>
<i>UBCI</i>	<i>27 728</i>	<i>198 987</i>	<i>(171 260)</i>
<i>UIB</i>	<i>26 837</i>	<i>84 296</i>	<i>(57 458)</i>
<i>BIAT</i>	<i>809</i>	<i>216 294</i>	<i>(215 485)</i>
Banques	14 343	783 399	(769 056)
<i>ATTIJARI BANK</i>	<i>-</i>	<i>768 494</i>	<i>(768 494)</i>
<i>B.N. A</i>	<i>11 233</i>	<i>12 300</i>	<i>(1 067)</i>
<i>S T B</i>	<i>2 656</i>	<i>2 335</i>	<i>321</i>
<i>Zitouna</i>	<i>454</i>	<i>270</i>	<i>183</i>
Total	28 880 482	25 978 608	2 891 379

VI.2. Notes sur l'état de résultat

R.1. Revenus

Les revenus s'élèvent à 104 902 769 DT au cours de l'exercice 2021 contre à 90 914 649 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Chiffre d'affaires Export	69 559 509	48 885 511	20 673 998
Chiffre d'affaires Local	35 343 260	42 029 138	(6 685 878)
Total	104 902 769	90 914 649	13 988 120

R.2. Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation s'élèvent à 2 901 905 DT au cours de l'exercice 2021 contre 1 336 078 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Autres Produits Locaux	2 665 866	936 345	1 729 522
Résorption subventions d'investissement	230 374	399 733	(169 359)
Subventions d'exploitation	5 665	-	5 665
Total	2 901 905	1 336 078	1 565 828

R.3. Achats d'approvisionnements consommés

Les achats d'approvisionnement consommés s'élèvent à 53 651 935 DT au cours de l'exercice 2021 contre 48 599 423 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Matière première	18 312 009	18 875 132	(563 123)
<i>Stock initial</i>	<i>2 954 834</i>	<i>1 152 583</i>	<i>1 802 251</i>
<i>Achats</i>	<i>16 548 847</i>	<i>20 677 382</i>	<i>(4 128 536)</i>
<i>Stock final</i>	<i>(1 191 671)</i>	<i>(2 954 834)</i>	<i>1 763 162</i>
Matière consommable	9 261 938	6 205 322	3 056 616
<i>Stock initial</i>	<i>18 801 277</i>	<i>16 617 729</i>	<i>2 183 549</i>
<i>Achats</i>	<i>9 146 220</i>	<i>8 388 871</i>	<i>757 349</i>
<i>Stock final</i>	<i>(18 685 559)</i>	<i>(18 801 277)</i>	<i>115 718</i>
Emballage	4 609 556	3 723 165	886 391
<i>Stock initial</i>	<i>773 039</i>	<i>1 078 613</i>	<i>(305 574)</i>
<i>Achats</i>	<i>5 207 105</i>	<i>3 417 592</i>	<i>1 789 514</i>
<i>Stock final</i>	<i>(1 370 588)</i>	<i>(773 039)</i>	<i>(597 549)</i>
Palette	3 359 355	1 771 448	1 587 907
<i>Stock initial</i>	<i>3 520 780</i>	<i>3 192 119</i>	<i>328 661</i>
<i>Achats</i>	<i>2 743 439</i>	<i>2 100 109</i>	<i>643 330</i>
<i>Stock final</i>	<i>(2 904 863)</i>	<i>(3 520 780)</i>	<i>615 917</i>
Energie	18 108 995	18 020 858	88 137
<i>Eau</i>	<i>106 323</i>	<i>89 123</i>	<i>17 201</i>
<i>Gaz</i>	<i>11 516 300</i>	<i>11 470 644</i>	<i>45 656</i>
<i>Electricité</i>	<i>6 486 372</i>	<i>6 461 092</i>	<i>25 280</i>
Marchandises	82	3 498	(3 416)
Total	53 651 935	48 599 423	5 052 512

R.4. Charges de personnel

Les charges de personnel s'élèvent à 12 636 672 DT au cours de l'exercice 2021 contre 11 072 888 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Salaires et Appointements	10 757 690	9 373 467	1 384 222
Charges Patronales	1 878 982	1 699 420	179 562
Total	12 636 672	11 072 888	1 563 784

R.5. Dotations aux amortissements et aux provisions

Les dotations aux amortissements et aux provisions s'élèvent à 9 777 723 DT au cours de l'exercice 2021 contre 11 387 635 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Dotations aux amortissements des immobilisations	9 534 127	9 902 012	(367 885)
Provisions pour risques et charges	93 956	327 430	(233 473)
Provisions pour dépréciation des stocks	79 338	523 540	(444 202)
Provisions pour dépréciation des clients	72 378	468 801	(396 423)
Provisions pour dépréciation immobilisations financières	57 689	51 734	5 955
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	114 118	(114 118)
Reprises sur Provisions	(59 766)	-	(59 766)
Total	9 777 723	11 387 635	(1 609 912)

R.6. Autres charges d'exploitation

Les autres charges d'exploitation s'élèvent à 7 681 659 DT au cours de l'exercice 2021 contre 7 658 073 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Transports	3 813 100	2 667 819	1 145 281
Entretiens et réparations	1 167 584	1 056 348	111 236
Honoraires	787 325	784 426	2 899
Autres charges	422 252	347 697	74 555
Sous-traitances	313 622	313 944	(323)
Impôts et taxes	287 196	253 429	33 767
Assurances	277 796	276 534	1 263
Assistances	204 796	23 927	180 869
Frais bancaires	119 182	111 982	7 200
Réceptions et missions	117 280	127 695	(10 416)
Locations	81 311	87 395	(6 084)
Télécommunications	52 715	69 376	(16 661)
Jetons de présence	37 500	37 500	-
Don Covid-19	-	1 500 000	(1 500 000)
Total	7 681 659	7 658 073	23 586

R.7. Charges financières nettes

Les charges financières nettes s'élèvent à 5 920 513 DT au cours de l'exercice 2021 contre 5 140 826 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Intérêts des emprunts	3 952 603	2 865 811	1 086 792
Intérêts Opérations de financement	1 277 887	1 146 687	131 200
Frais d'escompte	361 089	457 414	(96 325)
Intérêts des comptes courants	211 158	659 704	(448 546)
Différence de change	117 777	11 209	106 568
Total	5 920 513	5 140 826	779 687

R.8. Revenus des valeurs mobilières

Les revenus des valeurs mobilières s'élèvent en 2021 à 1 276 189 DT contre 289 634 DT au cours de l'exercice 2020 et correspondent aux produits des placements.

R.9. Autres gains ordinaires

Les autres gains ordinaires s'élèvent à 649 798 DT au cours de l'exercice 2021 contre 6 042 390 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Profit exceptionnel	649 798	856	648 942
Plus-value /cession actif	-	6 041 534	(6 041 534)
Total	649 798	6 042 390	(5 392 592)

R.10. Autres pertes ordinaires

Les autres pertes ordinaires s'élèvent à 502 088DT au cours de l'exercice 2021 contre 87 277 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Pertes exceptionnelles	502 088	87 277	414 811
Total	502 088	87 277	414 811

R.11. Impôts sur les bénéfices

Les impôts sur les bénéfices s'élèvent à 1 677 174 DT au cours de l'exercice 2021 contre 1 253 913 DT au cours de l'exercice 2020 et se détaillent comme suit :

Désignation	2021	2020	Variation
Impôts sur les bénéfices	1 465 908	1 164 113	301 795
Contribution sociale (*)	138 690	89 800	48 890
Retenue à la source libératoire(**)	72 576	-	72 576
Total	1 677 174	1 253 913	423 261

(*) Contribution sociale de solidarité au profit des caisses sociales telle qu'instituée par la loi de Finance pour l'année 2018

(**) Retenue à la source libératoire sur les revenus de capitaux mobiliers prévue par l'article 17 de la loi n° 2020-46 du 23 décembre 2020

VI.3. Notes sur l'état des flux de trésorerie

F.1. Amortissements et provisions

Désignation	2021	2020
Dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles	9 534 127	9 902 012
Provisions pour dépréciation des stocks	79 338	523 540
Provisions pour dépréciation des clients	72 378	468 801
Provisions pour risques et charges	93 956	327 430
Provisions pour dépréciation des comptes d'actifs	-	114 118
Dotations aux provisions pour dépréciation des immobilisations financières	57 689	51 734
Reprises sur Provisions	(59 766)	-
Total	9 777 723	11 387 635

F.2. Variation des actifs

Désignations	31/12/2021 (a)	31/12/2020 (b)	Variation (b)-(a)
Stock	45 109 232	44 845 367	(263 864)
Créances clients	18 849 534	25 361 244	6 511 710
Autres actifs(*)	13 972 968	9 090 584	(4 882 383)
Produit à recevoir sur cession de voiture	-	(19 500)	(19 500)
Total	77 931 733	79 277 695	1 345 962

(*) Rubrique retraitée pour des besoins de comparabilité (Voir Note IV)

F.3. Variation des passifs

Libellé	31/12/2021 (a)	31/12/2020 (b)	Variation (a)-(b)
Fournisseurs	17 696 222	16 155 134	1 541 088
Autres passifs courants	11 753 964	11 337 372	416 592
Passifs non courants (Provision IDR)	774 180	658 554	115 626
Total	30 224 367	28 151 061	2 073 306

F.4. Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles et corporelles

Désignations	2021	2020
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations corporelles	(11 202 137)	(14 070 805)
Décaissements sur acquisitions d'immobilisations incorporelles	(52 569)	(12 724)
Total	(11 254 706)	(14 083 530)

F.5.Trésorerie à la clôture de l'exercice

Désignations	Solde au 31/12/2021	Solde au 31/12/2020	Variation
Billet de trésorerie	40 250 000	10 000 000	30 250 000
Caisse	14 190	84 607	(70 418)
Comptes courants bancaires débiteurs	4 860 137	6 955 228	(2 095 091)
B.I.A.T	1 909 072	2 111 865	(202 793)
AMEN BANK	771 651	1 603 454	(831 803)
UIB	663 881	30 073	633 808
ATTIJARI BANK	591 212	564 127	27 085
A T B	388 185	285 168	103 017
UBCI	332 431	1 609 360	(1 276 930)
B.H	138 325	210 067	(71 741)
BT	65 379	540 449	(475 070)
B.N.A	-	663	(663)
Comptes courants bancaires créditeurs	(14 343)	(783 399)	769 056
B.N.A	(11 233)	(12 300)	1 067
S T B	(2 656)	(2 335)	(321)
Zitouna	(454)	(270)	(183)
ATTIJARI BANK	-	(768 494)	768 494
Total	45 109 984	16 256 436	28 853 548

VII. Engagements hors bilan

Les engagements hors bilan de la société « SOTUVER S.A » se détaillent comme suit :

A- Hypothèques et nantissements

La société « SOTUVER S.A » a affecté spécialement au profit de la BIAT, et en pari-passu avec UBCI, ATTIJARI BANK, BH, UIB, Amen Bank et BT :

a. En Hypothèque Immobilière de Premier Rang :

Conformément aux articles 270 et suivants du code des droits réels, la totalité des parts indivises lui appartenant dans la propriété sise à Jebel El Ouest, Délégation de ZAGOUAN, d'une superficie de 7 Ha, objet du titre foncier N° 15 452 dénommé « Henchir BOU HEJBA ».

b. En Nantissement de Premier Rang :

Conformément à la loi N° 2001-19 du 6 Février 2001 relative au nantissement de l'outillage et du matériel d'équipement professionnel, l'ensemble du matériel servant à l'exploitation du Fonds.

Conformément au décret du 7 Novembre 1935 modifié par le décret du 10 Février 1955, sont en nantissement de premier rang : les machines, marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobiles ou autres moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans le fonds lors de la réalisation éventuelle du gage.

c. En Nantissement de Rang Utile :

Conformément à l'article 236 et suivants du code de commerce concernant le nantissement sur fonds de commerce, sont en nantissement de rang utile : l'ensemble sans aucune exception ni

réserve des éléments corporels et incorporels composant un fonds de commerce situé à la zone industrielle BIR MCHERGUA JBEL EL OUEST-ZAGHOUAN, consistant en une unité de fabrication et de commercialisation de tout article en verre ou en produits inscrite au Registre National des entreprises ainsi que les machines marchandises, matériels, matières premières, outillages et véhicules automobile , moyens de transport quelconques qui pourraient se trouver dans ledit fonds lors de la réalisation éventuelle du gage. Ce nantissement est accordé vis-à-vis la banque de Tunis pour un montant de 12 800 000 DT.

B- Caution Solidaire

Au 31 décembre 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissements contractés par la société SGI pour un montant de 25 000 000 DT au nom de Sotuver Glass industries. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2021.

Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissements contractés par la société SGI pour un montant de 20 000 000 DT au nom de Sotuver Glass industries. Ce crédit n'est pas encore réglé en totalité au 31 Décembre 2021.

C- Crédits

Banque	Montant Crédit	Principal restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI BANK 2	6 000 000	3 372 192	319 511
ATTIJARI BANK 3	2 000 000	1 416 540	188 032
ATTIJARI BANK 4	10 000 000	8 941 232	1 883 583
ATTIJARI BANK 5	4 200 000	3 990 000	782 020
ATTIJARI BANK 6	10 000 000	10 000 000	3 244 552
UBCI 1	4 000 000	2 000 000	78 120
BIAT 2	4 000 000	1 714 286	122 873
Amen Bank	10 000 000	10 000 000	2 941 462
Amen Bank	10 000 000	10 000 000	2 973 888
UIB	5 000 000	2 117 431	200 400
TOTAL	65 200 000	53 551 682	12 734 441

Banque	Montant P Crédit	Principal + Intérêts restant dû	Intérêts restants
ATTIJARI LEASING 8	171 738	125 775	34 182
TOTAL	171 738	125 775	34 182

D- Effets escomptés non échus

Les effets escomptés non échus s'élèvent au 31 décembre 2021 à 8 853 052 DT et se détaillent comme suit :

Banque	Montant
ATT B	816 980
BIAT	1 986 331
BT	178 130
AB	567 153
UBCI	1 517 221
ATB	3 787 237
Total	8 853 052

E- Crédit Documentaire

Banque	Montant
BH	448 873
ATTIJARI BANK	3 521 515

VIII. Note relative au résultat par action

Désignation	31/12/2021	31/12/2020
Résultat Net	20 044 010	16 296 691
Nombre d'action	33 215 325	33 215 325
Résultat par action	0,603	0,491

IX. Notes sur les parties liées

1. Courant les exercices antérieurs à 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « ADRIAVETRO », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 103 106 DT. La société « ADRIAVETRO » a versé à la société « SOTUVER » en 2021 un paiement pour 49 087 DT. Le compte de « ADRIAVETRO » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 54 019 DT.
2. Courant l'exercice 2021, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 767 446 DT. Le solde fournisseur de la société « Lloyd Tunisien » présente un solde créditeur de 82 609 DT au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, la « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 87 567 DT pour le compte de la société « Lloyd Tunisien », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Ce dépôt s'élève au 31 décembre 2021 à 412 919 DT.
3. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », fournit des travaux sur des projets en cours. Le solde des avances accordées par la « SOTUVER S.A » au titre des projets en cours au 31 décembre 2021 est de 1 335 770 DT. Le solde fournisseur au 31 décembre 2021 s'élève à 21 582 DT. Le solde des effets à payer au 31 décembre 2021 s'élèvent à 76 867 DT.
4. Courant l'exercice 2021, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 1 703 114 DT. Le compte de « ALUFOND » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 886 881 DT. Le solde des produits à recevoir est de 124 553 DT au 31 décembre 2021.
5. Courant l'exercice 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « SVT » société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 2 708 935 DT. Le compte de « SVT » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 3 982 951 DT.
6. Courant l'exercice 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « Vetro Mediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A » pour un montant de 50 DT. Le compte de « Vetro Mediterraneo » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 34092 DT.
7. Courant l'exercice 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « Sotuver Glass industries », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 2 871 531 DT et a reçu des paiements pour un montant de 3 266 469 DT. Le compte de « Sotuver

Glass industries » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 90 385 DT.

8. La société « Vetro Mediterraneo », société détenue par « SOTUVER S.A », a loué au cours de l'année 2021 auprès de la société « SOTUVER S.A » un local d'une superficie de 50 m² sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. La charge de loyer au titre de l'exercice 2021 s'élève à 1 000 DT. Le solde client au 31 décembre 2021 s'élève à 201 071 DT.
9. Courant les exercices antérieurs à 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissements contractés par la société « Sotuver Glass industries » pour un montant de 25 000 000 DT.
10. Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissements contractés par la société « SOTUVER S.A » pour un montant de 20 000 000 DT au nom de Sotuver Glass industries.
11. La société « logistique magasin général » a facturé à cette dernière des prestations de logistique pour un montant de 1 107 140 DT. Le compte de « logistique magasin général » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde créditeur au 31 décembre 2021 de 535 786 DT.
12. La société « PHOENIX » a facturé à cette dernière des charges de transport pour un montant de 160 341 DT. Le compte de « PHOENIX » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde nul au 31 décembre 2021.
13. La société « Super tours » a facturé à cette dernière un montant de 23 515 DT. Le compte de « Super tours » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde créditeur au 31 décembre 2021 de 23 515 DT.

X. Evénements postérieurs

Les présents états financiers ont été autorisés pour publication par le Conseil d'Administration en date du 28 avril 2022. Par conséquent, ils ne reflètent pas les événements survenus postérieurement à cette date.

RAPPORT GENERAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A,

I. Rapport sur l'audit des Etats Financiers

1. Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale du 19 juin 2019 pour le cabinet AMC Ernst & Young et du 23 juillet 2020 pour le Cabinet Sami MENJOUR, nous avons effectué l'audit des Etats Financiers de la société « SOTUVER S.A » (la « société »), qui comprennent le bilan arrêté au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces Etats Financiers font ressortir des capitaux propres positifs de 91 293 957 DT, y compris le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 20 044 010DT.

À notre avis, les Etats Financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au Système Comptable des Entreprises.

2. Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des Etats Financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

3. Questions clés de l'audit

Les questions clés de l'audit sont les questions qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée. Ces questions ont été traitées dans le contexte de notre audit des Etats Financiers pris dans leur ensemble et aux fins de la formation de notre opinion sur ceux-ci, et nous n'exprimons pas une opinion distincte sur ces questions.

Nous avons déterminé que les questions décrites ci-après constituent les questions clés de l'audit qui doivent être communiquées dans notre rapport.

3.1 Evaluation des Stocks

Risques identifiés

Les Stocks de la société figurent au bilan au 31 décembre 2021 pour une valeur nette de 42 543 649 DT et représentent l'un des postes les plus importants du bilan (environ 22% du total actifs). Les stocks sont évalués comme suit :

- Pour les produits finis : à la valeur inférieure entre le coût de production et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

- Pour les matières premières et les autres stocks : à la valeur inférieure entre le coût unitaire moyen pondéré ou le coût historique, et la valeur de réalisation nette déterminée à la date de clôture.

La direction détermine à la clôture, la valeur nette de réalisation des stocks en se fondant sur les prix de vente nets pratiqués, ainsi que sur les perspectives d'écoulement sur le marché, pour les articles en stock à rotation lente.

La provision pour dépréciation des stocks a été déterminée en tenant compte d'une matrice qui combine l'ancienneté des stocks de produits finis et leur degré d'écoulement.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Nous avons examiné la conformité aux normes comptables tunisiennes en vigueur de la méthodologie mise en œuvre par la Direction pour la valorisation des stocks et l'estimation de la provision pour dépréciation des stocks. Nos travaux ont consisté principalement à :

- Prendre connaissance des procédures de contrôle interne mises en place pour garantir l'exhaustivité, l'existence et la valorisation des stocks telles que la réalisation d'un inventaire physique des stocks à la clôture de l'exercice, l'automatisation du calcul du coût moyen pondéré... ;
- Tester l'efficacité des contrôles clés relatifs à ces procédures ;
- Vérifier par sondage la correcte valorisation des stocks et s'assurer qu'ils sont évalués à la valeur nette de réalisation lorsque celle-ci est inférieure à leur coût unitaire moyen pondéré ;
- Revoir les jugements effectués par la direction dans le cadre de l'évaluation des risques et l'appréciation du caractère raisonnable des estimations et des hypothèses retenues dans le calcul des provisions pour dépréciation des stocks.

3.2 Comptabilisation des revenus

Risques identifiés

Les revenus de l'exercice clos le 31 décembre 2021 s'élèvent à 104 902 769DT et représentent le poste le plus important de l'état de résultat. Ils sont constitués essentiellement de ventes des articles en verres sur le marché local et à l'exportation.

Nous avons considéré que le risque d'erreur ou d'omission en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus et des charges s'y rapportant est un point clé de l'audit en raison de l'importance significative de ces éléments dans les états financiers de la Société.

Procédures d'audit mises en œuvre en réponse aux risques identifiés

Dans le cadre de notre audit des comptes, nos travaux ont porté particulièrement sur les éléments suivants :

- L'appréciation du dispositif de contrôle interne mis en place par la Société pour la gestion des ventes, la prise en compte et l'évaluation des revenus ;
- L'évaluation de l'environnement informatique compte tenu de la génération et de la prise en compte automatique des revenus en comptabilité ;
- La vérification du respect des prescriptions de la norme comptable NCT 03 relative aux Revenus, applicables en matière de prise en compte et d'évaluation des revenus découlant des ventes de marchandises, ainsi que des conventions comptables de réalisation du revenu et de rattachement des charges aux produits ;

- La réalisation de procédés analytiques sur l'évolution des revenus afin de corroborer les données comptables notamment avec les informations de gestion, les données historiques, l'évolution tarifaire, les tendances du secteur et les réglementations y afférentes ;
- La réalisation de tests de détail par l'examen d'un échantillon de transactions de vente ;
- La vérification du caractère approprié des informations fournies sur le chiffre d'affaires dans les notes aux états financiers.

4. Rapport du Conseil d'Administration

La responsabilité du rapport du Conseil d'Administration incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les Etats Financiers ne s'étend pas au rapport du Conseil d'Administration et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du Code des Sociétés Commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport du Conseil d'Administration par référence aux données figurant dans les Etats Financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport du Conseil d'Administration et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les Etats Financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport du Conseil d'Administration semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport du Conseil d'Administration, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

5. Responsabilités de la Direction et des responsables de la gouvernance pour les Etats Financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des Etats Financiers conformément au Système Comptable des Entreprises, de la mise en place du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'Etats Financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que de la détermination des estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Lors de la préparation des Etats Financiers, c'est à la Direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la société.

6. Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des Etats Financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les Etats Financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit, réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister.

Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des Etats Financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les Etats Financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la Direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les Etats Financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des Etats Financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les Etats Financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinentes concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et tous les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des Etats Financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchent la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre

à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

II. Rapport sur les vérifications spécifiques

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'Ordre des Experts Comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

1. Efficacité du système de contrôle interne

Nous avons procédé à l'examen des procédures de contrôle interne relatives au traitement de l'information comptable et à la préparation des Etats Financiers. Nous signalons, conformément à ce qui est requis par l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994 tel que modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005, que nous n'avons pas relevé, sur la base de notre examen, d'insuffisances majeures susceptibles d'impacter notre opinion sur les Etats Financiers.

Un rapport traitant des faiblesses et des insuffisances identifiées au cours de notre audit a été remis à la Direction de la société.

2. Conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières à la réglementation en vigueur

En application des dispositions de l'article 19 du décret n°2001-2728 du 20 novembre 2001, nous avons procédé aux vérifications portant sur la conformité de la tenue des comptes des valeurs mobilières émises par la société avec la réglementation en vigueur.

La responsabilité de veiller à la conformité aux prescriptions de la réglementation en vigueur incombe à la Direction.

Sur la base des diligences que nous avons estimées nécessaires à mettre en œuvre, nous n'avons pas détecté d'irrégularités liées à la conformité des comptes des valeurs mobilières de la société avec la réglementation en vigueur.

Tunis, le 16 Mai 2022

Les commissaires aux comptes

**AMC ERNST& YOUNG
Fehmi Laourine**

Sami MENJOUR

RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2021

Messieurs les actionnaires de la société SOTUVER S.A.,

En application des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous reportons ci-dessous sur les conventions conclues et les opérations réalisées au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Notre responsabilité est de nous assurer du respect des procédures légales d'autorisation et d'approbation de ces conventions ou opérations et de leur traduction correcte dans les états financiers. Il ne nous appartient pas de rechercher spécifiquement et de façon étendue l'existence éventuelle de telles conventions ou opérations mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données et celles obtenues au travers de nos procédures d'audit, leurs caractéristiques et modalités essentielles, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien fondé. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et à la réalisation de ces opérations en vue de leur approbation.

I. Conventions et opérations nouvellement conclues au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021

Votre Conseil d'Administration nous a informés de l'opération suivante nouvellement conclue au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

- Au 30 Juin 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de l'Amen Banque pour garantir le crédit d'investissements contractés par la société « SOTUVER S.A » pour un montant de 20 000 000 DT au nom de Sotuver Glass industries.

II. Opérations réalisées relatives à des conventions antérieures (autres que les rémunérations des dirigeants)

L'exécution des opérations suivantes, conclues au cours des exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021 :

1. Courant les exercices antérieurs à 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « ADRIAVETRO », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 103 106 DT. La société « ADRIAVETRO » a versé à la société « SOTUVER » en 2021 un paiement pour 49 087 DT. Le compte de « ADRIAVETRO » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 54 019 DT.
2. Courant l'exercice 2021, la société « Lloyd Tunisien », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », a facturé à cette dernière des primes d'assurance pour un montant global TTC de 767 446 DT. Le solde fournisseur de la société « Lloyd Tunisien » présente un solde créditeur de 82 609 DT au 31 décembre 2021.

Par ailleurs, la « SOTUVER S.A » a déposé un montant de 87 567 DT pour le compte de la société « Lloyd Tunisien », au titre de la couverture des indemnités pour départ à la retraite de son personnel. Ce dépôt s'élève au 31 décembre 2021 à 412 919 DT.
3. La société « CETRAM », société ayant des administrateurs en commun avec la « SOTUVER S.A », fournit des travaux sur des projets en cours. Le solde des avances accordées par la « SOTUVER S.A » au titre des projets en cours au 31 décembre 2021 est de 1 335 770 DT. Le solde fournisseur au 31 décembre 2021 s'élève à 21 582 DT. Le solde des effets à payer au 31 décembre 2021 s'élèvent à 76 867 DT.
4. Courant l'exercice 2021, la « SOTUVER S.A » a établi à la société « ALUFOND », société ayant des administrateurs en commun, des notes de débit au titre de la consommation d'électricité, eau et gaz pour un montant global de 1 703 114 DT. Le compte de « ALUFOND » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 886 881 DT. Le solde des produits à recevoir est de 124 553 DT au 31 décembre 2021.
5. Courant l'exercice 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « SVT » société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 2 708 935 DT. Le

compte de « SVT » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 3 982 951 DT.

6. Courant l'exercice 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « Vetro Mediterraneo », société détenue par la « SOTUVER S.A » pour un montant de 50 DT. Le compte de « Vetro Mediterraneo » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 34092 DT.
7. Courant l'exercice 2021, la « SOTUVER S.A » a supporté des charges au lieu et place de la société « Sotuver Glass industries », société détenue par la « SOTUVER S.A », pour un total de 2 871 531 DT et a reçu des paiements pour un montant de 3 266 469 DT. Le compte de « Sotuver Glass industries » dans les livres de « SOTUVER S.A » présente un solde débiteur au 31 décembre 2021 de 90 385 DT.
8. La société « Vetro Mediterraneo », société détenue par « SOTUVER S.A », a loué au cours de l'année 2021 auprès de la société « SOTUVER S.A » un local d'une superficie de 50 m2 sis à la zone industrielle de Djebel Ouest. La charge de loyer au titre de l'exercice 2021 s'élève à 1 000 DT. Le solde débiteur au 31 décembre 2021 s'élève à 201 071 DT.
9. Courant les exercices antérieurs à 2021, la société a accordé une caution solidaire au profit de la BT pour garantir le crédit d'investissements contractés par la société « Sotuver Glass industries » pour un montant de 25 000 000 DT.

III. Obligations et engagements de la société envers ses dirigeants

1. Les obligations et engagements de la société envers ses dirigeants, tels que visés par l'article 200 nouveau II § 5 du Code des Sociétés Commerciales se détaillent comme suit :
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 28 avril 2008. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 8 000 DT et d'une prime annuelle nette de 24 000 DT.

Le Conseil d'Administration du 30 mai 2012 a décidé de maintenir la rémunération mensuelle du Directeur Général et de transférer la prime annuelle à son compte assurance vie.

Le Conseil d'Administration du 24 septembre 2018 a décidé aussi d'ajuster la rémunération du Directeur Général en intégrant la cotisation annuelle de la CNSS. Ainsi, le Conseil d'Administration fixe la rémunération annuelle nette à 99 522 DT soit un total annuel brut de 145 185 DT.

Par ailleurs, le Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction, dont toutes les charges y afférentes sont prises en charge par la société y compris une indemnité de carburant de 800 DT par mois ainsi que les frais de communication téléphoniques (ceux-ci ont été de 2447 DT pour l'exercice 2021).
 - La rémunération et les avantages accordés au Directeur Général Adjoint sont fixés par décision du Conseil d'Administration en date du 21 avril 2015. La rémunération est composée d'un salaire net mensuel de 5 000 DT à partir du 1er janvier 2017 et d'une prime annuelle nette de 10 000 DT. Cette décision a été ratifiée par le Conseil d'Administration du 29 avril 2020.

Par ailleurs, le Directeur Général Adjoint bénéficie d'une voiture de fonction, dont toutes les charges y afférentes sont prises en charge par la société y compris une indemnité de carburant de 500 DT par mois.
2. Les obligations et engagements de la société « SOTUVER S.A » envers ses dirigeants, tels qu'ils ressortent des états financiers de l'exercice clos le 31 décembre 2021, sont détaillés au niveau du tableau ci-après :

Montants bruts en Dinars, hors charges sociales	Directeur Général		Directeur Général Adjoint	
	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2021	Charges de l'exercice	Passif au 31 décembre 2021
Avantages à court terme	157 232	-	152 466	-
Indemnité de départ à la retraite	-	-	1 799	24 447
Total	157 232	-	154265	24 447

IV. Autres engagements pris par la société envers ses dirigeants

- La société a provisionné au cours de l'année 2021 un montant de 37 500 DT relatif aux jetons de présence. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 statuera sur ce point.
- La société a provisionné au cours de l'année 2021 un montant de 18 750DT relatif aux rémunérations des membres du comité d'audit. L'Assemblée Générale statuant sur les comptes de l'exercice 2021 statuera sur ce point.

En dehors des conventions et opérations précitées, nos travaux n'ont pas révélé l'existence d'autres conventions ou opérations rentrant dans le cadre des dispositions de l'article 200 et suivants et l'article 475 du Code des Sociétés Commerciales.

Tunis, le 16 Mai 2022

Les commissaires aux comptes

AMC ERNST& YOUNG
Fehmi Laourine

Sami MENJOUR

MCP SAFE FUND

SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2021

RAPPORT GÉNÉRAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2021

I. Rapport sur l'audit des états financiers :

- **Opinion :**

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons effectué l'audit des états financiers annuels du fonds MCP SAFE FUND, qui comprennent le bilan au 31 décembre 2021, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière du fonds « MCP SAFE FUND » au 31 décembre 2021, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

- **Fondement de l'opinion :**

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants du fonds et du gestionnaire conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie, et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

- **Paragraphe d'observation**

1. Nous avons relevé un écart de 8,858 dinars entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Cet écart n'a pas été régularisé courant les années subséquentes.

2. Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la nouvelle méthode adoptée par le fonds MCP SAFE FUND pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence des différentes parties prenantes. Ce traitement comptable appliqué d'une manière prospective et prévoyant une hétérogénéité dans les méthodes de valorisation du portefeuille des obligations et des valeurs assimilées, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

- **Rapport de gestion :**

La responsabilité du rapport de gestion incombe au gestionnaire du fonds.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article de l'article 20 du Code des Organismes de Placement Collectif, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes du fonds dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers.

Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

- **Responsabilités du gestionnaire du fonds et des responsables de la gouvernance pour les états financiers :**

Le gestionnaire du Fonds est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction du gestionnaire qu'il incombe d'évaluer la capacité du fonds à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation,

Il incombe au gestionnaire du fonds de surveiller le processus d'information financière du fonds.

- **Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers :**

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Nos responsabilités pour l'audit des états financiers sont décrites de façon plus détaillée dans l'**Annexe 1** du présent rapport de commissariat aux comptes. Cette description, qui se trouve à la page 5, fait partie intégrante de notre rapport.

II. Rapport relatif aux obligations légales et réglementaires :

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

- **Efficacité du système de contrôle interne :**

En application de l'article 3 de la loi 94-117 du 14 novembre 1994, portant réorganisation du marché financier, (modifié par la loi 2005-96 du 18 octobre 2005), nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne du gestionnaire.

A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombent à la direction du gestionnaire.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

- **Conformité aux règles prudentielles :**

Par référence à l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 septembre 2001 portant application des articles 29 et 30 du code des organismes de placement collectif et relatif aux ratios d'emploi de l'actif des OPCVM, nous avons constaté, qu'à la date du 31/12/2021, les placements en valeurs mobilières représentent **81,10%** du total de l'actif dépassant ainsi le taux de 80% prévu par ledit article.

Tunis, le 31 Mars 2022
Le Commissaire aux Comptes :
ABC AUDIT & CONSEIL
Walid AMOR

Annexe 1 : Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit ISA, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit.

En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances.
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par le gestionnaire, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par le gestionnaire du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité du fonds à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener le fonds à cesser son exploitation.
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.
- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.
- Nous fournissons également aux responsables de la gouvernance une déclaration précisant que nous nous sommes conformés aux règles de déontologie pertinents concernant l'indépendance, et leur communiquons toutes les relations et les autres facteurs qui peuvent raisonnablement être considérés comme susceptibles d'avoir des incidences sur notre indépendance ainsi que les sauvegardes connexes s'il y a lieu.
- Parmi les questions communiquées aux responsables de la gouvernance, nous déterminons quelles ont été les plus importantes dans l'audit des états financiers de la période considérée : ce sont les questions clés de l'audit. Nous décrivons ces questions dans notre rapport, sauf si des textes légaux ou réglementaires en empêchant la publication ou si, dans des circonstances extrêmement rares, nous déterminons que nous ne devrions pas communiquer une question dans notre rapport parce que l'on peut raisonnablement s'attendre à ce que les conséquences néfastes de la communication de cette question dépassent les avantages pour l'intérêt public.

BILAN
Arrêté au 31 décembre 2021
(exprimé en Dinars Tunisien)

ACTIF	NOTE	31/12/2021	31/12/2020
AC1 PORTEFEUILLE TITRES	AC1	<u>932 827,059</u>	<u>1 500 197,454</u>
AC1-A OBLIGATIONS DE SOCIETES		165 740,582	314 614,194
AC1-B EMPRUNTS D'ETAT		767 086,477	1 185 583,260
AC1-C AUTRES VALEURS (TITRES OPCVM)		0,000	0,000
AC2 PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES	AC2	<u>216 487,898</u>	<u>46 398,363</u>
AC2-A PLACEMENTS MONETAIRES		0,000	0,000
AC2-B DISPONIBILITES		216 487,898	46 398,363
AC3 CREANCES D'EXPLOITATION	AC3	<u>928,753</u>	<u>482,655</u>
TOTAL ACTIF		1 150 243,710	1 547 078,472
PASSIF			
PA1 OPERATEURS CREDITEURS	PA1	5 517,940	4 700,597
PA2 AUTRES CREDITEURS DIVERS	PA2	3 803,904	4 205,499
TOTAL PASSIF		9 321,844	8 906,096
ACTIF NET			
CP1 CAPITAL	CP1	<u>897 960,877</u>	<u>1 246 019,806</u>
CP2 SOMMES DISTRIBUABLES	CP2	<u>242 960,989</u>	<u>292 152,570</u>
CP2-A SOMMES DISTRIBUABLES DES EXERCICES ANTERIEURS		209 672,006	240 753,046
CP2-B SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		33 288,983	51 399,524
TOTAL ACTIF NET		1 140 921,866	1 538 172,376
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		1 150 243,710	1 547 078,472

ETAT DE RESULTAT
Période du 01 janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en Dinars Tunisien)

		<i>NOTE</i>	<i>Du 01/01/2021</i> <i>Au 31/12/2021</i>	<i>Du 01/01/2020</i> <i>Au 31/12/2020</i>
PR1	REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES	PR1	<u>56 031,811</u>	<u>82 135,031</u>
PR1-A	DIVIDENDES		0,000	0,000
PR1-B	REVENUS DES OBLIG. DE SOCIETE		13 784,788	25 475,884
PR1-C	REVENUS DES EMPRUNT D'ETAT		42 247,023	56 659,147
PR2	REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES	PR2	<u>4 921,729</u>	<u>6 272,053</u>
PR2-A	REVENUS DES PLACEMENTS A TERME		0,000	1 941,041
PR2-B	REVENUS DES COMPTES DE DEPOT		2 724,986	2 568,736
PR2-C	REVENUS DES PRISES EN PENSION LIVREE		2 196,743	1 762,276
	<u>TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS</u>		<u>60 953,540</u>	<u>88 407,084</u>
CH1	CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS	CH1	<u>-16 219,842</u>	<u>-19 855,689</u>
Revenu Net de Placement			<u>44 733,698</u>	<u>68 551,395</u>
CH2	AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION	CH2	<u>-5 202,228</u>	<u>-6 153,562</u>
Résultat d'exploitation			<u>39 531,470</u>	<u>62 397,833</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>-6 242,487</u>	<u>-10 998,309</u>
Sommes Distribuables de l'exercice			<u>33 288,983</u>	<u>51 399,524</u>
PR4	REGULARISATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION (annulation)		<u>6 242,487</u>	<u>10 998,309</u>
	VARIAT.DES +/- VAL.POT.SUR TITRES		-4 108,080	3 774,969
	+/- VAL.REA./CESSION DE TITRES		8 516,000	2 232,000
	FRAIS DE NEGOCIATION DE TITRES		0,000	0,000
Résultat Net de l'exercice			<u>43 939,390</u>	<u>68 404,802</u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET
Période du 01 janvier au 31 décembre 2021
(exprimé en Dinars Tunisien)

	<i>Du 01/01/2021</i>	<i>Du 01/01/2020</i>
	<i>Au 31/12/2021</i>	<i>Au 31/12/2020</i>
AN1 VARIATION ACTIF NET RESULTANT DES OPERAT. D'EXPLOITATION	<u>43 939,390</u>	<u>68 404,802</u>
AN1-A RESULTAT D'EXPLOITATION	39 531,470	62 397,833
AN1-B VARIAT.DES +/-VAL POT.SUR TITRES	-4 108,080	3 774,969
AN1-C +/-VAL REAL.SUR CESSION DESTITRES	8 516,000	2 232,000
AN1-D FRAIS DE NEGOCIATION DES TITRES	0,000	0,000
AN2 DISTRIBUTION DE DIVIDENDES	<u>0,000</u>	<u>0,000</u>
AN3 TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>-441 189,900</u>	<u>-536 817,043</u>
Souscriptions		
AN3-A CAPITAL	592 400,000	1 134 300,000
AN3-B REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	13 465,996	21 254,683
AN3-C REGULARISATION DES SOMMES DIST	152 065,503	247 780,118
Rachats		
AN3-D CAPITAL	-937 000,000	-1 566 600,000
AN3-E REGULARISATION DES SOMMES NON DIST.	-21 332,845	-29 505,888
AN3-F REGULARISATION DES SOMMES DIST	-240 788,554	-344 045,956
Variation de l'Actif Net	<u>-397 250,510</u>	<u>-468 412,241</u>
<u>ACTIF NET</u>		
<i>a - Début De L'exercice</i>	<u>1 538 172,376</u>	<u>2 006 584,617</u>
<i>b - Fin De L'exercice</i>	<u>1 140 921,866</u>	<u>1 538 172,376</u>
<u>NOMBRE DE PARTS</u>		
<i>a - Début De L'exercice</i>	<u>12 206</u>	<u>16 529</u>
<i>b - Fin De L'exercice</i>	<u>8 760</u>	<u>12 206</u>
Valeur Liquidative	130,242	126,017
Taux De Rendement	3,35%	3,81%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

DE LA PERIODE DU 01.01.2021 AU 31.12.2021

NOTE1 : PRESENTATION DU FONDS

Le FCP « MCP SAFE FUND » est un fonds commun de placement de type capitalisation appartenant à la catégorie des fonds obligataires, destiné à des investisseurs (particuliers ou institutionnels) acceptant un faible niveau de risque.

Il a reçu l'agrément du CMF n°51-2013 du 18 décembre 2013 ayant pour objet la constitution et la gestion au moyen de l'utilisation de ses fonds d'un portefeuille de valeurs mobilières.

La gestion du fonds est assurée par la société MENA CAPITAL PARTNERS, intermédiaire en bourse. MENA CAPITAL PARTNERS a été désigné distributeur exclusif des titres du FCP « MCP SAFE FUND ». L'AMEN BANK a été désignée dépositaire des titres et des fonds du FCP.

NOTE2 : DECLARATION DE CONFORMITE :

Les états financiers ont été établis et arrêtés conformément aux dispositions du système comptable des entreprises. Les règles, méthodes et principes adoptés pour l'enregistrement des opérations au courant ou à la fin de l'exercice ne comportent aucune dérogation significative par rapport à ceux prévus par les normes comptables en vigueur.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES :

Les états financiers arrêtés au 31 décembre 2021 ont été établis conformément aux dispositions du système comptable et notamment les normes comptables 16 à 18 relatives aux OPCVM.

Ces états financiers sont composés du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes aux états financiers. Ils ont été établis sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille titre à leurs valeurs de réalisation.

L'exercice comptable commence le premier janvier et se termine le 31 décembre de chaque année. Toutefois, par exception le premier exercice comprend toutes les opérations effectuées depuis la date de la constitution du fonds jusqu'au 31 décembre 2015.

Les principes et méthodes comptables les plus significatifs appliqués par le fonds pour l'élaboration de ses états financiers sont les suivants :

3.1 Prise en compte des placements et des revenus y afférents :

Les placements en portefeuille titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont imputés en capital.

Les intérêts sur les placements en obligations et valeurs assimilées et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres d'OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2 Évaluation des placements en obligations et valeurs assimilées :

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs similaires sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- À la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;

- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- À la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31.12.2021 une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations du fonds figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti, compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncés dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons de Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de Bons du Trésor ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

Le fonds ne dispose pas d'un portefeuille de souche de BTA ouverte à l'émission à compter du 01 janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne BTA « Juillet 2032 ».

3.3 Evaluation des placements en titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins-value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4 Évaluation des autres placements :

Les placements monétaires demeurent évalués à leur prix d'acquisition.

3.5 Cession des placements :

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins-value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6. Capital

Le capital est quotidiennement augmenté du montant cumulé des émissions en nominal et diminué du montant cumulé des rachats en nominal.

3.7. Le résultat net de l'exercice

Le résultat net de l'exercice est scindé en résultat d'exploitation et résultat non distribuable :

- Le résultat d'exploitation est égal au revenu du portefeuille titres et des placements monétaires diminué des charges.
- Le résultat non distribuable est égal au montant des plus ou moins-values réalisées et/ou potentielles sur titres diminué des frais de négociation.

3.8. Sommes distribuables

Les sommes distribuables correspondent au résultat d'exploitation de l'exercice majoré de la régularisation de ce résultat constatée à l'occasion des opérations de souscriptions et de rachat.

3-9 Traitement des opérations de pension livrée :

- Titres mis en pension :

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan et présentés sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC1-Portefeuille-titres ». A la date d'arrêté, ces titres restent évalués et leurs revenus pris en compte selon les mêmes règles développées dans les paragraphes précédents. La contrepartie reçue est présentée au niveau du passif sous une rubrique spécifique « Dettes sur opérations de pensions livrées » et évaluée à la date d'arrêté à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Intérêts des mises en pension ».

- Titres reçus en pension :

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif du bilan. La valeur de la contrepartie donnée est présentée sous une rubrique distincte au niveau du poste « AC2- Placements monétaires et disponibilités ». A la date d'arrêté, cette créance est évaluée à sa valeur initiale majorée des intérêts courus et non échus à cette date. Les intérêts courus et non échus à la date d'arrêté, sont présentés au niveau de l'état de résultat sous la rubrique « PR2- Revenus des placements monétaires » et individualisés au niveau des notes aux états financiers

Note 4 : Notes sur les éléments du bilan et de l'état de résultat

AC1 : PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de cette rubrique à la clôture de l'exercice se présente comme suit :

Désignation du titre	Nombre de Titres	Coût d'Acquisition	Valeur au 31/12/2021	Part dans l'actif net
Obligations de sociétés		161 000,000	165 740,582	14,53%
ATL SUB 2017	1 000	60 000,000	60 799,956	5,33%
ATT BANK SUB 2017-1	1 500	30 000,000	31 046,137	2,72%
BTE 2016 7.4%	200	4 000,000	4 221,230	0,37%
CIL 2016/2 7.5%	250	5 000,000	5 263,014	0,46%
HL 2015-02	600	24 000,000	25 152,079	2,20%
HL 2017-02	700	14 000,000	14 410,794	1,26%
TL SUB 2015-1 FIXE CAT/B	200	4 000,000	4 158,978	0,36%
TL 2017-1	1 000	20 000,000	20 688,394	1,81%
Emprunts d'Etat		718 305,540	767 086,477	67,23%
BTA 5.6% Août 2022 (12 ANS)	55	52 680,500	55 779,068	4,89%
BTA 6% Février 2022 (6 ANS)	90	87 435,000	93 768,136	8,22%
BTA 6% Janvier 2024 (8 ANS)	156	149 994,000	161 680,797	14,17%
BTA 6% Février 2022 (6 ANS)	102	99 103,200	106 270,644	9,31%
BTA 6,3% Mars 2026 (10 ANS)	31	29 419,000	31 572,745	2,77%
BTA 6% Avril 2024 (10 ANS)	310	299 673,840	318 006,229	27,87%
Ecart sur intérêts courus sur BTA *			8,858	0,00%
Total général		879 305,540	932 827,059	81,76%

* Il s'agit de l'écart entre le montant des intérêts de la ligne BTA 6.3% (à échoir le 11/03/2026), courus jusqu'à la date du détachement de coupon de l'exercice 2017, à savoir le 14/03/2017, et le montant y afférent encaissé à cette date. Il est à noter que le FCP MCP SAFE n'a pas procédé à l'extourne dudit écart lors du détachement de coupon intervenu au cours des années subséquentes.

Le tableau ci-dessous récapitule les mouvements du portefeuille au cours de l'exercice 2021 :

	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31/12	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31/12/2020	1 424 789,540	50 965,877	24 442,037	1 500 197,454	
Acquisitions de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	0,000			0,000	
Obligations de sociétés	0,000			0,000	
Actions SICAV	0,000			0,000	
Cessions et remboursements de l'exercice					
Bons de trésor assimilables (BTA)	-401 484,000			-401 484,000	8 516,000
Obligations de sociétés	-144 000,000			-144 000,000	0,000
Actions SICAV	0,000			0,000	0,000
Variation des plus ou moins-values latentes			-4 108,080	-4 108,080	
Variation des intérêts courus		-17 778,315		-17 778,315	
Soldes au 31/12/2021	879 305,540	33 187,562	20 333,957	932 827,059	8 516,000

AC2 : PLACEMENTS MONETAIRES ET DISPONIBILITES

Le solde de cette rubrique au 31 décembre 2021 se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Disponibilités	216 487,898	46 398,363
Total général	216 487,898	46 398,363

Les disponibilités représentent, au 31 décembre 2021, des avoirs en banque.

AC3 : CREANCES D'EXPLOITATION

Les créances d'exploitation se détaillent comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Autres débiteurs	0,022	0,022
Etat retenue à la source	10,045	0,000
Rémunérations compte en banque	918,686	482,633
<i>Total des créances d'exploitation</i>	928,753	482,655

PA1 : OPERATEURS CREDITEURS

La rubrique « opérateurs créditeurs » se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Rémunération du gestionnaire à payer	2 098,640	2 995,561
Rémunération du dépositaire à payer	2 999,411	1 495,644
Commission Clearing à payer	419,889	209,392
<i>Total des opérateurs créditeurs</i>	5 517,940	4 700,597

PA2 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

La rubrique « autres créditeurs divers » se détaille comme suit :

	31/12/2021	31/12/2020
Honoraires CAC	3 703,967	3 807,677
Etat retenue à la source	0,000	255,756
Autres créditeurs (CMF)	99,937	142,066
<i>Total des autres créditeurs divers</i>	3 803,904	4 205,499

CP1 : CAPITAL

Les mouvements sur le capital au cours de la période allant du 01 janvier 2021 au 31 décembre 2021 se détaillent comme suit :

Capital Au 01/01/2021

Montant en nominal	1 220 600,000
Nombre de parts	12 206
Nombre de porteurs de parts	116

Souscriptions Réalisées

Montant en nominal	592 400,000
Nombre de parts	5 924
Nombre de porteurs de parts Entrants	9

Rachats Réalisés

Montant en nominal	937 000,000
Nombre de parts	9 370
Nombre de porteurs de parts Sortants	24

Capital Au 31/12/2021

Capital	897 960,877
Montant en nominal	876 000,000
Sommes non distribuables	21 960,877
Nombre de parts	8 760
Nombre de porteurs de parts	101
Détails des sommes non distribuables :	
Variation des plus ou moins-values potentielles sur titres	- 4 108,080
Plus ou moins-values réalisées sur cession de titres	8 516,000
Frais de négociation de titres	-
Régularisation des sommes non distribuables	- 7 866,849
Sommes non distribuables des exercices antérieurs	25 419,806
<i>Total des sommes non distribuables</i>	21 960,877

CP2 : Sommes distribuables

La rubrique « Sommes distribuables » se détaille comme suit :

Sommes Distribuables	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Résultat Distribuable de l'exercice	39 531,470	62 397,833
Régularisations du résultat distribuable de l'exercice	- 6 242,487	- 10 998,309
Résultats Distribuables des exercices antérieurs	292 152,570	326 020,575
Régularisations des résultats distribuables des exercices antérieurs	- 82 480,564	- 85 267,529
Total général	242 960,989	292 152,570

PR1 : REVENUS DU PORTEFEUILLE-TITRES

La rubrique « revenus du portefeuille titres » se détaille comme suit :

Revenus du portefeuille titres	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Dividendes	0,000	0,000
Revenus Des obligations de sociétés	13 784,788	25 475,884
Revenus Des Emprunts d'Etat	42 247,023	56 659,147
Total général	56 031,811	82 135,031

PR2 : REVENUS DES PLACEMENTS MONÉTAIRES

La rubrique « revenus des placements monétaires » se détaille comme suit :

Revenus des placements monétaires	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Revenus des placements à Terme	0,000	1 941,041
Revenus des comptes de Dépôt	2 724,986	2 568,736
Revenus des prises en pension livrée	2 196,743	1 762,276
Total général	4 921,729	6 272,053

CH1 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

La rubrique « charges de gestion des placements » se détaille comme suit :

Charges de gestion des placements	Du 01/01/2021	Du 01/01/2020
	Au 31/12/2021	Au 31/12/2020
Rémunération fixe du gestionnaire	9 436,989	13 072,611
Commission de clearing	832,934	833,016
Commission de dépôt	5 949,919	5 950,062
Total général	16 219,842	19 855,689

CH2 : AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION

La rubrique « autres charges d'exploitation » se détaille comme suit :

Autres charges d'exploitation	Du 01/01/2021 Au 31/12/2021	Du 01/01/2020 Au 31/12/2020
Redevance CMF	1 321,720	1 830,909
Rémunération CAC	3 234,161	3 807,677
Impôts & taxes & versement assimilés	80,400	81,600
Services bancaires & assimilés	265,504	126,378
Publicité & publications	300,385	200,385
Autres charges d'exploitation	0,058	106,613
Total général	5 202,228	6 153,562

Note 5 : Autres notes aux Etats financiers

5.1 Données par part et ratios pertinents :

Donnée par part	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Revenus des Placements	6,958	7,243	6,504	7,529	4,476
Charges de Gestion des placements	-1,852	-1,627	-1,357	-1,305	-0,807
Revenu net des placements	5,107	5,616	5,147	6,224	3,669
Autres Charges d'exploitation	-0,594	-0,504	-0,377	-0,308	-0,193
Autres Produits d'exploitation	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat d'Exploitation (1)	4,513	5,112	4,770	5,916	3,476
Régularisation du résultat d'exploitation	-0,713	-0,901	-0,485	-1,121	0,808
Sommes distribuables de l'exercice	3,800	4,211	4,285	4,795	4,284
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)	0,713	0,901	0,485	1,121	-0,808
Variation des +/- Values potentielles sur titres	-0,469	0,309	0,349	0,166	0,151
+/- Values Réalisées sur cessions de titres	0,972	0,183	0,196	0,220	0,029
Frais de négociation de titres	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
+/- Values sur titres et frais de négociation (2)	0,503	0,492	0,546	0,386	0,179
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	5,016	5,604	5,316	6,302	3,655
Droits de sorties	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Résultat non distribuable de l'exercice	0,503	0,492	0,546	0,386	0,179
Régularisation du résultat non distribuable	-0,079	-0,083	-0,060	-0,062	-0,032
Sommes non distribuables de l'exercice	0,424	0,409	0,486	0,324	0,148
Distribution de dividendes	0,000	0,000	0,000	0,000	0,000
Valeur liquidative	130,242	126,017	121,397	116,627	111,508

Ratios de gestion des placements	31/12/2021	31/12/2020	31/12/2019	31/12/2018	31/12/2017
Charges de gestion des placements / Actif Net Moyen	1,21%	1,12%	0,92%	0,83%	0,92%
Autres charges d'exploitation / Actif Net Moyen	0,39%	0,35%	0,26%	0,19%	0,22%
Résultat distribuable de l'exercice / Actif Net Moyen	3,28%	3,52%	3,24%	3,74%	3,95%
Actif Net Moyen	1 339 625,302	1 772 486,684	2 435 683,421	3 881 904,926	4 256 253,940

5.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de MCP SAFE FUND a été confiée à MCP intermédiaire en bourse. En rémunération des services de gestion et de promotion du FCP, MCP perçoit une commission de gestion de 0,6% HT l'an de l'actif net. Cette rémunération, décomptée jour par jour est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette rémunération, il est prévu une commission de surperformance qui vise à rémunérer le gestionnaire dans le cas d'une performance positive supérieure à un taux de rendement minimal exigé égal au TMM+ 0.5%. Cette commission, qui est de 15% HT par an, est calculée sur la base du différentiel entre le rendement annuel réalisé et le taux de rendement minimal exigé.

Le calcul de cette commission se fait au jour le jour et vient en déduction de la valeur liquidative. Une provision ou le cas échéant une reprise de provision en cas de sous performance est comptabilisée à chaque calcul de la valeur liquidative.

Rémunération du dépositaire :

La fonction de dépositaire a été confiée à l'Amen Bank. En contrepartie des prestations, le dépositaire perçoit une rémunération de 0.16% HT par an de l'Actif Net avec un minimum de 5000 dinars HT par an à partir de la 3ème année de vie du fond. Cette rémunération, décomptée jour par jour, est payée trimestriellement à terme échu.

En plus de cette commission de dépôt, Amen Bank perçoit une commission de clearing égale à 700 dinars HT par an.